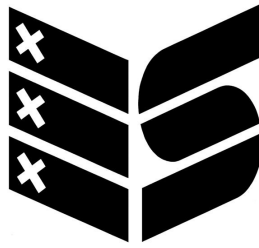


WORKING PAPERS
EUROPEAN STUDIES
AMSTERDAM

5



Annie Jourdan

Amsterdam en révolution, 1795-1798
Un Jacobinisme batave?

Opleiding Europese Studies, Universiteit van Amsterdam

2006

Annie Jourdan is Senior Lecturer in European Studies at the University of Amsterdam.

© the author, 2006

ISSN 1871-1693

Working Papers European Studies Amsterdam is a series of incidental publications by staff members, associates and collaborators of the Department of European Studies at the University of Amsterdam.

Printed texts in brochure format can be obtained (free of charge for individuals) from the Secretariat, European Studies, Universiteit van Amsterdam, Spuistraat 134, 1012 VB Amsterdam, Netherlands; e-mail secr.es-fgw@uva.nl

The texts can be downloaded in PDF format from <http://www.europesestudies.nl>

AMSTERDAM EN RÉVOLUTION 1795-1798 UN JACOBINISME BATAVE?

Annie Jourdan

La Révolution batave a voulu former les jeunes générations selon les nouveaux principes de liberté et d'égalité et a tenté de les transformer en républicains modernes *via* des lois, des fêtes, des monuments, sans oublier les écoles où s'enseignerait l'histoire de la patrie. A ces initiatives qui visent la jeunesse s'ajoutent évidemment des institutions destinées exclusivement au peuple batave adulte. Parmi ces institutions figurent les sociétés populaires, les assemblées primaires ou les assemblées de quartier *et* la presse politique, dont elles sont inséparables. Leur objectif est de 'nationaliser' les masses et de leur inculquer les droits de l'homme et du citoyen, les articles de la Constitution et les vertus républicaines, oubliées ou bafouées durant des années de servitude. C'est dire aussi que le peuple tout entier est invité à se manifester.

L'entrée du peuple sur la scène politique est une des constantes dans les révolutions d'Occident du XVIIIe siècle. L'Amérique a été la première à ouvrir la voie, tout d'abord avec les *Sons of Liberty*, les comités de Surveillance ou les sociétés patriotiques qui précèdent la guerre ou coïncident avec elle. Durant les années 1780, les conventions populaires ont multiplié les activités si bien que la jeune république s'est crue sur le point de sombrer dans l'anarchie.^a Prennent la relève dans la décennie qui suit les sociétés démocratiques républicaines, qui se donnent pour tâche de protéger la liberté acquise, d'éduquer le peuple, d'assurer la publicité des opinions, de raviver le patriotisme et de maintenir les droits. Leurs réunions patriotiques reçoivent un écho grâce à la presse politique en hausse croissante. Pas moins de trente éditeurs en effet auraient partie liée avec elles. Dans les années 1780, les patriotes néerlandais n'avaient pas fait moins. Eux aussi avaient stimulé l'éclosion de sociétés, où se discutaient les réformes à prendre et les mesures à privilégier, tandis que des journaux diffusaient dans le pays les changements en cours dans toutes les provinces.^b

^a G. Wood, *La création de la République américaine*, édition française, Belin, 1991, pp. 468-474. Les sociétés populaires ou conventions spontanées se dressaient le plus souvent contre les assemblées législatives des Etats et leurs lois injustes. Le pays tout entier se trouvait, nous dit Wood, en pleine anarchie.

^b Les vrais précurseurs évidemment sont les *Diggers* et les *Levellers* des années 1650. Sur les Etats-Unis, cf l'excellente introduction de Ph. Foner, *The Democratic-Republican Societies, 1790-1800*, Greenwood Press, 1976, pp.3-40. Sur les Pays-Bas, W. Frijhoff, 'Popular Culture and Revolution in the Netherlands. A political and cultural issue', *VB. Volkskundig Bulletin*, I, 1991, pp. 1-14. N.C.F. van Sas, 'Tweedracht overall. Het patriottisme en de uitvinding van de moderne politiek', in *De Metamorfose van Nederland*, op.cit., p.175-194 et les articles intéressants de H. Reitsma, M. Evers et L. Wessels dans *1787. De Nederlandse revolutie?*, Amsterdam, 1988.

Mais c'est sans nul doute en France que les sociétés, clubs et sections populaires avaient acquis un pouvoir tel qu'ils avaient à plusieurs reprises dicté sa marche au gouvernement.^a Inversement, ces sociétés étaient justement son meilleur soutien, puisqu'elles se flattaient de diffuser les Lumières parmi les classes inférieures, d'informer le peuple sur ses droits et de veiller au salut de la République. Elles multipliaient les activités: surveillance, dénonciations, réquisitions, manifestations. En l'an II, leurs activités avaient pris une telle ampleur que le club des Jacobins en avait pris ombrage et les accusait de former un fédéralisme dans la République Une et Indivisible. Dès lors, elles étaient condamnées à disparaître. Sous le Directoire, elles se feront plus discrètes et seront de temps à autre supprimées, avant de se reconstituer peu à peu sous le nom de cercles constitutionnels. C'est que le Directoire comprend l'apport de ces réunions patriotiques pour le bon déroulement des élections. De même, il tolère selon les circonstances l'ouverture d'un nouveau club (néo-)jacobin, rue du Bac – qui remplace donc celui de la rue Saint-Honoré. Aux Etats-Unis, les sociétés démocratiques républicaines ont eu elles aussi à pâtir de la méfiance des fédéralistes conservateurs.^b notamment parce qu'elles célébraient un peu trop fort la révolution française, encensée pour avoir suivi les traces de l'Amérique et confirmé le bien-fondé d'un événement bénéfique pour le monde entier. Malgré la défiance des conservateurs, ces sociétés parviennent pour nombre d'entre elles à se maintenir jusqu'à l'élection de Jefferson; elles seront à la base des premiers partis politiques et contribueront à la victoire des républicains.^c La participation populaire, dans le cadre des sociétés, assemblées, clubs ou sections ne saurait donc être minorée. Dans chacune des révolutions, une voix se fait entendre qui n'est pas celle des autorités, et qui contribue pour ainsi dire à 'nationaliser' l'événement, tandis qu'elle lui assure pour l'avenir une bonne ou mauvaise réputation. Ainsi, celle des Jacobins est-elle déplorable auprès des modérés et elle sera souvent réactualisée pour discréditer les sociétés démocratiques d'Outre Atlantique ou les assemblées populaires bataves. Inversement, celles-ci et celles-là se flattent plus d'une fois d'être les dignes héritières du club de la rue Saint-Honoré.

En Hollande, le journal des *Democraten* se dit persuadé que les sociétés sont l'outil idéal pour mobiliser l'opinion publique et rétablir la confiance entre autorités et peuple.^d Jusqu'en août 1797, quand est rejetée la première Constitution, les sociétés ont par ailleurs pour atout de faire pression sur les modérés et les fédéralistes. Et c'est bien à ce but que les emploient les chefs des unitaires radicaux, tels Valckenaer, Bosch, Gogel, Ockerse ou Konijnenburg, mais aussi des hommes ou femmes plus près du peuple. Sans les sociétés populaires, une assemblée nationale aurait-elle été convoquée? La Constitution de 1797 aurait-elle été rejetée et celle de 1798

^a Notamment lors de la chute des Girondins, exigée par les sections de Paris. Quant à la société par excellence qui fut celle des Jacobins, on sait l'influence qu'elle exerça notamment sur la Convention. Voir M. Genty, *L'apprentissage de la citoyenneté. Paris, 1789-1795*, Messidor, 1987 et L. Jaume, *Le discours jacobin de la démocratie*, Fayard, 1989.

^b Devant la dramatisation de la politique extérieure et les turbulences intérieures des années 1794-1798, le gouvernement de Washington – sur les instances de Hamilton – essaie de museler la voix impertinente des sociétés démocratiques, jugées trop francophiles et par suite jacobines. De là les *Alien et Sedition Acts* de 1798. Prétexte: la *Whiskey Rebellion* de 1794 et la rupture avec la France de 1798.

^c N.E. Cunningham jr., *The Jeffersonian Republicans. The Formation of Party Organization 1789-1901*, Chapel Hill, 1958, pp.63-65.

^d *De Democraten*, no.7, 4 août 1796, pp.49-53.

acceptée? C'est peu probable, car Etats Généraux, Etats provinciaux et Municipalités n'étaient pas pressés de remettre leurs prérogatives entre les mains d'une assemblée nationale une et indivisible. Les tergiversations de 1795-1797 en témoignent plutôt bien.^a

Au lieu d'insister sur les initiatives des Etats de Hollande, du gouvernement central ou des chefs de 'partis', il est tentant ici de renverser la perspective et de s'interroger sur ce qu'il en est de la politique chez le peuple et par suite d'examiner les activités des sociétés, des clubs, des journaux et des assemblées révolutionnaires. Ce qui aura pour avantage de découvrir dans quelle mesure les historiens néerlandais ont tort ou raison quand ils relativisent le radicalisme néerlandais (qu'il soit élitaire ou populaire). Cela implique un questionnement sur ce que signifie 'radicalisme'^b et sur ce qui est très vite vu, à l'époque autant qu'aujourd'hui.^c comme synonyme de 'jacobinisme'. Peut-on parler ici de transfert, ainsi que le suggèrent les révolutionnaires bataves, dont certains se réfèrent explicitement à la constitution de 1793 et à leurs redoutés prédécesseurs; la presse néo-jacobine du Directoire français, qui soutient dans un premier temps le gouvernement de janvier 1798 et ceux qu'elle dote de l'étiquette plus présentable de démocrate; les agents et diplomates français de l'époque qui lisent dans toute revendication populaire l'expression d'un ultracisme qualifié de jacobin, de démagogue ou d'anarchiste et en craignent la résurgence tant dans la république soeur que dans la mère patrie; ou les modérés de la république soeur, affolés devant un brouhaha inconnu de mémoire batave et prompts à y déceler des machinations 'terroristes'?

Pourtant, l'idée prévaut à l'époque que le peuple néerlandais n'excelle pas dans le radicalisme. C'est ce que prétendent les caractérologies nationales en vogue, dont la plus célèbre est celle du pasteur Ockerse, responsable pour une part de la Constitution de 1798.^d Dans ces ouvrages, les Néerlandais sont croqués comme des êtres flegmatiques, froids et hautement allergiques à toute nouveauté. Paulus lui-même défendait auprès de la France les clubs populaires sous le même prétexte.^e Ces catégories essentialistes ont, semble-t-il, influé sur l'interprétation historiographique néerlandaise. De là la conviction de Pieter Geyl, un des grands spécialistes de la période, que l'épisode radical de la Révolution batave ne saurait être réellement néerlandais. De Wit a lui du mal à identifier les diverses factions et invente les notions de

^a S. Schama, op.cit., pp. 245-270. Sur la Frise, où la situation est inverse à celle de la Hollande, J. Kuyper, *Revolutie ontrafeld in Friesland, 1795-1798*, Franeker, 2002 et sur Kampen et l'Overijssel, P. Geyl, *La Révolution batave 1783-1798*, Paris, 1971.

^b Questionnement auquel on répondra dans la conclusion, pour des raisons évidentes.

^c Surtout en France, cf. J. Godechot, *La Grande Nation*, Aubier, 1983 (réédition) et M. Vovelle, *Les jacobins. De Robespierre à Chevènement*, La Découverte, 1999, puisque à l'inverse les historiens néerlandais minorent ce radicalisme et ne décèlent donc aucun jacobin parmi leurs ancêtres. Que serait du reste ce jacobinisme, curieusement mal défini par les partisans et trop vite discrédité par les adversaires? Ne le confond-on pas souvent avec le 'sans-culottisme'? M. Vovelle le signale à juste titre, op. cit., p.55.

^d On peut encore citer la caractérologie de Pieter Loosjes ou celle de van Hamelsveld. Ces ouvrages se fondent sur la théorie des climats de Montesquieu et sur la tradition plus ancienne des caractères nationaux. Mais la théorie d'Ockerse me semble moins fine et plus essentialiste que celle de Justus van Effen. Cf. mon article, 'La perception des Français aux Pays-Bas. De l'incompatibilité des caractères nationaux', in *L'Europe des politesses et le caractère des nations*, ed. A. Montandon, Anthropos, 1997, pp.184-186.

^e C. de Wit, *De strijd tussen aristocratie en democratie in Nederland, 1780-1848*, Heerlen, 1965. S. Schama, *Patriots and Liberators. Revolution in the Netherlands 1780-1813*, New York, 1977, p.234.

‘démocrate modéré’ versus ‘démocrate radical’ ou de ‘démocrate de droite’ versus ‘démocrate populaire’. Mais s’il use et mésuse du terme de ‘démocrate’, comme ses compatriotes, il évite prudemment celui de ‘jacobin’. L’historien américain Simon Schama n’est pas moins frileux à l’idée de découvrir sous la prétendue modération hollandaise un quelconque jacobinisme. Rien dans les événements bataves ne saurait être associé avec ce qui caractérise en principe une révolution. De là, ajoute l’auteur, le mot célèbre de Dumont Pigalle – qui lui, à l’inverse, s’en plaignait – ‘une révolution de velours’.^a

Or, la structure propre aux Provinces-Unies non seulement problématise la distinction entre les factions, mais elle ralentit les prises de décision et par suite amplifie la vacance du pouvoir, ce qui dramatise bon gré mal gré la situation. Cette structure se caractérise par une extrême autonomie des divers pouvoirs. La révolution de 1795 a laissé intacte dans un premier temps les institutions anciennes. A Amsterdam, première ville de la république du point de vue de la démographie, de l’économie et de la finance sur laquelle nous nous attarderons ici, la municipalité a été épurée le 19 janvier et se maintient telle quelle jusqu’en juin 1795, où sont élus au suffrage indirect de nouveaux gouvernants plutôt modérés et surtout pas unitaristes.^b A plusieurs reprises et au nom de la souveraineté du *peuple d’Amsterdam*, la Ville rejette les lois décrétées par les Etats provisoires de Hollande, qui eux se trouvent entre les mains de législateurs avancés. Jusqu’en juillet 1795, la Municipalité est affrontée par ailleurs au Comité révolutionnaire de la ville, qui se flatte de contrôler ses agissements et de traiter les plaintes des citoyens d’Amsterdam, mais qui aspire également à spolier les biens des régents et des orangistes éminents, ce qui n’est pas du goût du Conseil municipal.^c Les rivalités entre les diverses instances de pouvoir se poursuivent donc et dramatisent une situation orageuse. Parallèlement sont sur la défensive les divers corps eux aussi fort autonomes jusque-là et menacés par la révolution: les corporations puissantes et les communautés réformées qui ne le sont pas moins. Enfin, un dernier élément qui n’est pas moins dangereux: l’orangisme. En 1787, leurs adeptes se sont montrés terriblement violents envers les patriotes et, après le pillage des maisons des plus célèbres d’entre eux, ont célébré à grand renfort de symboles le retour du prince d’Orange. Dès les débuts – et c’est là une différence avec la France – les révolutionnaires bataves doivent en tenir compte. D’autre part, la modération de la municipalité d’Amsterdam entrave tout à la fois les actions nationales ou provinciales et celles des sociétés populaires; mais par sa modération, elle exacerbe ces dernières, puisqu’elle semble par trop privilégier orangistes et aristocrates.^d La

^a Schama, op.cit., p.234. Curieusement Schama montre le radicalisme à l’oeuvre dans les clubs ou dans certaines villes, tout en en minorant l’impact dans son analyse, sans doute parce qu’il le compare implicitement à celui de la France, ce qui fausse la perspective.

^b Sur Amsterdam, aucune étude politique n’a été écrite sur la période, qui prenne en considération les diverses expressions de la révolution. Seuls quelques articles en esquissent les péripéties. Ils seront successivement mentionnés.

^c J.C. Breen, ‘De regeering van Amsterdam gedurende de Franse tijd’, *Jaarboek Amstellodamums*, no.12, 1913, pp. 1-130.

^d Le *Domkop*, feuille populaire de J. Verlem, doit son succès aux attaques dont il accable les autorités sur le sujet. *De Domkop of nationaal volks-boek*, 3 vol., Amsterdam, 1795-1796. La même chose vaut pour le *De extraordinaire Bataafsche Babbelaar of Zotskap*, abrégé dans le texte *Babelaar*. Sur les violences contre les patriotes, J. Rosendaal, *Bataven! Nederlandse vluchtelingen in Frankrijk 1787-1795*, Vantilt, 2003., p.44.

situation est donc dès les débuts relativement complexe, plus complexe que celle où se trouvait la France en 1789, où l'hostilité vis-à-vis de la Révolution ne s'est exprimée que progressivement et où les divisions sur les modalités ont été plus lentes à voir le jour.

La question est sans doute de savoir ce qu'attendent les législateurs 'démocrates' des sociétés populaires qu'ils appellent de leurs vœux, mais aussi ce qu'il en est dans la réalité de ces assemblées, clubs et sociétés avec lesquels doivent compter les autorités municipales, puisqu'elles leur reconnaissent une certaine légitimité, tout en niant qu'ils soient l'expression de la volonté générale. Ils seraient tout au plus celle d'une partie du peuple. Peu d'archives de l'époque ont été conservées. Sur l'Assemblée générale des assemblées de quartier ne subsistent que les notes écrites entre le 7 avril 1795 et le 7 octobre 1796. Pour ce qui est des assemblées primaires d'Amsterdam, des recherches plus élaborées s'imposent, puisque sont absents des archives municipales les documents à ce sujet. Il en va de même des multiples sociétés réellement populaires.^a En revanche, les papiers du Comité de Surveillance générale d'Amsterdam, en partie rescapés de l'usure du temps, esquissent en grandes lignes les problèmes rencontrés et les préoccupations du moment. Ils reproduisent les interventions des clubs ou les interrogatoires des suspects et permettent de mieux reconstituer les premières années de la Révolution amstellodamoise, jusqu'au 14 mars 1798.^b Ensuite, pour avoir un aperçu des péripéties que vit la capitale, il faut consulter les archives du Comité de correspondance intérieure, conservé aux Archives nationales de La Haye et les bulletins quotidiens publiés par la Municipalité.^c Les papiers du Comité de justice donnent d'autres informations: notamment dans les livres de confession, où sont reproduits les interrogatoires des juges et recueillies les réponses des inculpés.^d Deux de leurs recueils sont consacrés aux crimes politiques, commis entre 1797 et 1801, mais ils sont trop succincts pour comprendre *tous* les délits et les détails du procès ou les peines infligées. Les auteurs d'un bel article consacré au petit peuple d'Amsterdam constatent à juste titre que ces livres de confession ne font apparaître aucune personnalité politique de quelque bord qu'elle soit.^e Y figurent seulement des hommes et des femmes du peuple, ce qui est certes intéressant pour juger de leur engagement politique et de leurs motivations secondes. D'autres documents doivent donc être consultés afin de découvrir les

^a Seules subsistent les archives de *Doctrina et Amicitia*, une société patriote élitiste où se réunissaient les patriotes de 1787 et les révolutionnaires de 1795. Par la suite, divers membres de la Municipalité s'y rendent pour discuter notamment des problèmes rencontrés.

^b Pourtant, le Comité de Surveillance générale est maintenu, ainsi qu'en témoignent les procès-verbaux de la Municipalité, mais après le 14 mars, il n'y a plus d'archives. Pas non plus du Comité de correspondance intérieure de la ville, qui prend la relève.

^c Nationaal Archief, Binnenlandse Zaken, 2.01.12, pièces 1 à 14. Gemeente Archief Amsterdam (abrégé GAA), Nieuw Stedelijk Bestuur, 5053, Dagbladen van de Vergaderingen en Bijlagen bij het Dagblad.

^d GAA, 5061, Confessieboeken.

^e GAA, 5061, 541 et 542. I. van Manen & K. Vermeulen, 'Het lagere volk van Amsterdam in de strijd tussen patriotten en oranjegezinden, 1780-1800', *Tijdschrift voor sociale geschiedenis*, 20, 1980, pp. 331-356 et 21, 1981, pp. 3-42. Notons toutefois que trois instances judiciaires existent qui traitent de cas particuliers. Les 'confessieboeken' consultés par nos auteurs proviennent de l'instance inférieure (délits graves). Parallèlement, il y a aussi les interrogatoires du Schoutsrol (instance supérieure pour délits bénins) et ceux de l'ordinaris rol (instance supérieure pour délits graves et bénins). S. Faber, *Strafrechtspleging en criminaliteit in Amsterdam, 1680-1811*, Arnhem, 1983, p. 267.

meneurs, leurs motifs, leurs actions et le sort qui les attend. Le carnet tenu durant les années 1795-1807 par August de Melander est très utile de ce point de vue, puisqu'il y consigne les noms des inculpés, les sentences et les crimes de toute la période. Prendre en compte tous les événements et les prises de décision entre 1795 et 1802, cela constitue un travail gigantesque, qui fait que nous nous limiterons ici à cerner plusieurs cas exemplaires et à tenter de comprendre ce que désiraient les sociétés populaires et le peuple militant dans son ensemble, comment ils ont agi pour obtenir ce à quoi ils aspiraient et pourquoi. Ce chapitre ne se veut donc pas exhaustif, mais illustratif.^a C'est un essai sur quelques manifestations du 'radicalisme' batave à l'heure de la Révolution. Avant d'en venir là, sans doute est-il utile de brosser en quelques lignes la situation du peuple de la capitale.

Les conditions de vie à Amsterdam

Tous les historiens s'accordent pour noter la crise qui touche Amsterdam à la fin du XVIII^e siècle. Alors que se détériore la situation économique et que s'accroît le chômage, les prix gonflent et les salaires gèlent. Les masses populaires en sont réduites à consacrer plus de la moitié de leur salaire aux subsistances. Quand augmente le prix des grains, c'est la misère et la faim. Il semblerait ainsi qu'à Amsterdam, une grande partie des habitants ait dû se contenter d'un minimum vital et ait consommé un total de calories inférieur à la moyenne et beaucoup plus bas que dans le reste de la province de Hollande. La rareté des subsistances provient de l'accroissement de la population – due pour une grande part à l'immigration. Les études récentes sur la composition sociale de cette population^b démontrent qu'à la mi-siècle 70% des habitants disposaient d'un revenu annuel inférieur à 600 florins. Selon une autre estimation réalisée à partir de l'imposition sur le thé et le café, 45% environ avaient un revenu annuel de 300 florins, tandis que 55% devaient se contenter d'un salaire inférieur. Cette dernière classe était en conséquence exonérée d'impôts. C'est dire aussi qu'un salaire de 300 florins n'était pas grand-chose, ce qui est confirmé par les prix des loyers, lesquels dans les quartiers populaires s'échelonnent entre 50 et 150 florins par an contre 500 à 1000 florins pour une maison sur un des trois canaux prestigieux: Singel, Keizersgracht, Herengracht. Si l'on ajoute à cela, les dépenses consacrées aux subsistances, qui absorbent 68,5% des revenus des classes inférieures, pour en accaparer 122,8% entre 1799 et 1808.^c il devient évident que la situation était

^a Mieux vaut y adjoindre le livre des sentences et le carnet d'August Hendrik de Melander (GAA, 5061, 620 et 640A). Des travaux plus élaborés s'imposent sur ce radicalisme amstellodamois. Nous avons surtout essayé de retrouver les moments de crise et les revendications populaires, de même que les réactions des autorités. Ce n'est donc qu'un début: une thèse sur la seule ville d'Amsterdam pendant la révolution serait souhaitable.

^b Notamment via l'imposition et les salaires. Van Manen & Vermeulen, op.cit., pp. 340-346; P.C. Jansen, 'Armoede in Amsterdam aan het einde van de achttiende eeuw', *TvG*, 1975, pp.613-625. H. Diederiks, *Een stad in verval: Amsterdam omstreeks 1800*, Rotterdam, 1982. Ces deux derniers auteurs proposent des chiffres plutôt divergents: Pour Jansen, 15% de la population est au chômage durablement ou temporairement; pour Diederiks, il s'agirait de 9%. Le premier prend en compte la fin du XVIII^e siècle; le second, les années 1806-1808, quand s'est déjà amorcée une émigration vers les campagnes. Cela suffit-il à expliquer l'écart?

^c J. de Vries & A. v.d. Woude, *Nederland 1500-1815. De eerste ronde van moderne economische groei*, Amsterdam, réédition de 2005, p.715.

dramatique. Ce qui explique du reste la chute de la population entre 1800 et 1815.^a

La capitale des Provinces-Unies était donc loin d'être aussi prospère que ne le dit la légende. Seuls 3 à 4% des foyers gagnaient plus de 1500 florins. Les régents en principe étaient riches, mais pour une part grâce à leurs propriétés immobilières et à une fortune dont ils avaient hérité. De plus, en tant qu'investisseurs ou marchands, ils couraient des risques. Leurs navires pouvaient être interceptés par les corsaires ou la cargaison être naufragée. Financiers ou rentiers, ils n'étaient pas plus certains de recevoir leurs dividendes en temps de crise ou de guerre. Leurs places auxquelles ils tenaient dur comme fer leur rapportaient entre 400 et 2000 florins par an au maximum, à moins qu'ils n'accumulent les charges – ce qui était plutôt l'exception que la règle. Et c'est donc à leur fortune personnelle ou aux propriétés familiales qu'ils devaient leur prestige et leur richesse.^b Quant aux métiers libéraux, avocats, procureurs, médecins, ils étaient relativement bien payés. Un avocat gagnait en moyenne 2.700 florins; un procureur, 2.900 florins et un chirurgien sans doute plus encore, puisque la profession se trouve en position onze sur la liste des personnes les plus imposées, d'où sont du reste absents les juristes.^c

La majeure partie de la population amstellodamoise, soit 55,1% (pour être précis) devait en revanche se contenter tout au plus de 300 florins. Parmi les artisans les mieux payés se trouvaient les charpentiers de navires – dits les *Bijljes*, partisans acharnés du stadhouder.^d Au dessous d'eux, d'autres petits métiers: imprimeurs de coton; maçons; drapiers; ouvriers dans les raffineries de sucre; savonniers; distillateurs de genièvre. Selon leur qualification, leur salaire oscille entre 100 et 300 et quelque florins. En d'autres termes, les classes moyennes et inférieures avaient des revenus qui s'étalaient de 100 à 300 florins par an, tandis qu'il se trouvait aussi des artisans à en gagner plus de 600 et des marchands (entre autres les marchands de vin) à avoir des revenus supérieurs à ceux des régents.^e

En bref, on peut donc distinguer trois classes: les pauvres et les mendiants (temporaires ou durables), qui constitueraient 15% de la population amstellodamoise^f et qui sont donc privés du droit à la citoyenneté; les classes inférieures, parmi lesquelles 40,1% ne sont pas imposées, ce qui implique pour elles aussi l'exclusion du suffrage. Restent la bourgeoisie et le patriciat, plus difficiles à comptabiliser et à subdiviser selon leurs revenus, mais qui eux sont évidemment

^a Diederiks, op.cit., p.370. En 1795 la ville compte 221.000 habitants; en 1815, 180.000. Ce qui implique une chute de 18% en vingt ans. P.C. Jansen, 'Armoede in Amsterdam aan het eind van de achttiende eeuw', *TvG*, 1975, pp.613-625.

^b J. de Jong, *Een deftig bestaan. Het dagelijks leven van regenten in de 17de en 18de eeuw*, Utrecht/Anvers, 1987, pp.80-82. Voir aussi pour des estimations plus récentes, J. de Vries & A. v.d. Woude, op.cit., pp.681-688. Les auteurs mentionnent qu'à Amsterdam, la Municipalité disposait d'environ 3000 places (des emplois subalternes aux emplois élevés), *ibid.*, p.688.

^c J. de Vries & A. v.d. Woude, op. cit., pp.672-689.

^d Ils gagnent en moyenne 312 florins. Van Manen & Vermeulen, op.cit., p.342.

^e *Ibid.*, p.675-677. Pourtant, le vin était une boisson de luxe, moins consommée que le genièvre ou la bière. A Amsterdam, sur les 220.000 habitants, 37.000 seulement en buvaient en moyenne un demi bouteille par jour. GAA, 5053, 145, *Secrete notulen*.

^f P.C. Jansen, op.cit., p.620. L'administration comptait elle-même cinq classes. Sur 220.000 habitants, il y aurait eu 33.833 mendiants. S'y ajoutent évidemment les autres membres de la famille – en moyenne 3,9 personnes. Les 15% sont seuls les mendiants (hommes et enfants).

inclus dans les 25.000 familles imposables sur le thé et le café.^a A savoir 44,9% seulement des Amstellodamois. Des chiffres ici encore, qui ébranlent le mythe d'une ville emplie de greniers débordant d'or et de marchandises.

Les inégalités économiques se doublent d'inégalités sociales, politiques, juridiques, voire culturelles. Dans le pays de la liberté et de la tolérance, la mobilité sociale ne va pas de soi. Les régents sont une classe fermée, qui accaparent les fonctions politiques et où il est difficile d'accéder, même par le mariage, bien que, comme en France, de riches bourgeois parviennent à y pénétrer, notamment à Amsterdam, où il semblerait que le patriciat ait été plus ouvert qu'ailleurs.^b La justice elle-même diffère selon l'origine de l'inculpé. Riche, celui-ci peut clore un compromis avec le juge s'il s'agit de délits bénins ou payer une caution de sorte à demeurer libre jusqu'au procès. Un pauvre en est incapable. Mais il est vrai que, pour ce qui est des crimes graves, l'égalité est de mise. Un régent court en principe autant de risques qu'un ouvrier.^c Socialement, la république connaît plusieurs catégories d'habitants: les étrangers, les résidents et les citoyens – les *poorters*. Seuls ces derniers possèdent des droits et des privilèges juridiques, politiques, sociaux et économiques.^d Les Juifs résidents peuvent certes accéder à la catégorie spéciale de citoyen juif, moyennant finance. Contrairement à celui des Néerlandais, ce statut n'est pas héréditaire et n'ouvre la porte ni aux corporations, ni aux emplois publics. De ces emplois, les dissidents, catholiques y compris, sont eux aussi exclus.^e L'égalité et la tolérance sont donc toutes relatives dans la république des Provinces-Unies. Culturellement, la Réforme a permis à tout un chacun d'acquérir un minimum d'instruction. Nombreux sont ceux qui savent lire et écrire ou en tout cas signer leur nom. Durant le XVIIe siècle, l'université est largement ouverte et accessible à la bourgeoisie, qui y acquiert des grades, et par suite, un capital culturel non négligeable. Mais une mutation s'opère vers 1725, qui fait que de moins en moins d'enfants accèdent à l'enseignement supérieur. Ce recul touche évidemment plus la bourgeoisie que le patriciat, lequel est devenu au fil des ans friand de titres universitaires. Or, au-delà de 1,3% de diplômés au niveau national, le marché intellectuel serait saturé, ce qui laisse bien peu de chances aux classes moyennes. Celles-ci abandonnent alors la compétition et se tournent vers des professions qui ne nécessitent pas un diplôme universitaire. Il est vrai qu'il s'agit ici d'une

^a D'après les chiffres avancés par van Manen & Vermeulen: 34% gagnent 600 florins ou plus. Parmi eux se trouvent aussi bien des régents que des 'bourgeois' – avocats, juristes, banquiers, docteurs; 10,9% gagnent moins de 600 florins, mais plus de 300. op.cit., p.341.

^b J. de Vries & A v.d. Woude, op.cit., p.681.

^c Farber conteste que les citoyens – soit les *poorters*, seuls à connaître une véritable citoyenneté sous l'Ancien Régime – et les riches soient tellement avantagés. Les discriminations ont un rapport avec le crime ou le délit, non point avec les classes sociales en tant que telles. Faber, op.cit., pp.260-268. Il est pourtant frappant que dans le livre des sentences d'Amsterdam ne figure aucune personnalité radicale ou orangiste. On y trouve seul le nom de l'avocat orangiste, Albertus Ploos van Amstel, condamné à dix ans de prison et à la flagellation publique. A l'inverse, M. van Boven rappelle que les universités avaient leur justice propre et protégeaient leur personnel et que la noblesse et le patriciat jouissaient d'un traitement de faveur. M. van Boven, *Rechterlijke instellingen ter discussie. De geschiedenis van de wetgeving op de rechterlijke organisatie in de periode 1795-1811*, Nijmegen, 1990, pp.34-36.

^d E. Kuijpers & M. Prak, 'Burger, ingezetene, vreemdeling: burgerschap in Amsterdam in de 17e en 18e eeuw', in *Burger. Een geschiedenis van het begrip 'burger' in de Nederlanden van de Middeleeuwen tot de 21 ste eeuw*, ed. J. Kloek & K. Tilmans, Amsterdam, 2002, p.115.

^e Ibid., p.124.

bourgeoisie n'ayant aucun capital économique, culturel ou social. Un fils de professeur, par exemple, a bien des chances de devenir à son tour professeur. Valckenaer, par exemple, obtient une chaire de droit à l'université de Franeker, à l'âge de vingt deux ans – où il succède pour ainsi dire à son père. Parallèlement, les secteurs de la médecine, de la pharmacie, du droit et du commerce (entre autres, la comptabilité) rivalisent avec la théologie, décidément en baisse.^a Mais ces avancées culturelles ne concernent en aucun cas les classes inférieures et d'autant moins donc que le pays subit les contrecoups d'une crise économique.

'Vous êtes libres! Vous êtes égaux!'^b

Dès l'été 1794, à l'annonce de la campagne française en direction du Brabant se sont reconstituées à Amsterdam trente-quatre prétendues sociétés de lecture, dont le comité secret donnera naissance à un comité national.^c S'y ajoute bientôt le Comité révolutionnaire où sont réunis des patriotes éminents: Gogel, Irhoven van Dam, Wiselius, Blauw, Ondorp, van Laer, Schimmelpenninck, et bien d'autres encore, tous membres de *Doctrina et Amicitia*. Dès lors, le Comité encourage le peuple amstellodamois à s'assembler en sociétés patriotiques et à oeuvrer de concert avec lui afin d'accélérer le mouvement et de diriger elles-mêmes leur révolution. Un des premiers instruments s'avère être la presse, mais aussi les milices bourgeoises et les (ci-devant) sociétés littéraires, toutes des institutions héritées de la révolution patriote.^d Pour ce qui est du petit peuple, c'est le café qui devient le lieu de réunion par excellence, avant que ne soient créées en mars 1795 les assemblées de quartier. A l'instigation du dénommé van Rossum, membre de la société *Tot Nut van het Vaderland* – 'Pour l'Utilité de la Patrie' – les soixante quartiers de la ville sont réorganisés en clubs populaires et vont jouer pour ainsi dire le même rôle que les sections parisiennes.^e Ces réunions patriotiques doivent permettre de faire entendre la voix du peuple amstellodamois et d'exprimer sa volonté de façon structurée, sans pour cela enfreindre les lois ou provoquer des désordres. Ce sont là du moins les attentes des élites révolutionnaires. Le second objectif est plus ambitieux: il consiste à inculquer au petit peuple les acquis et les promesses de son 'heureuse révolution' et de lui apprendre ce qu'est le suffrage et comment en faire usage.

^a de Vries & vd. Woude, op.cit. p.688. W. Frijhoff, *La société néerlandaise et ses gradués, 1575-1814*, Amsterdam/Maarssen, 1981, pp.185-243. Pour être pasteur, par exemple, point besoin n'était de suivre des études universitaires. Pour être médecin, à l'inverse, ce l'était, mais l'on pouvait amorcer une carrière d'apothicaire et obtenir par la suite un diplôme de médecin ou bien acheter un diplôme dans une faculté étrangère. Frijhoff donne le pourcentage de gradués dans les assemblées nationales successives: environ 50% jusqu'en janvier 1798, où il n'y en a plus que 27,4%; entre 54,5% et 48% jusqu'en 1801, et, par la suite 66,1% (les assemblées les plus aristocratiques), p.186.

^b J.C. Breen, op.cit., discours officiel du 19 janvier 1795, p.9.

^c D. Kraakman, 'De volkssociëteiten in de Bataafse Revolutie', *Skript*, 1980, pp.16-26. T. Jorissen, *De patriotten te Amsterdam in 1794*, Amsterdam, 1875.

^d Le *Democraten* le rappelle dans son article sur les sociétés populaires, no.7, août 1796, pp.50-52.

^e B. Resink & J. Verhoeven, 'De Amsterdamse wijkvergaderingen in de eerste jaren der Bataafse revolutie', *Amstellodamum*, 2, 1995, p.35. D'après les auteurs, ce serait un certain Sweers qui encourage la création. Pour Breen, ce serait van Rossum. Quoi qu'il en soit, c'est une initiative de la société 'Pour l'Utilité de la Patrie'.

Ces assemblées qui, ici comme à Utrecht notamment.^a constituent les premières structures démocratiques de la république, accueillent tous les citoyens à partir de 18 ans, à condition qu'ils signent le règlement intérieur et reconnaissent la souveraineté populaire. La contribution s'élève à cinq centimes par semaine, ce qui permet de faire fonctionner une Assemblée générale où sont représentées les soixante assemblées de quartier. Dans l'Assemblée générale, composée de deux délégués et d'un secrétaire par quartier, renouvelables mensuellement, on rédige les propositions à remettre à la Municipalité. L'Assemblée qui se réunit deux jours par semaine, tout comme celles des quartiers, implique donc la présence de 180 personnes. Parmi elles, l'enquête de Resink et Verhoeven identifie un grand nombre de boutiquiers, d'artisans, de libraires et de fabricants – et donc une prédominance des classes moyennes ou ce qu'on appelle ici, le *middenstand*.^b

Dans leurs débuts, ces assemblées attiraient quelque quinze mille citoyens, pour n'en compter plus que onze cents en juillet 1796. De quoi inquiéter l'Assemblée générale, qui interprète cette régression comme une indifférence néfaste à l'avenir de la révolution, alors qu'elle est due pour une part au nouveau règlement électoral, introduit en avril 1795 et maintenu jusqu'à l'été 1796, qui restreint le droit de suffrage.^c Du coup, une grande partie des membres n'étant plus considérés comme citoyens actifs, est ébréchée la belle unanimité des débuts. Certaines assemblées de quartier ne veulent plus en effet en leur sein que des citoyens actifs et elles se séparent de la première Assemblée générale pour en créer une qui leur soit réservée. La scission est néfaste à la participation populaire, puisque deux voix désormais se font entendre. Laquelle peut être considérée comme étant l'expression de la volonté populaire? En avril-juin 1796, l'Assemblée générale initiale ne représente plus qu'une minorité.^d Devant le désinvestissement croissant de leurs membres, les deux Assemblées concurrentes décident de se réunir en juin 1796. Il est trop tard pour raviver l'enthousiasme du peuple amstellodamois, dont une partie vient de subir les retombées de la répression qui suit la révolte de mai – sur laquelle nous reviendrons – et dont l'autre, vraisemblablement déçue, a réintégré son foyer. Entre-temps, il est vrai, ont pris la relève les assemblées primaires, qui se réunissent jusque-là tous les mois – et qui ne comptent donc que des citoyens actifs. Régulièrement, elles font entendre leur voix: pour exiger d'être impliquées dans la politique municipale ou pour juger des candidats aux postes officiels.^e Devant les critiques multiples qui condamnent sa politique, la Municipalité introduit dans son règlement d'août 1796 une démocratisation, car elle prévoit de consulter régulièrement les assemblées primaires et de rabaisser la limite d'âge à vingt ans:

^a R. de Bruin, 'Democratie in Utrecht, 1795-1798', *TvG*, 92, 1979, 377-390 et C. Wels, 'Stemmen en kiezen 1795-1922', *Ibid.*, pp.333-352. Selon les villes, les règlements diffèrent et donc l'accès au suffrage. Sur la Frise, J. de Kuiper, *Revolutie ontrafeld in Friesland, 1795-1798*, Franeker, 2002.

^b Inversement, dans le conseil municipal prédominant juristes, gros marchands, financiers. Dans le premier de janvier 1795 figuraient malgré tout un horloger, un boutiquier, un caissier. Breen, *op.cit.*, p.9.

^c *Ibid.*, pp.59-62.

^d Entre avril et juin 1796, l'Assemblée générale représente seulement entre neuf et quatorze assemblées de quartier. Resink & Verhoeven, *op.cit.*, p.37.

^e Ainsi, elles refusent de reconnaître les candidats portés sur la double liste des élections de décembre 1795-janvier 1796 ou bien elles exigent la destitution de J. van Staphorst, parce qu'il aurait voulu réengager trois orangistes. Cf. Breen, *op.cit.*, p.47 ff.

seront citoyens actifs ‘tous les hommes indépendants, à partir de 20 ans, qui reconnaissent les droits de l’homme et du citoyen et la souveraineté du peuple, indivisible et inaliénable’. En revanche, et sous prétexte d’économies, les assemblées primaires ne se réuniront plus que tous les deux mois. Enfin, pour anéantir ce que les patriotes avancés appellent une ‘aristocratie élective’, le règlement prévoit que les citoyens actifs présenteront une double liste de candidats pour le Conseil municipal, à partir de laquelle les électeurs feront leur choix – solution astucieuse que reprendra la Constitution de 1798. C’est dire qu’Amsterdam a fini par entendre la voix du peuple et tenu compte de ses revendications, au grand dam de quelques conseillers qui ne se retrouvent plus dans un projet estimé trop démocratique.^a

En 1797, sur les instances des assemblées populaires, sont introduits de nouveaux changements, toujours en direction d’une démocratisation plus poussée. C’est bien ce que leur reproche paradoxalement le journal des *Democraten*. Dans un long article du 21 décembre 1797, l’auteur qui pourrait bien être Gogel, le futur ministre des Finances, analyse le projet pour regretter la multiplicité hétéroclite des règlements municipaux et leur incompatibilité avec le gouvernement national ou provincial. Et c’est pour se focaliser sur Amsterdam: alors que son premier règlement de 1795 tenait d’une ‘aristocratie élective’, faisait peu de cas de la souveraineté populaire et était contraire aux principes de la révolution, ceux de 1796 et de 1797 seraient organisés de telle sorte que les assemblées primaires y sont consultées pour tout ce qui touche aux intérêts municipaux. Le peuple en un mot *délibère* sur des affaires qui sont du domaine du gouvernement, si bien qu’Amsterdam serait devenue ‘une démocratie absolue’.^b Voilà qui va s’avérer difficile à concilier avec la république représentative que concocte l’Assemblée nationale à La Haye. Et ce n’est là qu’un des arguments invoqués par Gogel. Car le redoublement d’activités des citoyens freinerait des tâches autrement essentielles, telles que les élections. Celles de mars 1797 n’ont-elles pas démontré combien il était difficile de remplacer les trente conseillers sortants?

A plusieurs reprises, en effet, les assemblées primaires ne parviennent pas à remplir les postes vacants: soit il y a trop peu de candidats; soit les assemblées en ont élu qui ne sont pas de leur circonscription. Et puis, et c’est sans doute ce qui inquiète le plus Gogel, l’administration intérieure d’une capitale, de ses finances, du commerce et de la marine ne saurait être confiée au tribunal du peuple qui serait incapable d’en juger. La démocratie que défend ici le journal est celle où le peuple fait entendre sa voix *via* les élections, où il contrôle que ses gouvernants défendent bien ses intérêts, où il a l’opportunité de les appeler à se justifier des mesures prises et à surveiller qu’ils n’abusent pas de leur pouvoir. Là résiderait la véritable démocratie représentative, seule capable d’instaurer et de perpétuer la liberté civile et politique^c – contrairement à une démocratie directe, synonyme à ses yeux d’anarchie ou de despotisme. N’en déplaise à l’inquiétude de Gogel, les Amstellodamois n’en continueront pas moins à faire de la politique: dans les clubs, les journaux, les assemblées ou les cafés, *via* les rumeurs, les remarques

^a Breen, *op.cit.*, p. 62.

^b *De Democraten*, no.84, 21 décembre 1797, p.14-18.

^c *Ibid.* C’est nous qui voyons Gogel comme l’auteur du texte, car le plus souvent, c’est à lui que sont dus les observations relatives à l’économie et aux finances et aux mesures réalistes qui s’imposent. Le pasteur Ockerse est plus ‘idéologue’, pour ainsi dire. Entre autres, no. 21, pp. 181-190 et no. 54, pp.12-14. Le journal de Valckenaer ne dit pas autre chose, tout comme *De Republikein* de Konijnenburg.

acerbes ou les manifestations spontanées, ainsi qu'en témoignent les observateurs de police ou le Comité de Surveillance.

Sur les clubs ou sociétés populaires, qui ont dû être nombreux, on sait relativement peu de choses, si ce n'est quelques noms: *Cordaat dog bedaard* (Cordial, mais posé) où sont réunis des artistes et des hommes de lettres; *Voor Deugd en Kundigheden* (Pour la Vertu et les compétences) où se retrouvent des hommes de la presse et de l'imprimerie, *Voor het Nut van het Vaderland* (Pour l'Utilité de la Patrie); *De Ware Vrijheid* (La Véritable Liberté); la *Société des Amis de la liberté*, où sont rassemblés les Français et étrangers résidents dans la capitale;^a *Pour l'Unité et l'Indivisibilité* – créées dans plusieurs provinces, sur l'initiative d'unitaristes, tels Wiselius, Ockerse, Fijnje et Gogel; les *Amis de l'Unité et de l'Indivisibilité*, adversaires plus radicaux encore des sociétés précédentes;^b ou *De Uitkijk* – proche de *Doctrina et Amicitia*. Plusieurs de ces clubs se réunissent à l'Assemblée générale quand il est question de revendications politiques, sociales ou économiques à présenter à la Municipalité qui, dans ses débuts, ne brille donc ni par son énergie ni par son audace et qui semble à tous les révolutionnaires indigne de gouverner et de représenter le peuple souverain. Parfois, ils agissent seuls ou donnent le ton. Face aux sociétés unitaristes et radicales, se trouvent les *Gemeenebestgezinde Societeiten* – Sociétés pour le Bien Commun –, qui partagent des points de vue modérés ou 'aristocratiques' et des sociétés orangistes qui seront supprimées sur ordre de la province de Hollande le 18 février 1798.^c Mais aussi *Pour Dieu, l'ordre et la liberté*, dénomination qui dit bien ce qu'elle veut dire, et, qui, de ce fait, est peu appréciée des radicaux locaux ou nationaux.

L'attitude des élites révolutionnaires est dès ses débuts plutôt ambiguë vis-à-vis des actions populaires. Certes les rédacteurs des *Democraten*, de l'*Advocaat van de nationale Vrijheid* ou du *Republikein* comprennent le parti à tirer des réunions patriotiques et oeuvrent de sorte à ce que le peuple lui-même soit persuadé du bien-fondé de l'Unité et de l'Indivisibilité. Les clubs et les sociétés doivent en outre fonctionner de sorte à éduquer les ignorants, les analphabètes ou les indifférents: 'Les sociétés populaires sont parmi toutes les institutions la meilleure école qui soit', affirment-ils en août 1796. Et d'ajouter que le peuple doit être impliqué dans la politique de ses représentants, *via* les sociétés populaires: 'C'est là que l'on peut faire connaître au peuple toutes les mesures nécessaires à la prospérité de la patrie que doit prendre le gouvernement; c'est là que l'on doit pouvoir juger s'il agit dans ce sens', mais c'est là aussi que doit se mobiliser l'opinion publique afin de sortir l'Assemblée de l'impasse où la condamnent les désaccords entre unitaristes et fédéralistes. Les sociétés peuvent de plus informer l'Assemblée de ce que désire le peuple, lui permettre de recouvrer sa confiance et devenir le lieu où celui-ci apprendra à connaître et à juger sa constitution.^d Telles sont les attentes des unitaristes avancés, qui n'entendent pas, on l'a dit, introduire une démocratie directe. Or, l'on s'en doute, dans les sociétés qu'elles soient d'Amsterdam, d'Utrecht, de Leeuwarden ou de Rotterdam pour

^a C'est ce qu'écrit Lenersan dans sa lettre au Directoire exécutif, publié par Valckenaer. *De Advocaat van de nationale vrijheid*, no.17, mars 1796.

^b Dans les archives nous n'avons pu trouver une seule allusion à cette société des Amis de l'Unité et de l'Indivisibilité, contrairement à celles, nombreuses concernant la société pour l'Unité et l'Indivisibilité. Faut-il croire en son existence ou bien de Witt se laisse-t-il abuser? De Witt, op.cit., p.169.

^c GAA, 5053, vol.976, pp.1010-1011.

^d *De Democraten*, no.7, août 1796.

n'en citer que quelques-unes, le peuple revendique sa souveraineté en des termes plus tranchés: 'Les représentants (...) sont seulement les exécutants de notre volonté, car nous n'avons en aucun cas renoncé à notre souveraineté. Nous, le peuple, sommes souverains, parce que nous sommes la partie active et laborieuse de la nation, et de là dépendent la paix et la prospérité'.^a

A Amsterdam s'affrontent ainsi dès 1795 Municipalité (par la voix de Schimmelpenninck) et Assemblée générale: l'une et l'autre se querellent sur *qui* des deux représente au juste la volonté générale. Des discours et des heurts qui n'étonneront pas les spécialistes des révolutions française et américaine où s'étaient posés les mêmes problèmes. Si le peuple est souverain, pourquoi n'exercerait-il pas par lui-même cette souveraineté? C'est là la conclusion que tirent les sociétés populaires dans tous les pays concernés par une révolution et c'est bien ce que proclamait en août 1795 l'Assemblée Centrale où étaient rassemblés les délégués des sociétés révolutionnaires de l'ensemble du pays et qui s'était rendue à La Haye, afin d'influencer les prises de décision des Etats Généraux.^b Tant que se prolonge la vacance du pouvoir – et elle se prolonge d'autant plus que tous sont divisés sur les réformes à venir –, le peuple persiste à agir comme s'il était dans une démocratie directe et voit dans les représentants provisoires des mandataires auxquels il peut et doit imposer sa volonté. En bref, il se veut 'personne juridique'.^c Les unitaristes et les représentants provisoires de la province de Hollande dans un premier temps ont tout avantage, on l'a dit, à favoriser ce malentendu, afin d'utiliser les sociétés populaires comme un moyen de pression. Soit pour faire accepter aux municipalités un règlement uniforme et une dépendance aux Etats provinciaux ou Généraux; soit pour accélérer la convocation d'une Convention nationale et la réalisation d'une Constitution fondée sur l'unité et l'indivisibilité. Le fédéralisme étant présenté aux sociétés populaires comme le fait d'une aristocratie indéracinable, qu'il importe de déraciner au profit du peuple Un et Indivisible.

Dans le numéro des *Democraten* d'août 1797, entièrement consacré aux sociétés populaires, l'auteur regrette curieusement leur peu d'apport dans la révolution batave. Rappelant le rôle de premier plan qu'elles avaient joué lors de l'épopée des patriotes, il s'interroge sur ce qu'il perçoit comme une indifférence. Serait-ce dû à la dissension entre factions révolutionnaires, plus graves que celle qui oppose patriotes et orangistes? Serait-ce dû au fait que, dès les débuts, l'on a trop négligé le peuple et qu'on l'a abandonné à son sort? Dans les clubs et sociétés de l'époque, l'auteur distingue avant tout des intrigants et des ambitieux à l'affût d'une place ou d'une fortune mais dont l'influence sur le peuple est néfaste. Au lieu d'y oeuvrer au bien général, on chicane sur les moindres lois et les moindres décrets; tout respect pour la représentation (nationale ou municipale) y fait défaut, alors qu'elle devrait être 'sacrée'. Ce désordre général se ferait au détriment de la bonne administration et des principes. Et pourtant, seul le peuple serait en mesure d'influer positivement sur les divisions partisans. Seul, il serait l'arbitre entre les factions. Il importe donc de le réveiller de sa léthargie, de l'*électriser*. Or, c'est seulement dans les sociétés populaires que cela serait possible – à condition bien entendu qu'elles soient guidées par des hommes sages et raisonnables. L'auteur reconnaît donc le brouhaha des

^a D. Kraakman, 'De volkssociëteiten in de Bataafse revolutie', *Skript*, 2, 1980 p. 22. Il s'agit ici d'une société de Rotterdam, 'La Société libre des amis du Peuple' (De Vrije Sociëteit van Volksvrienden).

^b S. Schama, op.cit., pp.233-234.

^c M.G. de Boer, 'Het Amsterdamsche Stadsbestuur in moeilijkheden', *Tijdschrift voor Geschiedenis*, 46, 1931, p.17.

assemblées existantes, mais il l'attribue au parti violent et il se refuse à y déceler une participation populaire réelle. A ses yeux, le vrai peuple bouderait les réunions patriotiques, soit par indifférence, soit par ignorance. A la date où l'article est publié, nombre de clubs ont déjà fait entendre leur voix, mais les droits de l'homme et la souveraineté populaire aidant, cette voix entonne un air qui semble peu enchanter l'élite révolutionnaire, dont les *Democraten* sont un des porte-parole.^a

Le publiciste ultra-révolutionnaire, Lieve van Ollefen avance une opinion tout à fait opposée: lui note que les patriotes de 1786-87 n'avaient armé la nation que pour chasser le stadhouder et prendre sa place. La révolution de 1795, par contre, doit rendre au peuple tout entier sa pleine souveraineté et introduire une démocratie véritable. Là résiderait malgré tout une grande différence par rapport aux années 1780. Interprétation qui n'est donc pas celle des *Democraten* qui, eux, ont la nostalgie d'une révolution perçue après coup comme harmonieuse parce qu'élite et peuple y oeuvraient calmement de concert.

Devant ces manifestations populaires, les réactions des Français de séjour aux Pays-Bas croient voir ressuscités les tumultes de l'an II. Le représentant Richard en avertit le gouvernement français et s'inquiète auprès de la ville d'Amsterdam: 'De quel droit une réunion d'individus prétend-elle imposer la loi aux autorités dépositaires de l'autorité publique? L'esprit des Jacobins a-t-il passé dans les Provinces-Unies?'^b Il n'est pas jusqu'à Bicker, ci-devant régent patriote et président des représentants provisoires, qui n'accable de missives le Directoire, Boissy d'Anglas ou le ministre Delacroix pour leur demander de fermer les clubs, sous peine de revivre la Terreur et de ruiner la république.^c Dans les provinces d'Utrecht et de Frise, les troupes françaises interviennent du reste pour remettre au pouvoir les modérés ou museler les clubs trop énergiques. N'en déplaise aux Français et aux modérés bataves, clubs et sociétés se maintiendront et feront entendre leur voix jusqu'en septembre 1798 pour le moins.^d La question est de savoir si les uns et les autres étaient aussi dangereux que ce qui ressort des représentations françaises et néerlandaises.

Surveillance et turbulences

A lire les papiers officiels et les procès-verbaux du Comité de Surveillance générale, une première impression se dessine sur la situation révolutionnaire de la capitale. Mais d'emblée, le Comité entend préciser le rôle qu'il va jouer et sous quelle étiquette: faut-il l'emprunter à la France et parler de 'Salut public' ou de 'Sûreté générale' ou bien adapter la dénomination au

^a *De Democraten*, no.67, août 1797 et le *Nationaale Bataafsche Courant* de Lieve van Ollefen du 7 août 1797. On peut lire chez les démocrates un écho de ce qui se passe en France début 1794, où les Jacobins distinguent eux aussi entre un bon peuple (idéel) et un peuple remuant et intrigant (réel). A. Jourdan, *la Révolution, une exception française?*, Flammarion, 2004, pp. 185-188.

^b cité par de Boer, op.cit., p.17.

^c Colenbrander, *Gedenkstukken der algemeene geschiedenis van Nederland, 1795-1840*, 21 vol.. La Haye, 1905-1922. Sera abrégé : GS., II, p.487 et pp.495-496.

^d Une des dernières manifestations organisées est une adresse très insolente, en faveur de la garantie des emplois des patriotes radicaux. GAA, 5061, 542. Mais jusqu'en 1800, et au-delà, subsistent des émotions populaires. GAA, 5061, 542. Sur les révoltes, séditions, etc... après 1806, J. Joor, *De Adelaar en het Lam*, Amsterdam, 2001.

contexte et à la culture du cru? Les Bataves préfèrent en réalité ne plus se référer à des institutions qui ont fait leur preuve, mais ont mauvaise presse. De là leur choix pour le nom de Comité de Surveillance, lequel comprend sa tâche comme devant assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité dans la ville d'Amsterdam. Faute d'instructions précises, les membres du Comité vont s'en enquérir auprès de *Doctrina et Amicitia* et se concerter avec les autres Comités (Prospérité publique; Finances; Commerce et Marine; Organisation). De son côté, le Comité révolutionnaire, présidé par Gogel, exige que soient accélérées les mesures et l'organisation du dit Comité. Une fois tout cela stipulé, s'amorce la tâche première: le retour à l'ordre et la surveillance de la ville. Il était temps, car les désordres s'amoncellent, de même que plusieurs problèmes à propos d'un navire abandonné par les Anglais. Une foule de trois cents personnes aurait voulu l'incendier. Dans le même temps, les désordres ont permis à des mendiants de s'enfuir de l'hospice où ils étaient internés et les habitants s'inquiètent de leur afflux. Autre problème: la présence d'étrangers originaires de pays en guerre avec la Hollande. Il est demandé aux aubergistes et hôteliers de noter leur nom et de le communiquer au Comité.

Plus importante encore est la question des orangistes et des régents congédiés le 19 janvier. Des bruits courent que ces derniers tiennent des séances nocturnes et concoctent des projets peu révolutionnaires. Les premiers sont soupçonnés de se réunir et de conspirer chez l'aubergiste Berkmeijer. Les prisonniers de guerre ne sont pas plus calmes: certains arborent leur cocarde orange, au grand dam des badauds. Un officier aurait ainsi 'fâché le peuple'. Le Comité doit non seulement poursuivre et espionner les partisans du stadhouder, mais calmer les turbulences populaires, issues de la crainte d'un complot universel contre la Révolution. Dans cette première phase, les uns et les autres craignent des représailles et des pillages. Les orangistes s'imaginent que les patriotes au pouvoir vont se venger des sévices subis en 1787; les patriotes sont persuadés que leurs adversaires conspirent contre eux. Les dénonciations affluent sur la présence de contre-révolutionnaires. Le Comité demande des preuves, qu'il n'obtient pas toujours. Parmi ces contre-révolutionnaires, les plus dangereux sont les ci-devant forces armées ou officiers des corps francs. La découverte de fusils perfectionnés et d'une arme extrêmement dangereuse confirme cette appréhension. L'appréhension devient crainte réelle quand, début avril, est assassiné un canonnier – patriote. Et puis, il faut compter avec les querelles entre résidents et occupants. Les Français ont ainsi confisqué à leur profit le navire Frédéric Guillaume, que revendique la Municipalité. Conséquence: le Comité s'empresse d'investir les autres bâtiments ancrés dans le port d'Amsterdam avant que les Français ne s'en emparent. C'est ainsi que sont confisqués quatre navires anglais chargés de paille.

Parallèlement à ces tâches de surveillance et d'ordre public, le Comité entend les témoignages et les dénonciations des délégués des clubs et des assemblées de quartier. Il interroge les suspects, les relâche, les sermonne ou les renvoie au Comité de Justice. Il surveille les journaux, traque toute allusion contre-révolutionnaire ou irrespectueuse quant aux pouvoirs constitués. Et il confie à des espions la surveillance des lieux chauds et fait contrôler le courrier. Quand est dénoncé un suspect, aussitôt, les postes sont invitées à subtiliser les lettres qui peuvent lui parvenir et à les remettre au Comité. Dans cette première phase, le dit Comité attend des patriotes et des clubistes un soutien contre tous ceux qui menacent la révolution.^a

^a GAA, 5053, 973-976.

Guerre de symboles: ‘national’ ou orange?

Les hostilités anti-révolutionnaires ne sont pas seulement le fait des régents congédiés. Ces derniers en vérité se font plutôt discrets et c’est hors des frontières que les orangistes tentent de résister à l’ouragan libertaire. Mais à l’intérieur même de la ville, diverses manifestations dévoilent une politisation du peuple, qui date à n’en pas douter des années patriotes et qui, par suite, est d’autant plus rapide à réapparaître et d’autant plus raffinée. La première et la plus constante de ces manifestations est sans nul doute la bataille des couleurs. A la cocarde tricolore nationale que revêtent les patriotes, les partisans du stadhouder opposent l’orange, emblème de la maison qui porte le même nom. Parmi eux, des officiers prisonniers, appartenant à des corps orangistes ou des marins qui, dans l’ensemble, sont plutôt fidèles au stadhouder, mais aussi des *Bijltjes*, charpentiers dans les chantiers navals de l’amirauté. Une alternative à la cocarde orange est le ruban de la même couleur. Des rumeurs se répandent selon lesquelles le ruban serait fabriqué à Bâle (en Suisse) et destiné aux Juifs d’Amsterdam.^a soupçonnés d’être pour une grande part stadhoudériens. Et de fait, dans le quartier juif sont plusieurs fois dénoncés des individus arborant les couleurs interdites. Les responsables de la communauté sont invités à mettre fin à ces désordres. Même consternation quand il s’avère qu’une ménagère a accroché un lange suspect dans son jardin; qu’un individu déambule avec au cou une écharpe dont le coloris se rapproche de l’orange ou qu’une femme vend des drapeaux à l’emblème de la maison proscrire. Tous sont invités à venir s’expliquer au Comité de Surveillance générale. Pour l’une, elle ignorait que ce fût interdit; l’autre était sûr et certain de porter une écharpe rouge. Du moins, c’est ce que lui avait affirmé son épouse. Il est vrai qu’une fois lavée, la dite écharpe avait changé de ton. Le vendeur confirme les propos de l’épouse et l’impertinent sans le savoir en est quitte pour une semonce. Quant à la femme et à ses drapeaux, elle prétend avoir acheté du papier rouge et ne s’être point aperçue qu’ils étaient de la teinte incriminée. Le marchand de papier est convoqué afin de vérifier ses dires. Les couleurs stadhoudériennes sont donc traquées, à tel point que les commerçants s’inquiètent à l’idée d’exposer dans l’espace public une étoffe où se trouverait une quelconque nuance du coloris interdit. Pour le 5 mai, jour de marché, un d’entre eux se rend au Comité de Surveillance pour s’assurer que sa marchandise (un tissu à rayures où se trouve de l’orange) pourra être déposée sur son étal. Le Comité le lui permet. Il est plus sévère vis-à-vis d’un soldat qui s’affiche dans un café avec des franges orange. Convoqué, le soldat parvient à convaincre le Comité que c’est là un attribut de l’uniforme de son régiment et qu’il ne l’a pas revêtu à mauvais escient. On lui conseille alors de le cacher sous sa veste. Plusieurs fois sont ainsi dénoncés des citoyens dont le costume contient la couleur contre-révolutionnaire par excellence. Le 31 juillet, à l’occasion de l’enterrement d’un des *Bijltjes*, le cercueil est recouvert d’un drap brodé avec des lettres orange. Nouvel effroi. Le Comité enquête et le drap s’avère provenir de la maison d’Albertus Ploos van Amstel.^b avocat et contre-révolutionnaire notoire plusieurs fois arrêté et interrogé, avant d’être incarcéré durablement. Il est même un vieillard de 72 ans à devoir paraître devant le Comité de Justice, parce qu’il avait revêtu un habit orné de franges orange: il avoue ignorer qu’il était en infraction. La cause ne saurait en être que

^a GAA, 5053, 974, p.461.

^b A ne pas confondre avec Adrianus Ploos van Amstel, qui, à l’inverse, est plutôt d’obédience jacobine, voire robespierriste.

sa vue, qui n'est plus très bonne. De là la confusion des couleurs. Mais sont aussi incriminés ceux qui refusent d'arborer la cocarde tricolore nationale – ou ceux qui refusent de prêter serment.^a Et il y en a parmi les marins, les soldats ou les petites gens. Le 2 août 1795, un homme est ainsi convoqué parce qu'il ne portait pas de ruban tricolore sur son chapeau. Que dire enfin de ce fanatique qui avale des fleurs d'un coloris lequel laisse présager qu'il deviendra à l'intérieur ce qu'il est à l'extérieur: orange^b!

Rouge, jaune, orange? C'est bien souvent là la difficile distinction qui aurait égaré, si l'on les en croit, les suspects. D'autres en revanche avouent sincèrement leur attachement à la maison proscrite et, selon les délits commis, paient de quelques jours ou de quelques années de prison leur opiniâtreté. Tel est le cas d'Albertus Ploos van Amstel, condamné à la flagellation publique et à dix ans de prison – en raison de ses impertinences répétées.^c

Parallèlement aux couleurs, les contre-révolutionnaires affichent leur fidélité à l'ancien gouvernement par un cri de ralliement: 'Oranje Boven' ('Vive Orange') et en vouant aux gémonies les 'Keesen' (surnom canin des 'patriotes'), leurs héros et leurs principes. Nombreuses sont les arrestations pour ce genre de propos contre-révolutionnaires. Le 4 février 1795, un dénommé Daniel Limburg est arrêté pour en avoir formulé. Le propriétaire du café l'a dénoncé. Non seulement il a crié 'Vive Orange', mais il a insulté le Père Hooft (héros des patriotes), annoncé la contre-révolution et le retour sous peu du prince d'Orange. Pourquoi, lui demandent les juges et officiers de justice? Le brave homme n'en sait rien. Sans doute avait-il trop bu. Dans un interrogatoire ultérieur, il avance une meilleure explication. C'est qu'arrivé depuis peu dans la capitale, il ignorait que c'était devenu un crime. Au toast à la nation que lui proposait un dénommé Jan, il s'empressa donc de rétorquer par un toast au prince, au grand dam de l'assistance. Le Comité de justice ne se laisse pas berner. Verdict: six ans de prison.^d Plus insolent encore est sans nul doute Jan de Suffer. Arrêté pour avoir insulté la devise des devises (Liberté, Égalité, Fraternité) et prédit que l'arbre de la liberté n'allait pas tarder à être mis à bas; il motive son impertinence par le fait qu'il avait bu et qu'il était d'humeur polissonne. Mais de surcroît, il a lu à l'assistance deux feuilles et fait de drôles de mimiques chaque fois qu'il prononçait liberté et égalité – crime suprême. C'est qu'il avait, rétorque l'accusé, une prune dans la bouche. Les témoins confirment l'attitude irrespectueuse de l'inculpé, qui se voit condamné à quatre ans de prison.^e D'autres taquinent les aubergistes, quand ils leur demandent une 'Oranje borrel' (un apéritif orange), et partent sans demander leur compte. D'autres enfin vendent des portraits de la famille stadhouderienne. Hendrik Arends, libraire, a la malencontreuse idée de les afficher dans sa vitrine et est vite rappelé à l'ordre par le Comité. Du 20 janvier 1795 à la victoire franco-batave d'octobre 1799, la lutte se poursuit à grand renfort de symboles.

Outre les devises et les toasts, il y a encore les poèmes et les chansons. Ce sont soit des

^a Ils sont nombreux parmi les militaires, qui voient là une violation du serment prêté à l'ancien gouvernement.

^b GAA, 5061, 542, en date du 22 août 1799.

^c de Boer, op.cit., p.19.

^d GAA, 5061, 640A. Carnet de A. de Melander en date du 19 février 1795.

^e GAA, 5061, 7701. En date des 20 et 26 février 1795. La prison en Hollande était une maison de travail forcé.

poèmes satiriques contre-révolutionnaires qui s'en prennent aux principes et à l'arbre de la Liberté; soit des chansons stadhouderiennes, qui annoncent le retour prochain du prince ou de son héritier. La chanson la plus prisée est 'Al is onze prins nog klein, lang zal het niet duren of hij zal stadhouder zijn' ('Même si notre prince est encore petit, d'ici peu il deviendra stadhouder'), qui se fredonne fréquemment dans les milieux orangistes, à tel point que le journal ultra-révolutionnaire, le *Domkop* en donne une parodie. Un autre chant lui fait concurrence: 'D'ici sept ans, l'arbre d'Orange retrouvera ses forces'. S'affrontent donc également dans la lutte des symboles l'arbre de la Liberté et l'oranger, emblème de la maison princière. Les orangers, on s'en doute, sont abattus dès la révolution amstellodamoise. Mais les orangistes poursuivent de leurs fureurs ceux qui les remplacent. Début 1798, alors que les canonnières révolutionnaires viennent d'ériger un arbre, orné de rubans tricolores et surmonté d'un bonnet phrygien pour célébrer leur réhabilitation, dans la nuit qui s'ensuit, trois hommes enlèvent les rubans et le bonnet et maltraitent l'arbre. Ultime affront que ne laissent point impunis les canonnières revanchards. Ils brisent les vitres d'une maison soupçonnée d'abriter les coupables.^a Ailleurs, Frans van den Andel crie haut et fort qu'il faut 'envoyer tous ces vauriens à la guillotine', ce qui lui vaudra huit jours au pain et à l'eau et une exposition publique – en tant qu'ivrogne et agitateur – le procureur avait exigé la flagellation et cinq ans de prison. Et puis, il y a ceux qui effacent les inscriptions révolutionnaires. Ainsi sur le Poids public d'Amsterdam, aurait disparu la mention 'An I de la Liberté'. A bout, la Municipalité annonce qu'elle va faire dresser l'échafaud sur la place de la Révolution pour dissuader et effrayer les agitateurs.

Rares par ailleurs sont les explications ou motivations sur cet orangisme populaire. Un témoin avoue bien sa conviction que sans le prince, 'le pays ne saurait être bien gouverné'.^b Un autre avance qu'avec la restauration, le pain sera abondant et un artisan se rappelle combien ses affaires marchaient bien, quand il y avait le prince et la Cour. Mais l'argument économique est loin d'être fréquent. Le plus souvent, il semblerait que ces manifestations populaires participent d'une tradition populaire de méfiance vis-à-vis des élites amstellodamoises et d'une crainte pour les nouveautés, d'autant plus craintes qu'elles sont introduites avec le soutien des troupes françaises, qu'abhorrent les orangistes populaires. Plus étonnant encore: les études sur l'origine du peuple orangiste et patriote concluent sur une quasi-identité sociale et économique des deux groupes. Tous deux remplissent plus ou moins les mêmes emplois; demeurent dans les mêmes quartiers; gagnent les mêmes salaires; professent les mêmes religions, et quoique les dissidents soient plus portés vers la révolution que ne le sont les réformés.^c Les patriotes seraient en moyenne un peu plus jeunes; comprendraient en leurs rangs plus de chômeurs (1787 oblige!) et engloberaient un peu plus de professions indépendantes que de salariés. Parmi eux, enfin, se trouvent bien des fonctionnaires. Ce sont là toutes les différences et elles ne permettent guère de comprendre la raison profonde de l'engagement politique. Tradition ou perception, l'allégeance à Orange ne tiendrait-elle pas avant tout de la certitude populaire qu'il vaut mieux

^a GAA, 5053, 976, p.1055.

^b GAA, 5053, 974, p.128.

^c A Amsterdam, douze pasteurs réformés ont refusé de prêter serment. L'un d'entre eux tient des cultes secrets, au grand dam des autorités. Van Manen & Vermeulen, op.cit., p.5.

un maître que plusieurs^a?

Le Comité poursuit encore les publications orangistes; les lettres impertinentes, qui passent de main en main; les feuilles donnant de fausses informations pour démoraliser la population ou celles qui ridiculisent les changements en cours. C'est ainsi qu'est découvert un certain *Kees en Willem*, feuille destinée à provoquer des actions populaires contre-révolutionnaires. Mais il y a aussi des hommes qui profitent du culte pour endoctriner leurs ouailles, tel un pasteur luthérien dont le sermon anti-révolutionnaire aurait provoqué une vive 'combustion' parmi l'assistance.^b Dans l'autre camp – patriote – paraissent également des libelles, visant à *électriser* le peuple et à critiquer les autorités amstellodamoises. En mai 1795, le *Domkop* est saisi pour cette raison. Le plus souvent, il est difficile d'en retrouver les éditeurs et les auteurs – anonymes. Reste à découvrir les distributeurs et ceux qui les répandent parmi le public. Ce sont régulièrement les petits et les naïfs (ou faux naïfs) qui en sont les dupes.^c Leurs excuses: ils ne savaient pas ce qu'ils vendaient, mais ils ne savent pas non plus d'où proviennent ces écrits. En avril-mai 1795, la surveillance s'accroît, car des rumeurs se répandent sur une invasion imminente des troupes prussiennes: le prince serait déjà à La Haye, prédisent des Juifs; il s'approcherait d'Utrecht, publie le journal de la ville. Des bruits annoncent même que la municipalité d'Utrecht s'est dissoute et enfuie. Un dénommé Gerrit Pronk affirme qu'il a reçu une lettre qui l'informe que les Prussiens sont à Amersfoort. La hantise de la répression de 1787 se réveille et la population panique.^d

La 'Grande Peur' ou la tentation terroriste

Depuis la fuite de la famille d'Orange en janvier 1795, les révolutionnaires néerlandais craignent des actions prussiennes et orangistes. Comme les émigrés français, les partisans du stadhouder se sont en effet réfugiés en Allemagne, près des frontières, à Osnabruck et menacent de renverser le nouvel ordre démocratique. En cette année 1795, la France, il est vrai, amorce des pourparlers avec la Prusse en faveur de la paix, mais ils sont secrets et le demeurent, tant que le traité de paix avec la république soeur n'est pas ratifié. C'est que la République française entend obtenir de son alliée beaucoup plus que celle-ci ne veut lui concéder. L'incertitude des Bataves découle de cette stratégie: accélérer la signature du traité franco-batave aux conditions sévères du Comité de Salut public parisien. En réalité, dans les clauses secrètes du traité figure que la Prusse

^a Dans les périodes de crises, dues à la guerre notamment et à la crainte d'invasion étrangère, le petit peuple et les Bijltjes en particulier, entrent en insurrection et rétablissent le stadhouder. Ainsi en 1672 et en 1747.

^b GAA, 5053, 976, en date du 14 juillet 1797. Voir aussi P. Geyl, op.cit., pp.177-183.

^c Voir l'excellente mise au point de M. Everard, 'In en om de (*Nieuw*) *Bataafsche Vrouwe Courant*. Het aandeel van vrouwen in een revolutionaire politieke cultuur', *Mededelingen van de Stichting Jacob Campo Weyerman*, 24, 2001, pp.67-87. Et GAA, 5063, 973-976.

^d Nouvelle panique en septembre 1799, quand menace la contre-révolution. Des publications sont découvertes qui annoncent le retour du prince et donnent une proclamation du général Abercromby. GAA, 5061, 542. En date du 7 septembre 1799. Dès le 4 mars 1795, un arrêté interdisait les publications qui critiquaient les droits de l'Homme et du Citoyen et la Constitution à venir. A. Huussen jr., 'Freedom of the Press and Censorship in the Netherlands, 1780-1810', *Too Mighty to be Free. Censorship and the Press in Britain and the Netherlands*, Zutphen, 1987, p.115.

n'interviendra pas en Hollande. Cela personne ne le sait encore.^a De là la panique, mais aussi l'optimisme des orangistes amstellodamois qui redoublent d'audace – notamment dans les quartiers 'chauds': les îles, le Franche Pad, Kattenburg. Le Comité décide alors d'augmenter le nombre de gardes nationales et réquisitionnent les armes et les fusils disponibles dans la ville. Et, surtout, il refuse de donner des passeports aux marins ou aux militaires qui désirent quitter la ville afin – craint-on – de gonfler les armées ennemies. Le problème des départs incongrus demeurera à l'ordre du jour. Amsterdam fera tout pour les éviter, fouillera les bateaux, les navires, les barques, les péniches à la poursuite des déserteurs, des espions et des traîtres. Inversement, les officiers des corps orangistes auront la permission de demeurer provisoirement dans la ville, à condition de ne plus porter leur uniforme. Tous ceux qui paraderaient sous les couleurs de leur régiment et porteraient des armes après leur démission sont passibles de mort. En septembre 1795, la crainte d'une invasion orangiste n'est pas encore dissipée. Le Comité apprend que l'armée du prince comprend 6000 hommes, dont 4000 émigrés, 400 Anglais et 1600 Hanovriens et Hessois. Et il lit les journaux allemands pour essayer d'en savoir plus. Quelque temps plus tard, la crainte est – momentanément – dissipée. Le prince n'ose s'aventurer en Hollande, où les Français maintiennent (sur papier, du moins) 25.000 hommes et où les Bataves ont entre-temps réorganisé leurs forces. Les craintes auront été vaines, mais les unitaristes tireront parti de cette menace pour prôner plus fort encore l'unité et l'indivisibilité, seules aptes à rendre sa puissance à la petite nation.

Ces résistances populaires, manifestations orangistes, menaces de l'extérieur ont un impact sur la politique révolutionnaire que ce soit celle des autorités constituées ou celle des clubs et des assemblées de quartier. Ici – comme en France – prédomine vite l'idée d'un complot étranger. Toute manifestation populaire en faveur du stadhouder est prise au sérieux et corrobore l'existence d'un vaste parti organisé qui oeuvrerait au retour du prince. Des rumeurs courent même sur l'existence de sociétés secrètes orangistes. Les patriotes sont donc vigilants à ce sujet. Mais il y a plus. Depuis le début de la Révolution, des hommes comme Valckenaer ou Gogel ont insisté pour que soient licenciés tous les fonctionnaires de 1787 et poursuivis les régents responsables de la répression des patriotes. L'antienne a été reprise par la presse populaire, qui en a rajouté. Ces patriotes, on le sait, soit ont été obligés de s'enfuir parce qu'ils s'étaient trop mis en avant; soit ont été contraints de démissionner, parce qu'ils avaient trahi la confiance du prince. En 1795, ils comptent prendre leur revanche.^b Or, il n'en est rien. Sur les conseils notamment de Schimmelpenninck, la Municipalité fait preuve de modération et ne destitue quasiment personne. Dès le début, le problème des places occupées par les ennemis intérieurs est prédominant et il le restera, car la crise en a réduit le nombre, alors que les conséquences financières de la 'libération' n'améliorent en rien une situation dramatique du point de vue économique. Sous cet angle, la révolution est une déception pour les patriotes de retour. C'est aussi ce que constate le publiciste Gerrit Paape dans un texte polémique sur la révolution batave. Qu'a-t-elle fait pour ses partisans et pour tous ceux qui ont souffert durant huit ans? Et puis qu'en est-il de la spoliation des biens des régents et des orangistes éminents? Valckenaer

^a En décembre 1795, l'*Advocaat van de nationale vrijheid* de Valckenaer dévoile les clauses secrètes du traité, mais n'en continue pas moins à brandir la menace d'une guerre. no. 3 et 4, pp.24-29.

^b En Frise, le problème de la revanche et de l'indemnisation des patriotes au détriment des régents est une des causes premières des désordres récurrents qui secouent la province. J. Kuiper, op.cit., pp.423-428.

notamment est et demeure persuadé qu'elle seule peut sortir le pays de l'impasse où il se trouve. Schimmelpenninck et les modérés craignent à l'inverse que des mesures trop sévères divisent à jamais le pays et grèvent tout espoir de réconciliation à venir. Plus important encore est le fait que seuls les anciens régents sont en mesure de fournir les fonds dont a besoin la république régénérée. Toute menace à leur endroit risque de provoquer une fuite des capitaux. En conséquence, la Municipalité dans un premier temps fait montre d'une grande tolérance.^a

En avril 1795, après que La Haye a donné le ton, Amsterdam se décide pourtant à lâcher du lest. Le 29 du même mois, devant les plaintes du peuple et du comité révolutionnaire, le Comité de Surveillance générale décrète la réquisition des biens des régents ou orangistes émigrés depuis 1795, mais pas question de s'en prendre à ceux qui demeurent dans le pays. Une commission est établie à ce sujet. Encore faudrait-il savoir si les mesures ont été réellement mises en oeuvre.^b Pour ce qui est des licenciements, la province de Hollande en a décrété en octobre 1795; et en septembre 1797, Amsterdam aurait à son tour décidé de licencier les fonctionnaires qui ont déserté les assemblées primaires ou n'ont pas prêté serment.^c D'autre part, et jusqu'à sa destitution en mars 1798, la Municipalité d'Amsterdam continue de se voir et de se donner pour souveraine et refuse de ratifier les lois en provenance de La Haye.^d Aussi est-elle attaquée par les radicaux de l'assemblée provinciale. Valckenaer, Wiselius, Gogel, Konijnenburg, Bosch et bien d'autres ne cesseront de souligner ses errances et les dangers qu'elle fait peser sur l'avenir de la République Une et Indivisible. Et ce faisant, ils sont à l'origine de bien des conflits entre la ville et les clubs populaires. Ce qu'ils se feront fort d'oublier après le rejet de la Constitution de 1797 – qui signe en un sens leur victoire.

Outre aux orangistes, le Comité de Surveillance générale est donc confronté aux patriotes avancés, insatisfaits des mesures prises par la Municipalité. Les procès-verbaux mentionnent leurs interventions récurrentes et les réactions qu'elles provoquent auprès des pouvoirs constitués. Parmi ces patriotes se comptent non seulement des notables et des gens simples, mais aussi des gardes nationales, et notamment les canonniers, soit le corps d'artillerie.^e

Des insurrections populaires

Une des pommes de discorde entre les sociétés radicales et la municipalité est le règlement du suffrage du 11 avril 1795, évoqué ci-dessus. Alors que les assemblées de quartier acceptaient en

^a Sur ce point, AE 599, 20 thermidor an VI, lettre de Champigny Aubin à Talleyrand. Sur la rumeur qui court à ce propos, le *Domkop* imagine un dialogue entre un régent et un patriote. Le premier invoque une décision des Etats Généraux de ne pas les arrêter 'à condition que nous signions pour les Français la somme de 100 millions de florins' (no.109, p.332 ff.).

^b GAA, 5063, 973. En date du 29 avril 1795. L'initiative semble venir du Comité de justice; c'est ce dont se plaint le Comité de Surveillance. Cette mesure est encore à l'ordre du jour en 1798 (article 35 de la Constitution) et on peut se demander si elle a été mise en oeuvre entre-temps.

^c GAA, 5053, vol. 141. Dagblad van de municipaliteit van Amsterdam. C'est ce que rétorque le Conseil aux citoyens qui revendiquaient des licenciements. Sur octobre 1795, voir l'*Amsterdamsche Courant*, 1796, no.14.

^d Resink & Verhoeven, op.cit., p.35. De Wit, op.cit. p.123 ff.

^e Parmi les soldats, en revanche, se trouvent encore des orangistes, notamment parmi la garde nationale soldée qui constitue la force armée de l'Etat.

leur sein tout citoyen âgé de plus de 18 ans, qui ratifiait le règlement intérieur, le suffrage imposé par la Municipalité le restreint aux citoyens âgés de 25 ans, payant une taxe sur le café et le thé depuis trois ans au minimum. Etant donné les exonérations susnommées, cela revient à exclure tous les hommes gagnant moins de 300 florins par an et à éliminer du suffrage non seulement les pauvres, mais aussi les classes inférieures, voire moyennes – à savoir 55,1% de la population. Qui plus est, le suffrage est indirect. Les citoyens actifs élisent 60 électeurs, eux-mêmes ensuite tirés au sort, afin de parvenir à un total de 20 électeurs, responsables de l'élection des membres de la municipalité. A ce premier projet inégalitaire s'opposent non seulement les assemblées de quartier et les clubs, qui demandent au nom du peuple souverain qu'il soit retiré, mais encore le comité révolutionnaire, présidé par Gogel.^a En vain. La Municipalité discute certes avec quelques délégués, mais parvient à les convaincre d'accepter tel quel le règlement, quitte à le modifier dans l'avenir.^b Clubs et assemblées exigent alors que cinq de leurs membres siègent aux côtés de l'administration municipale et proposent quelques corrections. D'un compromis à l'autre, le règlement est corrigé et la nouvelle Municipalité installée le 19 juin suivant.

Le deuxième point de litige concerne la convocation d'une Convention nationale, prônée par les Etats de Hollande, elle aussi estimée dangereuse pour la souveraineté municipale. Amsterdam refuse donc toute initiative qui irait dans ce sens. Ce qui implique un refus de l'unité et d'une nationalisation politique, mais aussi de réformes d'envergure. Dans une lettre bien diffusée parmi les habitants d'Amsterdam, le radical Wiselius, représentant provisoire des Etats de Hollande, en appelle aux sociétés et aux assemblées de quartier afin de raisonner la Municipalité, qui s'oppose à l'instauration de cette Convention permanente, dotée de tous les pouvoirs. Aux yeux des autorités amstellodamoises, elle devrait fonctionner comme une Constituante, chargée de réformer la Constitution mais non mettre fin à la souveraineté des Etats généraux et des corps provinciaux ou locaux.^c Or, écrivait Wiselius, ce serait là perpétuer l'odieux fédéralisme et l'aristocratie des régents. Il est entendu par les clubs populaires. L'Assemblée générale des assemblées de quartier prend la relève et adresse une pétition en faveur de la même cause. En vain.

Troisième litige: la Municipalité rejette la création d'une milice nationale au profit d'une garde municipale. Là où les patriotes auraient souhaité une force armée unique, dirigée de La Haye. Car, malgré le traité de paix signé à Bâle en avril 1795, les dangers d'une intervention prussienne et orangiste harcèle encore et toujours les esprits. Valckenaer du reste ne cesse d'insister là-dessus et accuse Amsterdam de freiner les mesures de salut public. A défaut de Prussiens, les orangistes ne recevraient-ils pas le soutien des Anglais? Qui dit du reste que les deniers de la perfide Albion ne persuaderont pas la Prusse à renoncer à son alliance avec la France? Des bruits courent en effet selon lesquels des marins ou des soldats se rendent en Grande-Bretagne pour grossir les rangs ennemis. La menace persiste. Une fois encore, Wiselius intervient. Dans une lettre du 10 octobre, qui fait l'effet d'une bombe auprès de l'opinion, il avertit que la défense batave est dans un état déplorable et qu'il suffirait de 3000 hommes pour

^a De Wit, p.125-126. Le 15 avril 1795, une députation vient protester à la mairie contre ce règlement. Elle imposera en fin de compte des membres issus de son sein et de celui des clubs, ce qui mènera à la dissolution de la commission de convocation. Breen, op.cit., pp.22-30.

^b Breen, op.cit. p.25.

^c De Wit, p.128. Cette lettre est du 14 octobre 1795.

venir à bout de la révolution. Souhaitait-il ainsi que le suggère de Wit provoquer une levée en masse^a? En tout cas, le président des représentants de Hollande, Hahn, parle le 28 octobre dans ce sens. A la même date, Valckenaer persiste et signe: un armement général s'impose pour sauver la nation, écrit-il dans son journal. L'idée fait son chemin en haut lieu, à l'indignation de la ville d'Amsterdam. Mais la panique provoquée par la lettre de Wiselius est aussi à l'origine de la première révolte d'envergure contre la Municipalité. Le 4 novembre 1795, l'Assemblée générale exige l'arrestation des anciens régents. Devant le refus des autorités, le lendemain, les clubistes envahissent la mairie et font fermer les portes de la ville, de sorte à ce que personne ne puisse s'enfuir. Le 6 novembre, grâce à la présence (dissuasive) de troupes françaises et à l'intervention d'une commission envoyée par les Etats de Hollande, le peuple est apaisé et les drames sont évités. Mais c'est dire une fois encore que l'obsession du complot n'épargne pas la république soeur. Qui plus est, elle est durable et a chaque fois pour conséquence un affrontement entre le peuple et la Municipalité.

Ce sont là les plus importantes pierres d'achoppement de l'année 1795. Il en est d'autres, moins graves, mais significatives quant au radicalisme des clubs et des assemblées populaires. Début avril 1795, quand courent les bruits d'un armement orangiste et d'une possible invasion prussienne, les délégués des clubs demandent au Comité de Surveillance générale la permission de faire patrouiller leurs membres et de rechercher qui sème le trouble dans la ville. Ils veulent s'arroger un droit de vigilance. Le Comité refuse. Quelques jours plus tard, le Comité révolutionnaire propose malgré tout d'augmenter le nombre de gardes nationales et semble donner gain de cause aux clubs, sans pour autant en appeler au peuple. Peu après, leurs délégués reviennent à la charge et exigent que leur pétition soit insérée dans les procès-verbaux officiels, avant de demander des comptes sur le départ inopportun du capitaine Ruysch, soupçonné de rejoindre les armées ennemies. Le 13 avril, deux jours après les protestations contre le règlement électoral, nouvelle pétition: le quartier 29 suggère de visiter les maisons de Kattenburg (où se terreraient de dangereux orangistes). Qui plus est, il voudrait que soient rendus publics les actes du Comité de Surveillance. Le lendemain, décidément inquiète, l'Assemblée générale des assemblées de quartier exprime à son tour son désir d'armer les citoyens afin de maintenir l'ordre. Une fois de plus, le Comité s'y oppose. Le 17, une adresse dénonce 'des maisons de cette ville où l'on embaucherait des marins pour les Anglais', suite à laquelle le Comité de Surveillance amorce malgré tout une enquête.

Au mois d'août de la même année, alors que se font rares les subsistances et que n'ont pas disparu les menaces qui planent sur la république, les assemblées de quartier s'interrogent sur les mesures prises par la Municipalité, relativement aux émigrés français. Selon elles, leur séjour 'dans cette république ne peut être que néfaste à la Liberté'. Il importe donc de les repérer et de les expulser. Deux jours plus tard, a lieu une énième protestation à propos des orangistes, qui ont du travail alors que les patriotes sont sans emploi. Au même moment s'amorcent des désordres dans les entrepôts de marchandises et sur les divers marchés à propos des subsistances, de leurs rareté et cherté. Dans les entrepôts, les commissaires sont attaqués et molestés et les marchandises subtilisées. Les gardiens n'y peuvent rien, sauf à s'exposer aux coups de la foule en colère. L'un d'entre eux, gravement blessé, est amené d'urgence à la mairie pour être soigné. Sur le marché aux légumes, les Juifs, qui voulaient vendre ou acheter, ont été expulsés, et les

^a Ibid., p.131.

hospices ne parviennent pas à se ravitailler; dans la Regulierbreestraat, une cave de pommes de terre a été envahie et pillée. Sur d'autres marchés, le peuple fixe le prix des marchandises et terrorise les marchands. Les fournisseurs de pommes de terre, notamment, sont taxés et se plaignent de devoir vendre à perte. Ici aussi, l'Assemblée générale des quartiers intervient pour proposer que tous les marchands puissent entrer dans la ville avec leur embarcation, de sorte à encourager l'afflux des subsistances et à briser les monopoles. Ils exigent que les légumes soient pesés selon une mesure fixe et non dans des paniers pour éviter la fraude et ne pas mécontenter la population. Le Comité de Surveillance renvoie les deux premiers articles au Comité de Prospérité publique, ce qui est manifestement plus de son ressort. Quant à la Municipalité, elle examine les réserves des greniers à grains et se demande si elle ne doit pas elle-même fixer le prix des pommes de terre. Ce sera chose faite quelques jours plus tard, à la grande satisfaction du peuple. La crise aura duré du 5 au 13 août et envenimé la situation de la capitale.⁴

Les clubs et assemblées de quartier font parler d'eux dans certaines bagarres, toujours aux côtés des canonniers, qui s'avèrent être les plus radicaux et les plus violents parmi les patriotes. Le 26 août, ils se font remarquer lors d'une descente dans le quartier juif où ils ont attaqué et molesté les habitants – les juifs pour une part étaient orangistes et l'ensemble de la communauté pâtit constamment de la xénophobie patriote. Pourtant, eux aussi ont leur société révolutionnaire: *Felix Libertate*, qui contrôle les allers et venues du quartier. Le 17 septembre, une foule, appuyée par les canonniers, vient protester à la mairie contre le maintien des fonctionnaires orangistes. En octobre, les clubs sont les premiers à réagir à la lettre de Wiselius et à demander ce qu'il en est au juste. Et c'est pour exiger une bonne fois pour toutes l'arrestation des hauts fonctionnaires de l'ancien gouvernement: Dedel, Elias, Bakker, Huydekoper. Ils réitèrent le 2 novembre, au grand dam de la Municipalité, qui réquisitionne la garde de nuit et la garde nationale et leur donne ordre de répondre 'à la violence par la violence'. Le ton s'est monté. Plus question d'apaiser le peuple, ainsi qu'il en allait quelques mois auparavant. Les patriotes des clubs passent désormais pour des agitateurs. Entre les 4 et 6 novembre, on l'a vu, s'accroît la tension. Les clubs auraient souhaité que l'on ferme les portes de la ville afin que les suspects ne puissent entrer ou sortir. Le Comité de Surveillance s'y refuse. Car ce serait causer du tort aux citoyens ordinaires et freiner leurs activités. En conséquence, les clubistes décident de prendre l'initiative et s'emparent des clés municipales pour mener à bien leur projet. Dans la nuit du 5 novembre, trois cavaliers de la garde nationale entreprennent une action punitive contre les Juifs et les orangistes. A coups de sabre, ils sèment la terreur dans plusieurs cafés et auberges, de même que dans la maison de l'ancien officier de justice, Elias. Une de leurs victimes succombera du reste à ses blessures. Le coup de tonnerre résonne le 6, quand, irritée devant les désordres et les dangers qui menacent la révolution, l'Assemblée générale des quartiers propose au Comité la création d'un tribunal révolutionnaire, l'arrestation des fonctionnaires peu fiables de la municipalité et des membres de l'ancien gouvernement. On se doute de la réaction du Comité, qui croit revivre les jours terribles de l'an II: 'ce serait ouvrir la voie aux drames vécus par la France'. Et de s'enquérir de l'auteur de pareille proposition. Celle-ci émane du club des *Amis de la Liberté*, dont un membre est connu pour son 'ultracisme': un français d'origine, Jean Lenersan, qui sera un des premiers inculpés à la suite des troubles de

⁴ Sur ces désordres, GAA, 5053, 973, pp.41-75. Notons que la pomme de terre est déjà un légume prisé – faute de pain.

ce mois de novembre, de concert avec les trois gardes nationales susnommés et un dénommé Gerrit van Nes, coupable d'avoir subtilisé les clés de la ville et perçu comme le chef de l'insurrection.^a

Entre-temps, les clubs redemandent que l'on se préoccupe sérieusement des émigrés français. Le Comité avait jusque-là fait peu d'effort pour les expulser. De même, il reste bien en deçà de la tâche pour ce qui est de la surveillance des orangistes. D'après les délégués des clubs et des assemblées de quartier, un grand nombre d'entre eux s'embarquent discrètement sur un bateau en partance pour Leyde, d'où ils poursuivent leur route pour l'Angleterre. Début 1796, de nouveaux incidents ramènent les assemblées de quartier auprès des autorités. Elles se plaignent que le fisc les impose sur leur lieu de réunion, alors qu'il ne s'y trouve aucun bien. De surcroît, un fonctionnaire aurait inscrit sur leur porte 'Assemblée primaire', alors qu'il n'en est rien. Et, enfin, la porte elle-même aurait été arrachée. Serait-il question de discrimination? La Municipalité voudrait-elle museler la voix du peuple et la priver d'un espace où il puisse s'exprimer? Le mécontentement n'est pas près, semble-t-il, de s'apaiser.

'Sauver la patrie'

Les élections législatives de février 1796 révèlent que nombre d'Amstellodamois ont déserté les assemblées primaires.^b Abstentions qui sont vues comme étant le fait des orangistes et qui témoigneraient de leur nombre et de leur opiniâtreté et par suite de la menace qu'ils font peser sur la révolution. L'Assemblée générale des quartiers envoie alors une requête à la Municipalité, exigeant que ceux qui n'ont pas daigné voter soient déclarés 'ennemis de la patrie et membres dangereux de la société civile, et en tant que tels licenciés de leur poste'. Le *Domkop* ne demande pas autre chose. Car ceux qui ont boudé les élections, écrit-il, soit font preuve de mépris envers les représentants; soit sont encore attachés à l'ancien régime; ou bien ne veulent pas reconnaître la Souveraineté populaire, ce qui n'est pas moins grave. Et d'inviter le gouvernement à sanctionner les coupables.^c Les Etats de Hollande sont sensibles au problème et le 5 avril suivant proposent de demander un serment de fidélité à la souveraineté du peuple à tous les fonctionnaires qui auraient omis d'aller voter. Seront limogés ceux qui refuseraient. Le Conseil municipal d'Amsterdam refuse une fois de plus d'appliquer une mesure qui lui est imposée par la province, mais, de ce fait, mécontente les sociétés populaires.^d A cela s'ajoute au mois d'avril, plusieurs problèmes qui vont envenimer une situation explosive, exacerbée une fois encore par la presse. Le 30 mars 1796, l'*Advocaat van de Nationale Vrijheid* de Valckenaer publie ainsi 'une missive choquante et alarmante', attribuée bien vite à Lenersan, qui s'en dis-

^a M.G. de Boer, 'Het Amsterdamsche stadsbestuur in moeilijkheden', *Tijdschrift voor Geschiedenis*, no.46, 1931, pp. 1-27. Et GAA, 5053, vol.974, p.264-280.

^b Curieusement, on ne retrouve ni dans les papiers officiels ni dans le journal d'Amsterdam le nombre exact de votants. Ces données proviennent donc de l'Assemblée générale des quartiers et du *Domkop*, de même que des *Bijlagen van het Dagblad.*, GAA, 5053, 139, p.86ff.

^c *De Domkop of nationaal volks-boek*, no.122, p.173, du 16 février 1796.

^d Amsterdam s'y résout un peu plus tard, si l'on en croit le bulletin du 18 septembre 1797. GAA, 5053, 141, p.251.

culpe. Les autorités y auraient été injuriées.^a Amsterdam demande à La Haye que l'on enquête sur le coupable et qu'il soit dûment puni. Ce n'est pas si simple. Que ce soit Wiselius ou Valckenaer, les plus remuants parmi les officiels au niveau provincial ou national, leur position au sommet de l'Etat les protège du désir de vengeance des municipaux humiliés: ni l'un ni l'autre ne seront inquiétés. Mais c'est dire que la presse accroît l'antagonisme entre ville et province, entre ville et nation ou entre peuple et autorité. A cette date, par exemple, les Etats de Hollande entendent centraliser la surveillance, à l'indignation d'Amsterdam qui ne souhaite pas renoncer à son propre Comité. La situation empire quand resurgissent les rumeurs sur la marche des Prussiens en direction des frontières. On les signale à Emmerich et certains affirment que 'd'ici huit semaines, la situation sera inversée'.

Dès le 26 avril, c'en est trop pour les canonniers qui envers et contre tous veulent sauver la patrie. Impatients de se débarrasser des ennemis intérieurs, ils menacent ou malmènent de supposés orangistes. Notamment le personnel du citoyen Bakker, ex-officier du stadhouder. Le 2 mai suivant, nouvelle plainte. Les canonniers auraient molesté plusieurs personnes. Il est vrai qu'ils avaient de quoi être mécontents: la garde nationale soldée avait rendu les honneurs à Bakker et Elias, ceux-là même dont les canonniers et les clubs demandaient depuis un an l'arrestation.^b Les 4 et 6 mai, de nouveaux désordres sont signalés, qui coïncident avec une rumeur sur une nouvelle avancée des Prussiens, lesquels seraient à deux pas d'Arnhem. Comme en France, les dangers extérieurs stimulent donc les attaques contre les ennemis intérieurs et acerbent la volonté punitive du peuple.^c Le 7 mai, les canonniers parcourent la ville, le sabre au poing et terrorisent la population. Très inquiète, la Municipalité décide de désarmer tous ceux qui n'ont pas de service, de fermer les cafés à dix heures du soir et elle intensifie les patrouilles.

En réponse à ces mesures, le 8 mai, les canonniers investissent le marché au poisson de l'Overtoom et imposent le maximum, mais ils blessent par ailleurs plusieurs personnes. Dans la nuit qui s'ensuit et malgré les ordres de la Municipalité, deux cents d'entre eux envahissent le café *Washington* et rédigent leurs revendications – toujours les mêmes: destitution des fonctionnaires orangistes et libération de leurs collègues emprisonnés. Ils sont accompagnés de leur colonel Koopman, qui affirmera plus tard avoir voulu les apaiser, mais qui manifestement trinque tout simplement avec ses hommes. De Wilde, commandant l'ensemble des corps de volontaires, n'est pas plus sévère. Dans ce contexte explosif, il aurait dit aux canonniers 'qu'en période d'insurrection, chacun devait faire ce qui lui semblait bon'.^d Et surtout, il se refuse à encercler le café, sous prétexte que ce serait impossible. Entre-temps, les canonniers échauffés

^a En vérité, il s'agit de plusieurs pièces et lettres, qui vont dans le sens d'une réhabilitation de Lenersan. Le ton n'est pas violent; mais tend à prouver que l'inculpé a été mal jugé par le Comité de Justice. La réaction d'Amsterdam démontre que contester les décisions de la Municipalité, ce serait à ses yeux lui manquer de respect et par suite un crime de lèse majesté. *Advocaat van de Nationale Vrijheid*, no.17, s.d. GAA, 5053, 974, p.612.

^b Les officiers de la garde soldée étaient plus réticents vis-à-vis de la révolution. Certains refuseront du reste de prêter serment sous prétexte qu'ils étaient liés à celui qu'ils avaient prêté à l'ancien gouvernement. D'autres sont carrément orangistes.

^c Sur la révolte des canonniers, H. Italie, 'De oproerige bewegingen der kanonniërs te Amsterdam in 1796', *Oud-Holland*, 1901, pp. 16-58. Sur le peuple et la politique, C. Lucas, 'Crowd and Politics', *The Political Culture of the French Revolution*, Pergamon Press, 1988.

^d GAA, 5061, film 7702, 7 juin 1796.

sont allés chercher leurs canons. Convoqué à la mairie, de Wilde reçoit de nouveaux ordres: disperser les attroupements et répondre à la violence par la violence. Malgré ses promesses, il ne met pas en oeuvre les mesures prévues et laisse faire. Le 9 mai, à la nouvelle d'autres agressions commises durant la nuit, le Conseil municipal décrète la suppression du corps d'artillerie. Les canonniers sont alors invités à remettre leur sabre. Seuls quatre-vingt dix-neuf répondent à l'appel. Les autres affichent discrètement des placards qui motivent leur action et contestent les lois répressives que vient de prendre Amsterdam: 'on tente de les désarmer parce qu'ils veulent *sauver la patrie* et licencier les orangistes'^a. Le lendemain, les canonniers se prètent mutuellement serment et se dirigent vers le Dam, où les rejoignent les clubistes – et le public. De Wilde a appelé à la rescousse la cavalerie, mais sans lui donner des ordres précis. Peu à peu, des gardes à cheval se joignent aux insurgés; d'autres refusent par avance de tirer sur leurs frères, tandis que d'autres encore préfèrent prendre le large. Plusieurs heures s'écoulent. Aucun ordre n'est donné. C'est l'impasse. Le Conseil municipal décide alors de négocier avec les canonniers. Une députation de six d'entre eux avance leurs exigences et répète ce que sait très bien le corps municipal: à savoir que les fonctionnaires orangistes doivent être destitués; mais aussi que les canonniers n'ayant commis aucun délit ne soient pas inquiétés; que leurs camarades arrêtés la veille soient libérés, de même que les trois gardes emprisonnés en novembre 1795.^b Le Conseil tente de renverser la situation et demande aux délégués de remettre leurs armes et de signer une déclaration comme quoi ils n'ont pas commis de délits antérieurs. D'autres groupes entre-temps sont entrés dans la mairie et non seulement se refusent à signer, mais exigent de surcroît que tous les canonniers soient réhabilités. Devant le refus officiel, la situation s'exacerbe. Des hommes se jettent sur le mobilier et insultent les conseillers. Pour dénouer la crise, le Conseil consent enfin à jeter du lest et accorde la première requête: la suppression du licenciement. Mais, légalité oblige, sur les autres points, c'est au procureur qu'il revient de s'adresser. Or, celui-ci refuse. Le maire prend alors le relais et accepte tout à la fois la libération des prisonniers et la destitution des fonctionnaires orangistes. Cela suffit à calmer la fureur des insurgés. La foule se disperse et le jour se lève sur une ville apaisée.

Mais la dignité des autorités a été fortement blessée. Aussi envoient-elles bien imprudemment une commission à La Haye pour faire part des derniers événements. La Haye décide alors de dépêcher des troupes pour mettre fin aux désordres, ce qu'Amsterdam ne souhaitait pas vraiment, car c'était là de nouveau une enfreinte à sa souveraineté. Du coup, toute la garde nationale d'Amsterdam se met sous les armes et proclame sa volonté de résister jusqu'à la mort, tandis que les clubistes exigent la fermeture des portes et que les canonniers se mobilisent pour les défendre. Leurs délégués se présentent à la mairie pour demander le renvoi des troupes françaises, dont ils redoutent l'efficacité et l'inflexibilité. Le maire accepte. En échange, les canonniers jurent de désormais bien se tenir. Ils réitèrent le 17 mai et le 19, ils présentent au conseil une 'déclaration de regret'. Malgré leurs heurts récurrents, force est de remarquer la solidarité entre municipaux et patriotes, quand interviennent des tiers, jugés dangereux ou indésirables. Qui plus est, l'événement démontre qu'exigences politiques et économiques peuvent coïncider. Les revendications des canonniers contre la destitution des

^a GAA, 5063, 974. Mais le *Domkop* ou le *Babbelaar* serinent cela à longueur de pages.

^b Pour se concilier la garde nationale, vraisemblablement.

traîtres se doublent de la mise en oeuvre du maximum sur un marché qui, semble-t-il, attirait des orangistes. Puisque c'est là aussi – sur l'Overtoom – que se rejouera le mimodrame de la défaite de Kamperduin en 1797 – affront ultime fait au patriotisme batave et qui sera sanctionné en conséquence.

Ni Beurnonville, général des troupes franco-bataves, ni la commission de La Haye n'acceptent pourtant que l'autorité des pouvoirs constitués soit à ce point ébréchée. Beurnonville impose donc bon gré mal gré une garnison à Amsterdam, tandis qu'à l'instigation de la commission provinciale, le conseil municipal révoque toutes les mesures concédées par la force – jusqu'à la destitution des treize orangistes et le maintien du corps d'artillerie. L'amnistie qui avait été promise est elle aussi révoquée. Tous les coupables de rébellion seront jugés.^a Les interrogatoires du Comité de justice procurent d'autres détails. Notamment sur les clubistes, qui ont participé aux 9 et 10 mai, dont Ravensteijn, délégué des clubs auprès de la Municipalité et qui, durant l'insurrection, a menacé et insulté les autorités constituées. Mais ce qui ressort des interrogatoires est aussi le fait que la lettre qui appelait les hommes à prendre les armes a bel et bien été rédigée par les clubs, qui se trouvaient donc aux côtés des canonniers et des gardes nationales.^b

L'affaire des canonniers clôt la première période de la révolution amstellodamoise. Les meneurs les plus exaltés parmi les clubistes sont en prison et les canonniers destitués. Dans l'autre camp, qui ne risque pas moins, les orangistes impudents sont eux aussi réduits au silence. Demeurent les assemblées primaires, qui surveillent de près les divers règlements de la Municipalité et exigent d'être convoquées pour donner leur avis motivé sur tel ou tel point. Ce sera le cas en août 1796, quand est rendue publique la nomination des membres du Comité de justice ou bien en novembre 1797, quand est rejeté par le 'peuple' le énième règlement électoral. De fait, depuis juin 1795, la Municipalité est contrainte d'agir de concert avec les assemblées primaires, qui viennent de l'élire. Elle rend publiques nombre de mesures prises en son sein, ouvre des concours pour le règlement électoral à venir ou bien consulte les assemblées primaires sur des points spécifiques. Mais n'en déplaît à cette participation réelle, le souverain dans l'affaire c'est *la voix de la municipalité* – et non celle du peuple.^c Or, là réside un autre litige: cette fois, non seulement entre le peuple et Amsterdam, mais aussi entre Amsterdam et La Haye, où l'Assemblée nationale, qui siège depuis mars 1796, se voit comme étant seule le porte-parole du peuple batave.

Une presse ultra-révolutionnaire

Dès les débuts de la révolution, la situation est exacerbée par la presse ultra révolutionnaire, qui

^a P. Geyl, pp.274-278. Et Italie, op.cit., pp.47-54. De fait, le 26 mai, le Conseil municipal avait révoqué les mesures concédées par la force mais faisait preuve de modération. La Commission provinciale en revanche, dans sa lettre du 29, est beaucoup plus sévère.

^b GAA, 5061, microfilm 7702, s.p., en date des 7, 8, 9 et 10 juin. Lors de son interrogatoire, le colonel Koopman avoue qu'il a été obligé par les assemblées des clubs bataves d'écrire la lettre. Il admet aussi que les clubistes étaient avec les canonniers. Ravensteijn est condamné à trois ans de bannissement.

^c Breen, op.cit., p.61-62. Et GAA, 5053, 139, p.145. La Municipalité en vérité préfère parler de Souveraineté municipale ou de Souveraineté de la Ville d'Amsterdam.

se fait un malin plaisir à multiplier les attaques contre les orangistes, les modérés, les aristocrates. Mais elle va plus loin encore, puisqu'elle s'en prend aux autorités, qu'elles soient municipales ou provinciales. C'est qu'aux yeux de ces publicistes populaires, la politique officielle commet l'erreur inexcusable de prôner *le pardon et l'oubli*, tandis que la situation exigerait bien au contraire de réprimer les ennemis et de prendre une juste revanche: 'alors que nombre de patriotes ont vu leurs maisons pillées et leurs biens confisqués; qu'ils ont été arrêtés, flagellés, marqués au fer, bannis ...; alors que plusieurs familles ont perdu les leurs et ont été blessés ou massacrés par une canaille à la solde de l'ancien gouvernement, que font-ils actuellement, si ce n'est tendre la main de la fraternité et appeler au pardon et à l'oubli?' Et de citer Cicéron, selon lequel le pardon est parfois criminel, car 'ceux qui ne punissent pas ceux qui doivent être punis sont aussi coupables que ces derniers'.^a Ainsi, bien que le gouvernement de 1787 ait été coupable de tous les maux et de tous les abus, il a été gentiment évincé par celui du 19 janvier 1795 et renvoyé dans son foyer. Le patriotisme ainsi compris serait un évangile, où les chefs tendraient successivement l'autre joue. Inversement, quiconque s'avise de jouer au Robespierre risque de passer un mauvais quart d'heure. Bref, pour le *Domkop*, alias Jan Verlem,^b le jacobinisme batave serait mort avant que d'être né.

Les gagnants dans l'affaire, ce seraient non pas les vrais patriotes, mais les élites qui dominent dans les assemblées de quartier, qui éblouissent le peuple et se donnent pour la volonté générale. Ce sont elles qui, par la grâce de leurs talents oratoires, font adopter des motions fantaisistes ou néfastes à la révolution. Même indignation quand le plaidoyer de Valckenaer permet d'acquitter van der Spiegel, ci-devant ministre de Guillaume V. Verlem en profite pour attaquer les juristes et leur jargon et se demander s'il n'y a pas deux poids et deux mesures: les uns pour les puissants de ce monde et les autres pour les miséreux et les faibles. Comment le patriote Valckenaer peut-il au nom du droit romain et du droit hollandais innocenter un coupable, en dépit des dangers que court la révolution? Cette affaire a sans nul doute discrédité auprès du peuple révolutionnaire un homme qui passait jusque-là pour jacobin. Et elle a éclairé les radicaux populaires sur ce qu'ils pouvaient attendre des hommes de loi et accru la méfiance à leur égard. Il n'y a pas jusqu'au pasteur Konijnenburg qui n'en vienne à les critiquer, et, pourtant, lui est proche des uns comme des autres.

Ce ton irrévérencieux est aussi celui du *Babbelaar* et contraste à merveille avec la neutralité convenue des gazettes officielles. L'*Amsterdamsche Courant*, par exemple, est peu à peu devenu apolitique. Plusieurs fois convoqué au Comité de Surveillance, en raison de missives qui n'étaient pas du goût de la Municipalité, le rédacteur Cornelis van Leeuwen omet désormais d'évoquer les affaires politiques. On cherchera en vain dans son journal un récit de la révolte des canonnières. En revanche, y est publiée la protestation d'Amsterdam contre un texte de La Haye,

^a *Domkop*, no.118, p.138. C'est nous qui soulignons.

^b *Domkop*, no.121, p.141. Jan Verlem, libraire, avait été arrêté en 1791 pour distribution d'un livre interdit (*La vie de Guillaume V*, de Gerrit Paape) et condamné à six ans de prison, plus bannissement. En vérité, il fera deux ans et dix mois et sera libéré juste avant la révolution batave. En 1798, il demande 3000 florins à titre d'indemnité pour les frais de procès, ce qui lui sera accordé. S. Cerutti, 'Illegale handel in boeken rond 1791. Paapes biografie van Willem V of hoe een boekhandelaar in het rasphuis belandde', *Achttiende Eeuw*, 30, 1998, pp.59-78. *Dagverhaal*, 1798, I, p.907.

^c *Domkop*, no.120, p.152.

selon lequel ce serait elle qui aurait demandé des escadrons pour se défendre en mai 1796. A lire le journal officiel, la vie suit son cours – cours de la bourse, notamment, en chute libre au premier signe d’insurrection. Il diffuse les informations officielles et s’abstient de commentaires. Un colporteur de journaux l’accuse même d’être aux ordres du Conseil municipal et de jeter de la poudre aux yeux du peuple – ce que le colporteur divulgue à qui veut bien l’entendre.^a Pour ceux qui refusent de suivre à la lettre les instructions des autorités, tout est plus difficile. Dès mai 1795, le Comité de Surveillance recherche qui est responsable du *Domkop*, fondé en avril précédent. Jan Bruijn, auteur du *Burger en Boer*, inculpé en octobre 1796, est condamné à 5 ans de prison pour avoir présenté le nouvel ordre de choses sous un jour défavorable. Il sera plusieurs fois convoqué pour répondre de ses impertinences: en juin 1799, en mars 1800 et en septembre 1801.^b En décembre 1797, c’est sa femme qui encourt les foudres de la justice. Recherché est aussi l’auteur de *Aut Caesar, aut nihil* qui se permet de recommander des candidats aux prochaines élections.^c tout comme Lieve van Ollefen, dont le *Nationaale Baataafsche Courant* a l’audace de présenter une liste de représentants dignes d’être élus. Il réitérera du reste en août 1797 pour défendre les candidatures des radicaux, Vreede, Fijnje, van Kooten, Nobbe, etc. Et que penser du *Babbelaar*, qui ne cesse d’incriminer la Municipalité, mais aussi des individus, tels Hasselaar, Dedel et Elias ou de dénoncer les élections qui auraient été truquées? Le journal a lui aussi tendance à affaiblir la confiance du peuple en ses représentants municipaux ou nationaux. En août 1799, il sera encore accusé de vouloir discréditer la municipalité d’Amsterdam et par suite la république batave.^d La même chose vaut en somme pour les autres feuilles qu’édite Martinus van Kolm. Le *Nieuwe Bataafsche Vrouwe Courant* se veut ainsi l’œil de la vigilance: il surveille de près municipaux et comités et dénonce les agioteurs ou les voleurs. Même souci chez le *Burger en Boer* qui suit de près les dépenses officielles: celles que vont entraîner les nouveautés, mais aussi celles du Comité des Vivres, lequel gaspillerait les deniers publics. Les autorités ont fort à faire, car la révolution batave débouche sur une avalanche de feuilles et de gazettes, peu modérées en général.^e

Le calme relatif qui suit la tempête de mai 1796 et les mesures répressives qui vont de

^a GAA, 5061, 542. Interrogatoire de Christiaan Boon, 13 septembre 1799.

^b Sur ces interrogatoires, GAA, 5061, 542; 5061, 640A et microfilm 7702 et 7703. Que la publication se poursuive n’a rien pour surprendre: soit Jan Bruyn rédige de sa prison; soit c’est sa femme qui prend la relève. Il semblerait même qu’un troisième larron soit impliqué. Outre les 5 ans de prison, il est par la suite condamné à 12 ans de bannissement.

^c Découvert par les Etats de Hollande, l’auteur incriminé n’est pas arrêté. Son nom n’est même pas divulgué à la grande colère de l’assemblée générale des quartiers d’Amsterdam. GAA, 5053, 139, p.84. Pour la surveillance au niveau national, NA, Binnenlandse Zaken, 2.01.12, pièces 1 à 14 et 220-221. Sur van Ollefen, M. Everard, ‘Lieve van Ollefen, Catherina Heybeek. Een ultrarevolutionair ‘Loonschrijver’, een schrijvende Batavin en een gekwete natie’, in *Achter Slot en grendel. Schrijvers in Nederlandse gevangenschap*, Zutphen, 2002, p.213.

^d GAA, 5061, 542, 22 août 1799. Sur M. van Kolm, éditeur entre autres du *Babbelaar*, M. Everard, ‘In en om de (Nieuwe) Vrouwe Courant’, op.cit., p. 69. Pour le *Babbelaar ou Extraordinaire Bataafsche Babbelaar of Zotskap*, voir la bibliothèque des archives municipales d’Amsterdam, qui en possèdent quelques exemplaires (nos 8; 18; 20 et 60).

^e Voir A.B. Saakes, *Naamlijst van Nederduitsche boeken [...] gedurende de jaaren 1790-1848 in ons vaderland uitgekomen*, Amsterdam, s.d., vol. II. Paraissent à partir de février 1795 une dizaine de feuilles par mois.

pair, ne doit donc pas cacher que persistent les initiatives populaires: non seulement la presse radicale ou les assemblées primaires, mais aussi les clubs ou les sociétés pour l'Unité et de l'Indivisibilité – celle d'Amsterdam ouvre ses portes en mars 1797 -, qui vont multiplier les efforts pour faire rejeter le texte constitutionnel de 1797. Le 17 juillet 1797 est en effet publié le projet de constitution, sur lequel doit voter le peuple batave. L'Assemblée nationale s'attend à ce que des désordres s'ensuivent et à ce que les élections ne se passent pas aussi paisiblement qu'elles devraient l'être. Et, il est vrai que la publication du projet ravive la contestation et la manipulation. Konijnenburg dans son journal du *Republikein* signale ainsi plusieurs écrits en faveur de projets mieux compatibles avec les droits de l'Homme et du Citoyen: l'un serait dû au juriste C.J. van der Marck; l'autre à douze membres d'une assemblée de Leyde; des remarques ont été également publiées par la Société pour l'Unité et l'Indivisibilité; et une commission de patriotes amstellodamois a dûment corrigé le projet incriminé, tandis qu'un Français, ami des Bataves, fait part de ses suggestions – plutôt démocratiques.^a

A cette date, plus que jamais, deux presses radicales rivalisent de zèle. L'une s'adresse à la bourgeoisie ou aux notables et à ceux qui doivent influencer les choix du peuple.^b Ainsi en va-t-il du *Republikein* (1795-1796) ou des *Democraten*, créés en juin 1796 dans le but d'encourager l'unité et l'indivisibilité. L'autre vise un public beaucoup plus populaire et ne craint pas la surenchère, l'invective ou la menace. Telles sont les feuilles ultra-révolutionnaires: le *Babbelaar* et le *Domkop*.^c Prennent la relève en 1797 le *Burger en de Boer*, le *Bataaf en de Boer* et le *Vrouwe Courant* ou *Nieuwe Bataafsche Vrouwe Courant* jugés dangereux par le Comité de Surveillance générale, parce qu'ils passent de main en main, sont anonymes et touchent un public populaire.^d Le Comité craint que ces feuilles ne suscitent des violences ou des désordres. Quand ils sont connus ou découverts, les auteurs et éditeurs sont donc surveillés de près; certains sont invités à venir lire leur texte au Comité de Surveillance, avant de le publier. Ainsi, Lieve van Ollefen est plusieurs fois convoqué: le 15 juin 1797, pour s'expliquer sur un article relatif à l'expédition prévue en Grande-Bretagne. Il conteste d'emblée qu'il y attaque qui que ce soit et plaide en faveur de son patriotisme. L'article est lu le soir même et reçoit l'accord du Comité de Surveillance; le 3 août, en revanche, sa 'Note à l'endroit des partisans d'Orange'

^a *De Republikein*, no. 174, 1797, p.513. Traduit en néerlandais sous le titre *Nieuw Ontwerp van Constitutie voor de Bataafsche Republiek, samengesteld door een vriend der Bataven*, Amsterdam, 1797, le projet français est publié après le rejet de la Constitution. Voir aussi H. de Lange, 'De politieke pers in de Bataafsche Revolutie. Enkele analytische hypothesen', *Economisch- en sociaal-historisch jaarboek*, 35, 1972, pp.81-93.

^b Notons que bien souvent, les autorités et les élites parlent de 'burgerij' – bourgeoisie – et de 'smalle gemeente' – de menu peuple – quand elles évoquent le peuple réel, et de 'peuple', quand il est question de l'abstraction politique.

^c Le *Babbelaar* très virulent en 1796 n'est plus incriminé jusqu'en 1798-1799. S'est-il tu entre-temps? Le *Domkop* arrête ses publications fin avril 1796. Jan Verlem semble bien être resté rédacteur et, en tout cas, libraire. Cf. S. Cerutti, op.cit., p.76. Il va de soi que d'autres feuilles paraissent. Chaque ville a les siennes. Un colporteur vend ainsi le *Reisiger en Kattelijn*, le *Bataafs en Boer*, le *Brabantsche Courier* et le *Nieuwe Post de Collem*. GAA, 5061, 542, 9 et 10 septembre 1799.

^d GAA, 5053, 976, p.336. Sur Lieve van Ollefen, voir aussi ibid., p.82; pp.302-303 et p. 333. L'article sur l'expédition ne semble pas avoir été publié, puisque le journal le donne le 11 août suivant. Parallèlement, il se plaint de l'injustice scandaleuse qui lui est faite et appelle les bons citoyens à intervenir pour le défendre. De là sans doute, le renvoi au comité des Injures.

est jugée susceptible de causer des désordres dans les assemblées primaires, ce qui donne lieu à son arrestation; le 5, une ‘Conversation entre un clubiste et sa femme’ publiée dans le journal est jugée inacceptable, ce qui accélère la procédure judiciaire – il sera mis en détention criminelle le 6. Le 11 août 1797, enfin, une nouvelle affaire le concernant est confiée au comité des Injures.

Les autorités sont impatientes de contrôler que les articles ne contiennent rien qui puisse alarmer le peuple ou le pousser à la révolte et qu’aucun terme n’offense les pouvoirs constitués. Auquel cas, on renvoie donc le publiciste au Comité des Injures ou au Comité de Justice. L’auteur du *Burger en Boer* sait ce qu’il en est, puisqu’il se morfond en prison depuis octobre 1796, et même si son journal continue à paraître. Lieve van Ollefen et Catherina Heybeek le rejoindront en août 1797. Et il est vrai que journalistes ou publicistes sont rarement sur la même ligne que les autorités: insultes à l’endroit des adversaires, menaces, impertinences, ironie caustique, professions de foi exaltées ou plaintes sur la violation des droits par les pouvoirs constitués.

Bien que jugé mauvais, le projet de Constitution d’août 1797 a donc ravivé les attentes révolutionnaires et l’esprit de contestation. N’en déplaise à son caractère ‘aristocratique’, il comporte en préambule un pacte social fondé sur les droits naturels de l’homme. N’annonce-t-il pas l’entrée dans l’ère de la liberté et de l’égalité, par défaut de fraternité? Aussi la presse évoque-t-elle plus que jamais la souveraineté populaire, le droit de participation, la volonté générale et des mesures révolutionnaires. A leur encontre, la Municipalité blâme, sermonne, sanctionne. Et rares sont les feuilles à être épargnées.^a C’est là le lot qui revient aux publicistes imprudents, et ce en dépit du consensus sur la liberté de la presse.

L’année 1797 n’est donc pas plus paisible que les précédentes. Certes, l’Assemblée générale des assemblées de quartier ne fait plus entendre parler d’elle. Les canonnières ont été dispersés. Mais des pétitions et des adresses envahissent la presse ou le Comité de Surveillance générale. L’une d’entre elles, revendiquant pour le commandant de Wilde un conseil de guerre – et non un procès civil – est signée par 977 membres ou ci-devant membres de la garde nationale. L’initiative est jugée assez importante pour que le Comité y consacre plusieurs heures par jour entre les 27 et 29 juin. Il lui faut se convaincre et convaincre les pétitionnaires du bien-fondé de sa décision. Parallèlement dans la presse politique et dans les clubs, tels *Deugd en kundigheden* et *Cordaat dog bedaard* s’expriment des revendications plus osées et est exigée l’introduction de mesures révolutionnaires. Le second envoie même une pétition en faveur des canonnières dont le ton fait ‘frémir’ les autorités: le club exige et menace, parce qu’il se voit encore et toujours comme la voix du Souverain. Au grand dam de la Municipalité, qui se refuse à ce que quelques individus se donnent pour la volonté du peuple tout entier. Question depuis plus longtemps débattue, toujours pas résolue.^b

Parmi les voix qui se font entendre et qui, aux yeux de la ville, menacent l’harmonie et

^a Outre les feuilles nommées explicitement, plusieurs sont rappelées à l’ordre à un moment ou à un autre: l’*Amsterdamsche Courant*, le *Extra-Nationaale Bataafsche Courant*, le *Oprechte Bataafsche Courant*, le *Leydsche Courant*, le *Goudasche Courant* ou le *Haarlemsche Courant*, le *Nationaale Courant* de Redelingshuis, le *Constitutionele Vlieg*, le *Politieke Blixem*, etc. GAA, 5053, 975.

^b Van Manen & Verhoeven, op.cit., p.17. GAA. 5053, 141, pp.245-249. La municipalité avait précisé que le peuple d’Amsterdam n’était qu’une fraction du peuple batave. De là sa décision de parler de ‘voix de la municipalité d’Amsterdam’ et non de voix du Peuple d’Amsterdam. GAA, 5053, 139, p.145.

le calme de la capitale, résonne donc tout particulièrement celle de Lieve van Ollefen, qui est une des plus constantes et des plus redoutées, comme en témoigne le peu de sympathie que lui réservent l'Assemblée nationale et des hommes influents, tels Gogel, Ockerse ou Bosch.^a Ses querelles avec le club *Deugd en Kundigheden*, dont il était membre, démontrent par ailleurs qu'il n'avait pas le caractère facile et qu'il était plus prompt à s'aliéner ses proches qu'à les rallier. Sans doute son humour caustique lui a-t-il valu une réputation politique douteuse, puisqu'on l'accusa d'orangisme. Il est vrai que cette accusation touche également les rédacteurs du *Burger en Boer*. Mieux. Le Comité de Surveillance les soupçonne de publier deux versions du même journal: l'une destinée aux patriotes; l'autre à leurs adversaires. De là leur réputation de 'loonschrijver': d'auteur à gages. Jan Bruijn ne s'en cache pas et avoue vouloir séduire le public pour nourrir sa famille. En tant qu'auteurs à gages, les journalistes courent du reste le risque d'être achetés par telle ou telle faction, afin de servir la 'bonne cause'. Ainsi Wiselius écrit-il à Fijnje d'acheter pour 8 ducats par mois le *Nationale Bataafsche Courant*.^b dont l'auteur n'est personne d'autre que van Ollefen, en prison à cette date.

Auteur prolifique et journaliste engagé, van Ollefen aborde nombre de problèmes sociaux et politiques et défend lui aussi l'Unité et l'Indivisibilité: il l'entonne sur tous les tons, quitte à menacer ceux qui ne penseraient pas comme lui. Mais il encourage également les femmes à participer à la politique et à ouvrir des clubs, à l'instar des Françaises. Qu'il soit féministe, c'est aussi ce qui ressort des contributions dans ses journaux, signées ou rédigées par des femmes patriotes, lesquelles plaident en faveur de la souveraineté populaire et de mesures révolutionnaires. Féministe et proche du peuple, il l'est aussi en un sens devant le Comité de justice, quand il explique que le texte incriminé reproduit les propos d'une simple citoyenne. De là le vocabulaire: 'ce langage violent et grossier est celui d'une femme du peuple, dont le coeur s'enflamme à l'idée de la révolution et de ses bienfaits'. Et il n'oublie pas par ailleurs de prôner un suffrage large et des élections en faveur de candidats issus du peuple. Ce qui ne veut pas dire qu'il soit anarchiste, comme paraît le croire le Comité. Ses initiatives découleraient d'une volonté de sauver la patrie. Or, celle-ci ne peut l'être avec la constitution de 1797, où rien n'est bien organisé. Aussi entendait-il effrayer les ennemis de la liberté, dénoncer leurs manoeuvres, et non point semer le trouble dans les assemblées primaires. L'article en question s'avère être non de van Ollefen, mais de la plume d'une femme proche de lui, Catherina Heybeek. Dans son brûlot daté du 5 août 1797, sous le nom de Kaatje, elle invectivait ceux qui comptaient voter en faveur du projet de constitution. Et à son époux, Kaatje promettait un verre de genièvre par adversaire éliminé. Le radicalisme s'exacerbe par conséquent quand vient l'heure de voter pour ou contre le projet de 1797. Dans les clubs radicaux, on parle alors de tordre le cou aux partisans de la 'Constitution aristocratique' ou pour le moins, de les expulser et de les empêcher de voter.

^a Sur ces péripéties que nous simplifions quelque peu, M. Everard, 'Lieve van Ollefen, Catherina Heybeek. Een ultrarevolutionair 'Loonschrijver', een schrijvende Batavin en een gekwete natie', op.cit., pp.207-222. Van Ollefen est soupçonné d'avoir écrit un livre orangiste en 1788 (ibid., p.213).

^b Dans la lettre, il note que le *Voor Waarheid en Gezond Verstand* ('Pour la Vérité et le Bon sens') de Ondaatje et Bosch a déjà été acheté. Le *Burger en Boer* (no. 54) ironise à ce propos: Ondaatje et Bosch auraient arrêté le journal, parce qu'ils ne pouvaient plus dire la vérité et qu'ils ne voulaient pas dire des mensonges. Sur la lettre de Wiselius, M. Everard, 'In en om de (Nieuwe) Bataafsche Vrouwe Courant', op.cit., p.79. A cette date, ce serait Maria Bos qui a pris la direction du journal, ce qui est confirmé par A. Boeseken, convoqué au journal le 20 mai 1798 par 'la rédactrice'.

Ce qui paraît inadmissible aux yeux des autorités. Entre-temps, Heybeek s'est dénoncée comme étant l'auteur du brûlot du 5 août précédent. Elle aussi explique au juge qu'elle se devait d'informer le peuple du caractère aristocratique de la Constitution et des dégâts à en attendre pour la prospérité de la patrie. Que le ton ait été virulent et qu'elle ait plaidé en faveur de la violence, la fin motive le moyen, car c'est la patrie qu'il faut sauver! Et puis, dans le camp adverse, la propagande ne va-t-elle pas bon train? Le ministre Noël ne tente-t-il pas par tous les stratagèmes de faire accepter le texte indigne? Les juges n'en seront pas persuadés et condamneront les deux journalistes à trois ans de détention. De leur prison, Heybeek et van Ollefen poursuivent la rédaction du journal et prônent encore et toujours des mesures fortes pour se débarrasser des orangistes, si bien qu'à l'instigation du procureur général de La Haye, Cornelis van Maanen, le Comité de justice leur interdit par la suite toute correspondance.^a

Le ton est donné – par cette presse populaire, plus que par celle qui émane de législateurs éminents. De fait, que ce soient Gogel, Ockerse ou Konijnenburg, ils essaient d'avancer des arguments logiques contre l'acceptation. Si eux aussi entament une campagne contre le projet, leur style n'a rien pour choquer les autorités. Contrairement donc à la presse populaire qui conseille de se débarrasser des ennemis par la force. Rien d'étonnant alors si, pendant le référendum d'août 1797, plusieurs incidents plus ou moins graves troublent le bon déroulement des opérations. Dans le septième district aurait ainsi été trouvé un paquet de feuilles avec pour titre *Le pouvoir suprême du peuple ou les assemblées primaires tenues dans la liberté*; ailleurs un individu serait venu menacer les commissaires et aurait contesté la légalité du gouvernement – mais c'était là un orangiste. Plus se rapproche la date des élections et plus l'on s'inquiète des publications 'qui pourraient troubler l'ordre des assemblées primaires'. Or, ce n'est pas ce qui manque. Tel le libelle, intitulé *Un révolutionnaire*, qui appelle les citoyens à se réunir pour expulser les orangistes et signe impertinemment *Revol.. Revol.. Revol..* Ces feuilles pour la plupart appellent le peuple à voter contre et à empêcher par tous les moyens les gens à accepter le texte. Et elles sont diffusées jusqu'au 8 août, date du référendum. Ce jour-là, à la Noorderkerk, un patriote avancé menace les partisans du 'oui' et moleste le responsable des bulletins. Et pourtant, les radicaux avaient un mot d'ordre: ils ont ôté leur chapeau après avoir voté. Ceux qui le gardent ont donc opté *pour* et sont l'objet de représailles, tout comme le commissaire qui appelle la garde au secours.^b Dans d'autres assemblées, des fonctionnaires signalent la présence d'écrits incendiaires ou d'agitateurs. Est-ce dû à van Ollefen et Heybeek? Ils sont loin d'être les seuls responsables. Sont aussi impliqués le *Bataafs en Boer*, le *Vrouwe Courant* et le *Burger en boer* qui tendraient à susciter des désordres. Ordre est donné de les rechercher et de les interdire, avant qu'ils ne provoquent des émotions parmi le petit peuple. Ces mesures ont peu d'effet, puisqu'en décembre suivant, la femme de Jan Bruijn, Johanna Heymeriks donne une nouvelle fois un article violent, lequel est évidemment censuré, trop tard cependant pour ne pas être

^a M. Everard, 'Lieve van Ollefen, Catherina Heybeek', op.cit., p.217 et van Manen & Vermeulen, op.cit., pp.14-16.

^b On peut suivre ces péripéties dans les procès-verbaux du Comité de Surveillance générale. GAA, 5053, 976. Voir aussi v. Manen & Vermeulen, op.cit., p.16.

diffusé, ce qui vaudra à l'auteur plusieurs interrogatoires et quelques jours de prison.^a

Que ce soit le *Domkop*, le *Burger en Boer* ou le *Nationaale Bataafsche Courant*, ces feuilles défendent le peuple aux dépens des gros, des riches et des puissants. Elles soutiennent la candidature des petites gens, sous prétexte que la raison n'est pas l'apanage des élites et elles incriminent les professionnels de la politique, qui n'agiraient qu'en faveur de leurs propres intérêts. Ailleurs, une autre femme, Johanna van Haren, qui publiait dans le journal de van Ollefen jusqu'à l'emprisonnement de celui-ci, exprime en vers son engagement vindicatif et présente en janvier 1798 une pétition signée de la main de 112 femmes pour soutenir le manifeste des 43 et exiger une plus grande influence populaire dans le nouveau régime.^b

Ces actions populaires ou quasi-populaires sont en effet avivées par celles des radicaux de l'Assemblée nationale, qui sans être aussi violents n'en sont pas moins agressifs et à la limite de la légalité, puisqu'ils portent le vœu d'une minorité devant l'opinion publique, en vue de l'influencer. Le 1er juillet 1797, ils publient le manifeste des douze apôtres, toujours en vue de bloquer le projet constitutionnel, jugé trop peu démocratique. Ils réitèrent le 12 décembre suivant pour inviter à une plus grande démocratisation. Ce qui incite les journalistes révolutionnaires à ajouter leur voix à un débat de plus en plus acerbe. Lieve van Ollefen ne craint pas par exemple de prendre leur parti et de contester l'illégalité de l'initiative. Là où les élites argumentent et avertissent le peuple des implications néfastes du fédéralisme, les publicistes populaires dénoncent donc à tout venant ou plaident en faveur de mesures radicales. Leur virulence n'a rien pour adoucir celle des sociétés populaires – ce qui n'est certes pas leur intention. Qui plus est, dans un camp et dans l'autre, on s'en prend aux adversaires, voire à des hommes proches sur plus d'un point. Ainsi, les *Democraten* dans leur numéro du 17 août 1797 attaquent van Ollefen et ses appels à la violence. Van Ollefen rétorque le 30 septembre suivant. Avant même la victoire des radicaux de janvier 1798, entre unitaires, donc, l'harmonie est brisée. Le rejet de la Constitution d'août 1797 et les outrances des publicistes populaires signent la fin de l'union entre patriotes avancés. Deux factions – voire trois – s'en dégagent: légalistes; dirigistes; 'anarchistes' ou pour le moins des militants populaires, comparables aux sans-culottes parisiens.^c Ces derniers persistent et signent. En septembre 1797, Amsterdam est ainsi confronté à une énième émotion populaire, menée par les clubs bataves – dont *Cordaat dog bedaard*. Le 13, une pétition est remise à la Municipalité en faveur de la libération du commandant de Wilde, de la réintégration des canonniers, de l'amnistie des trois gardes nationales à cheval et de la libération

^a Son époux, Jan Bruijn, on l'a dit, est en prison depuis plus longtemps. GAA, 5061, microfilm 7702. Voir aussi, GAA, 5053, 976, p. 279; p.302; p.336 et p.831. Le *Bataafs & Boer* est édité par Johanna Sophia Duval, veuve van den Bergh. Sur leur surveillance, GAA, 5053, 976, p.336.

^b M. Everard, 'De burgeres, geschiedenis van een politiek begrip', op.cit., pp.198-199. Après l'arrestation de van Ollefen, elle publie dans les journaux de Maria Bos, le *Oprechte Nationaale Courant* ou le *Oprechte Bataafsche Courant*. Notons, ce qui n'est pas ici explicitement notre propos la présence active, voire intense des femmes dans ce journalisme ultra-révolutionnaire.

^c Dans les *Democraten*, Ockerse ou Gogel parlera des factions patriotes en présence comme il suit: des fédéralistes, partisans d'un gouvernement extrêmement modéré; des anarchistes qui cherchent à jouer le premier rôle dans la révolution et les vrais amis du Peuple et de la Patrie – que seraient évidemment les *Democraten* (nos. 41 et 42, 1796). On ne peut suivre H. de Lange (note 106), qui confond les radicaux du 22 janvier avec Gogel, Wiselius, etc. Il y a assurément deux partis radicaux, celui des deux manifestes (le parti de Vreede) et celui de Gogel, Goldberg, van Maanen, Wiselius, qui n'ont apposé leur signature sur aucun des deux textes.

des volontaires qui seraient aux arrêts. Le 15, deux nouvelles adresses, signées par 138 et 135 citoyens, exigent l'amnistie pour tous ceux qui auraient participé aux événements de mai 96 et la libération du citoyen van de Velde, auquel on ne saurait rien reprocher si ce n'est d'avoir rédigé la pétition du 12.^a Mais est exigé de surcroît le licenciement des officiers qui ne partageraient pas les principes de la Révolution.^b Entre-temps, à la sortie du théâtre national, le peuple a assailli un garde à cheval, pensant qu'il s'agissait d'un orangiste impénitent, le sieur Mossel. Le Comité de Surveillance s'inquiète et prend des mesures en conséquence. La garde est réquisitionnée. Mais l'émotion populaire sera de courte durée.

En octobre suivant, nouveaux désordres et nouvelles 'combustions' dans le camp adverse cette fois. La bataille de Kamperduin contre les Anglais s'est soldée par une défaite. De quoi nourrir les espérances des orangistes qui prédisent que le prince Frédéric ne saurait tarder et que d'ici peu des gibets seront dressés dans toute la ville pour pendre les patriotes. Chez ces derniers, c'est la consternation. L'amiral de Winter a-t-il bien fait ce qu'il fallait? Était-il vraiment sur les lieux? Des bruits courent selon lesquels il aurait été vu à Amsterdam. De là la défaite. Dans ce cas, ne mériterait-il pas la corde? C'est ce que suggère un certain Jan de Vries.^c Johanna Heymeriks, dans le *Burger en Boer* ne dit pas autre chose, mais accuse de surcroît de Winter d'être orangiste et déplore que le festin qui célèbre son retour ait été payé avec les deniers publics. Au problème de la fiabilité des officiers s'ajoute donc celui des finances qui préoccupe au plus haut point les publicistes populaires, soucieux d'économies et très critiques quant aux dépenses (vues comme) inconsidérées des autorités.^d A cette date, quoi qu'il en soit, les rumeurs vont bon train sur l'état et les talents de la marine néerlandaise, tandis que, revanchards, les orangistes célèbrent sur l'Overtoom leur victoire et rejouent sur le mode parodique la bataille, à l'indignation des autorités et des révolutionnaires, qui n'ont plus les canonnières pour les défendre.^e

Début janvier 98, Municipalité et assemblées se querellent à nouveau sur l'interprétation d'un article du règlement. Les secondes accusent le conseil municipal d'agir contre le dit article et contre la voix du peuple. Il semblerait que le conseil n'ait pas convoqué dans les délais les assemblées primaires. Elles auraient dû l'être en juillet et ne le furent qu'en août. Aussi menacent-elles de s'adresser en haut lieu et demandent-elles à se réunir plus souvent. Réponse officielle: dans un contexte de crise économique, ces convocations incessantes pèseraient trop lourd sur la communauté. La démocratisation de la politique municipale n'a pas brisé toute résistance et muselé la protestation. Est-ce à ce désordre ambiant qu'est due la décision de la ville de donner satisfaction aux patriotes? Le 17 janvier, en effet, il est enfin question d'accorder aux partisans de la révolution les places vacantes. Mais, à cette date, d'autres changements

^a GAA, 5053, 141, *Bijlagen* .. p.245-249.

^b GAA, 5053, 976, p.493-509. Voir aussi v. Manen & Verhoeven, p.17. Mossel était un espion orangiste.

^c Il y a évidemment plusieurs Jan de Vries à Amsterdam. Le prénom et le nom y sont des plus courants. Rien ne dit que celui-ci soit la même personne que le patriote condamné en août 1798, dont nous parlons plus loin.

^d Voir le *Burger en Boer* et le *Nieuwe Bataafsche Vrouwe Courant*. On en trouvera quelques exemplaires à l'IISG d'Amsterdam.

^e GAA, 5061, 541, 14 décembre 1797.

s'annoncent qui vont donner gain de cause aux mécontents.^a

Amsterdam régénéré

Le 22 janvier 1798 en effet, le peuple a de quoi se réjouir. Les radicaux ont effectué leur coup d'Etat et se sont emparés du pouvoir. L'événement sonne tout d'abord l'heure de la revanche des canonniers et des clubistes. Le 8 février, les canonniers sont entièrement réhabilités;^b le 11 mai suivant, les gardes nationales qui les avaient soutenus réintègrent leur poste. Il n'y a pas jusqu'au commandant de Wilde qui ne soit reconduit dans sa fonction et ne reçoive les honneurs dus à son 'martyre'. Quant aux sociétés populaires, elles retrouvent leur dynamisme et s'organisent avec un surcroît d'enthousiasme pour dénoncer les traîtres et les méchants ou multiplier les pétitions. Ainsi 215 citoyens se plaignent-ils du discours de clôture du président van Hasselt, indigne de la dernière révolution. Des commissions sont nommées pour épurer les assemblées primaires des éléments conservateurs. L'envers du tableau, en effet, ce sont les épurations sévères qui suivent la révolution du 22 janvier. Doivent être révoqués tous les fonctionnaires attachés au stadhouder, à l'aristocratie et au fédéralisme, mais aussi ceux qui cumulent les fonctions; qui remplissent des postes inutiles ou qui ne partagent pas les principes du 22 janvier. Ne sont pas épargnés les *parnassims* (régents juifs) soupçonnés d'être aux ordres du prince et d'influer négativement sur la communauté juive. Ils sont du reste la tête de turc de van Ollefen en tant que responsables des divisions de cette communauté.

Au total, 83 fonctionnaires amstellodamois seront limogés au cours du mois d'avril. Une commission pour régler les emplois va se charger de les remplacer par des hommes fiables. Mais ce n'est rien en regard de ce que souhaitait le *Babbelaar* ou la Société pour l'Unité et l'Indivisibilité. Des 3000 places dont dispose la ville, le premier aurait voulu expulser 554 faux patriotes et la seconde pas moins de 909. A La Haye, le gouvernement central et les ministres étaient moins pressés: le 9 mars, Gogel précisait qu'il ne saurait être question de désorganiser en bloc les administrations municipales; le 22 avril, le directoire exécutif envoie une proclamation, spécifiant que les personnes licenciées demeureront à leur poste, jusqu'à ce que leur cas ait été dûment examiné. Les municipalités radicales ont du mal à se rendre à cette évidence. Parallèlement sont donc bel et bien épurées les assemblées primaires, ce qui donne lieu dès le 17 avril à de nombreuses protestations et à la création d'une commission chargée de les examiner. Le 18 avril, Ockerse en personne constate que des orangistes sont encore et toujours citoyens actifs, alors que de fervents patriotes ont été éliminés.^c Et il semblerait qu'il y ait eu en effet nombre d'abus et d'erreurs. Pourtant, 10.553 citoyens d'Amsterdam se sont exprimés sur le texte constitutionnel, ce qui représente un vote exemplaire par rapport aux années précédentes et ce qui permet de relativiser la sévérité des fameuses épurations, puisque jusque-là votaient tout

^a GAA, 5053, 976, pp.901-908.

^b Mais le gouvernement hésite à réorganiser le corps. Il ne semble pas qu'il l'ait été, ni durant l'interrègne radical, ni par la suite.

^c De Gou, 1798, II, p.85. A partir du 17 avril, les protestations sont légion. Sur la proclamation du directoire exécutif, GAA, 5053, 235, pp.235-240. Sur la destitution de tous les parnassims. Ibid., pp. 114-115.

au plus 8000 citoyens.^a

A parcourir les procès-verbaux de la municipalité administrative – c’est ainsi que désormais elle se nomme – force est de noter non pas un radicalisme extrême, mais une modération plutôt surprenante, quand on sait la mauvaise presse dont jouira par la suite le conseil municipal radical. Et c’est en somme ce que communique Delacroix au Directoire parisien au sujet du gouvernement central de La Haye, quand il lui rappelle ‘qu’il n’y a eu aucune persécution, aucun acte arbitraire; et que si l’on pouvait reprocher quelque chose aux gouvernants actuels, ce serait leur modération et leur douceur, peut-être poussées trop loin dans quelques circonstances; que la liberté du peuple ne court pas le moindre danger dans les prochaines assemblées primaires; que les exclusions décrétées étaient nécessaires, qu’elles sont moins nombreuses et ne sont pas plus arbitraires que celles qui existent en France’.^b Mais c’est dire déjà que ce qui est modéré aux yeux des Français peut paraître outré aux Bataves.

La même chose vaut donc en un sens pour ce qui est de la nouvelle municipalité d’Amsterdam, laquelle entre en scène le 15 mars avec un discours digne de l’époque; elle s’y flatte d’être on ne peut plus légale, puisque la réorganisation s’est faite sur les instances et les auspices du directoire exécutif de La Haye. Première priorité: les économies, mais aussi le soin à accorder aux faibles, aux pauvres et aux bons patriotes. Le Conseil régénéré se flatte encore d’améliorer l’instruction morale des jeunes, d’éveiller l’esprit public et de diffuser les bons principes républicains. Dans un second temps, s’imposent la recherche des partisans d’Orange et leur destitution. Mais pas question de licencier soudainement les membres du comité responsable de la fiscalité, car les impôts doivent continuer à être levés.^c Et quant à ceux qui sont limogés, ils toucheront leur salaire jusqu’à cette date. En revanche, le comité de justice est entièrement renouvelé, la garde nationale est réorganisée. Le 16 mars, une énième commission est chargée de faire la liste exacte des fonctionnaires de la ville, de tous les employés de la fabrique municipale et de tous les postes quels qu’ils soient qui tombent sous la responsabilité d’Amsterdam, ce qui promet aux ci-devant exilés une satisfaction prochaine. Imbus de bonne

^a Pour le règlement électoral d’août 1796, un peu plus de 8000 citoyens avaient pris la peine de s’exprimer. Quant aux propositions municipales portées au suffrage des assemblées primaires, elles attirent entre 3000 et 5000 citoyens actifs. Sur ces chiffres, GAA, 5053, 235 et 237 et Breen, op.cit., pp.32-68. Selon R. de Bruin, à Dordrecht, votaient en moyenne 12,7% des habitants; à Utrecht, 7,7%, R. de Bruin, ‘Democratie in Utrecht, 1795-1798’, *T.v. G.*, no. 3, 1979, pp.385-390. A Amsterdam, si l’on considère qu’il y a 200.000 habitants à cette date, nous en comptons seulement 4% – ce qui voudrait dire qu’il y avait beaucoup plus de pauvres, d’indifférents ou d’orangistes que dans les deux autres villes. En avril 1798, 5,2% des Amstellodamois sont allés aux urnes. Ce qui est toujours fort peu. Notons encore que les *Nieuwe Nederlandsche Jaarboeken* du second semestre 1798 mentionnent 22.717 citoyens actifs inscrits sur les registres entre le 5 juin et le 9 juillet – ce qui ferait 11,3% et entrerait mieux dans la moyenne, mais cela ne veut pas dire que les épurations ont exclu plus de 10.000 citoyens. Plus réaliste serait de supposer que les indifférents ont pris conscience du pouvoir que leur donnait leur suffrage et qu’après l’expérience de janvier-mai 1798, ils ont décidé de reprendre les choses en main.

^b De Gou, 1798, II, p.209-210.

^c Le 11 juin 1798, dans une lettre adressée à Amsterdam, Gogel se plaint que la Municipalité radicale s’occupe trop des épurations et trop peu de la rentrée des impôts. Il signale un trou de près de 7 millions de florins. Mais curieusement il lui rappelle l’article 194 de la Constitution, qui interdit aux municipalités de lever des impôts sans le consentement des citoyens actifs et du corps législatif. Amsterdam avait-il amorcé telle politique? Ce n’est pas mentionné dans les Procès-verbaux. Par contre, ce qui est sûr, c’est qu’Amsterdam ne suivait pas à la lettre les instructions de La Haye. *Dagblad van de vergaderingen van de municipaliteit van Amsterdam*, GAA, 5053, 337, pp.41-42.

volonté, les nouveaux fonctionnaires municipaux suppriment la garde de nuit qui assurait leur protection; réduisent les dépenses dues à la consommation interne de thé et de tabac; et tentent d'introduire de nouvelles économies, notamment dans la publication de leurs circulaires, le nombre des fonctionnaires et celui des gardes nationales. Parallèlement sont mises en œuvre des mesures révolutionnaires, telles que la suppression des armoiries et signes ostentatoires sur les voitures ou dans les églises – décrétées dès juin 1795 par les représentants provisoires de Hollande mais qui n'avaient donc pas encore été introduites. Et il en est parmi les municipaux à vouloir rebaptiser les noms aristocratiques des canaux de la capitale. Proposition qui trouve un écho à l'Assemblée nationale.

A partir du 20 mars, diverses adresses des sociétés populaires leur envoient leurs félicitations et se flattent que la révolution du 22 janvier soit réellement populaire. Les clubs en profitent aussi pour demander au gouvernement la libération de van Ollefen. *Deugd en Kundigheden* applaudit à la réhabilitation des canoniers et promet tout le soutien nécessaire à l'administration nouvelle. Une adresse du 5 avril de 292 membres de la Société pour l'Unité et l'Indivisibilité parle en faveur de mesures énergiques. Elle-même a déjà nommé une commission pour rechercher les fonctionnaires orangistes, indignes d'une si belle révolution. Inversement, une autre adresse du 20 mars, signée par 206 citoyens s'inquiétait au sujet des licenciements et osait espérer que personne ne serait congédié sans raison ou sans preuve. Suivait celle datée du 23 mars de 43 citoyens, qui avaient perdu leur gagne-pain.^a Dès lors sont à l'ordre du jour les certificats de civisme. Seuls seront maintenus à leur poste ceux qui peuvent en présenter un, dûment signé par six personnes attachées au nouvel ordre de choses. Ne seront pas employés par exemple les membres des *gemeenbestgezinde societeiten*, sociétés connues pour être fédéralistes, mais des exceptions sont possibles, car de bons citoyens auraient pu en être membres pour des motifs stratégiques ou bien y avoir été contraints. De son côté, la société des *Amis de la Liberté* se flatte que la révolution du 22 janvier lui restituera ses papiers et cassera la sentence infligée à Lenerstan. Bien que reconnaissante pour tout ce qu'a fait en faveur de la liberté le patriote français, la Municipalité n'ose pourtant s'aventurer sur un terrain, qui lui paraît être celui de l'Assemblée nationale et donne seulement un avis favorable en faveur de sa réhabilitation. Quand il s'agit du licenciement du professeur Cras, en revanche, Amsterdam se targue d'être habilitée à imposer telle mesure. C'est que la Ville elle-même est responsable de son traitement. Or, Cras est défendu par le ministre de l'Éducation en personne, lequel réclame son maintien: son poste dépendrait non pas d'Amsterdam, mais de La Haye. Amsterdam n'en est pas persuadée et se refuse à faire marche arrière, d'autant que Cras a refusé de prêter serment. La querelle se poursuivra et au lendemain du coup d'État du 12 juin, le digne professeur de droit, auquel va être confié la rédaction du Code civil, sera définitivement maintenu dans sa fonction.^b

Quant aux journalistes radicaux toujours en prison, la Municipalité régénérée n'est pas prompte à les relâcher. Elle compatit au sort de Lieve van Ollefen, mais ne casse pas la sentence. Heybeek et van Ollefen obtiennent l'autorisation d'être confinés dans une maison de correction, plus agréable que la prison – et le gardien sera même réprimandé pour l'attitude dont il aurait fait preuve envers ses prisonniers, mais ce ne sera pas une raison pour libérer l'impertinent

^a Sur ces données, GAA, 5053, 235-239.

^b GAA, 5053, 235, pp.89-90 et pp. 131-137.

publiciste et sa compagne. Il est vrai que le gouvernement de La Haye s'y oppose. Malgré la pétition signée de 182 noms, dont celui du maire Nobbe, l'Assemblée nationale renâcle à élargir un agitateur notoire, qui s'est de surcroît aliéné, on l'a dit, plusieurs députés et ministres radicaux.^a Or, depuis le 22 janvier 1798, c'est en réalité La Haye qui décide et non plus les provinces ou les villes.

Entre-temps, dans la capitale, les plaintes et doléances s'accroissent: que ce soient les corporations (de boulangers, notamment) qui revendiquent leurs privilèges et se lamentent sur leurs problèmes; la diaconie de l'Eglise réformée qui se dit incapable de payer quoi que ce soit et de remplir ses engagements; les sociétés qui contestent les épurations de certains de leurs membres; le corps d'artillerie en ce qu'il est réhabilité mais toujours pas réorganisé ou la société *Pour Dieu, la Liberté et la Patrie* qui refuse de fermer ses portes. Il n'y a pas jusqu'aux ci-devant réfugiés, qui ne déplorent de n'avoir toujours pas reçu une indemnité digne de leur martyre ou d'être incriminés par Jan Greeven, auteur du *Nationaale Bataafsche Donderdagsche Courant*.^b

Une république jacobine?

A La Haye, les protestations et les pétitions des années précédentes semblent devoir porter leurs fruits. En mars et mai 1798, plusieurs arrêtés ou décrets du corps législatif sont consacrés à la vente des biens nationaux (propriétés du stadhouder); à l'interdiction de la fuite des capitaux; à l'arrestation des régents ou leur mise à résidence; au séquestre des biens des émigrés; voire à la spoliation des membres de l'ancien gouvernement. Le décret du 30 mars, notamment, répond aux attentes des patriotes radicaux, lesquels demandaient pour la énième fois une indemnisation des ci-devant réfugiés, mais il effraie tous ceux qui ont quelque chose à se reprocher de même que les spécialistes des finances. Dans sa première version, en effet, il était prévu d'exiger des membres de l'ancien gouvernement *ou* de leurs héritiers le paiement d'indemnités aux citoyens victimes des pillages de 1787. Et pour ce faire, de les arrêter et de mettre sous séquestre leurs biens. Le décret définitif publié le 31 mars par le directoire exécutif s'exprime en des termes moins tranchés. Les régents sont invités à demeurer sur le lieu de leur résidence et passibles de poursuites, voire de peine de mort, s'ils exportent leurs capitaux. Mais la séquestration de leurs biens se fera en bonne et due forme et, en cas d'injustice de la part de la municipalité impliquée, ils pourront s'adresser au corps législatif.

Le 4 mai suivant, est encore et toujours à l'ordre du jour à l'Assemblée le projet de faire payer par les membres de l'ancien gouvernement les dépenses de la République batave et l'indemnité due à la France, tandis que le 15 mai suivant, est actualisé l'article 35 de la Constitution, sur la spoliation des biens des émigrés.^c Des mesures qui enchantent les anciens

^a M. Everard, 'Lieve van Ollefen, Catharina Heybeek...', op.cit., pp.218-219.

^b A cela s'ajoute le mécontentement de douze cents ouvriers des chantiers navals, qui manifestent le 27 février 1798, sous prétexte qu'ils n'ont pas été payés depuis sept semaines. Ici, évidemment, la protestation vise la Municipalité qui tombe le 14 mars. Mais celle-ci lègue le problème à la suivante. GAA, 5053, 976, p.1009. Pour ce qui est des canonnières, ils soupçonnent Daendels et Pijman de reculer à dessein leur réorganisation. GS, II, p.786.

^c *Dagverhaal*, 30 mars 1798 et 4 mai 1798. Pour le décret du 15 mai, voir le résumé des séances du corps législatif dans AN, AF III, 70.

réfugiés et les ultra-révolutionnaires, parce qu'elles promettent une revanche et des indemnités, mais aussi des sanctions contre les ennemis de la révolution. Inversement, elles terrifient les politiques pragmatiques du type Gogel, qui comprennent les graves conséquences qu'elles auront pour la fiabilité du régime, pour sa réputation et par suite pour le crédit national. Qui plus est, les épurations des assemblées primaires ont montré combien il était difficile d'échapper à l'arbitraire. Les directeurs eux-mêmes en viennent à percevoir les dangers de telles mesures. Dans une lettre du 11 avril adressée au corps législatif, ils soulignent ce que risque d'entraîner le décret du 31 mars, que ce soit pour les maisons de commerce; les banques; les engagements clos avec des partenaires européens. Mal appliqué, en effet, il mènerait à la banqueroute des fabricants; à la fermeture des entrepôts; à l'arrêt du commerce, sans oublier les effets néfastes sur le crédit, comme l'a démontré sa chute lors de la publication du dit décret. L'Assemblée est donc invitée à le reformuler dans des termes plus raisonnables.^a

Si les discussions de mars à mai 1798 sur la spoliation des régents sont de nature à rallier les radicaux populaires, le décret sur la prorogation du corps législatif du 4 mai fait l'effet d'une douche froide. Aussitôt l'opinion murmure: ce serait là violer les droits des citoyens et contraire au texte constitutionnel.^b Pour le secrétaire de la légation française, Champigny Aubin, le gouvernement s'obstinerait ni plus ni moins à prendre des mesures 'ultra-révolutionnaires'.^c Vreede et Fijnje surtout se monteraient fortement l'imagination et auraient dit 'qu'ils se feraient hacher un pied plutôt que de reculer [...] et qu'ils n'obéiraient en aucun cas au gouvernement français'. Quatre jours plus tard, pourtant, le directoire batave se rend à l'évidence et décide de soumettre le décret du 4 mai au suffrage du peuple: 'il veut rapprocher les esprits ... mais en a-t-il encore les moyens?', commente Champigny Aubin. C'est trop tard, en effet. Les radicaux se sont aliénés non seulement bien des compatriotes, mais encore le gouvernement français et Joubert, le général en chef des troupes franco-bataves.

Parallèlement, et c'est beaucoup moins révolutionnaire, il est prévu de réprimer les abus de la presse – envers et contre l'article 16 de la déclaration – et de supprimer les assemblées primaires, ainsi que le stipule la Constitution. Le 14 mai, Amsterdam proclame leur dissolution et les invite à se réorganiser en cercles constitutionnels, ainsi que l'avait arrêté le directoire exécutif le 6 mai précédent. Le président le regrette et rappelle l'oeuvre accomplie durant les

^a *Nieuwe Nederlandsche Jaerboeken*, 1798, I, p.229-233. Gogel aurait souhaité que l'on interdise les investissements à l'étranger et les fuites de capitaux, mais non que l'on terrifie les régents. GS. II, p.785. N'oublions pas non plus que deux des directeurs les plus influents étaient des fabricants et donc des hommes au fait des lois du commerce.

^b GAA, Dagblad van de administratieve Municipaliteit, 5053, 235. Peu d'affaires se présentent durant cette période, si ce n'est donc les protestations contre les épurations outrées. A. van Boeseken, agent du directoire radical à Amsterdam fait tout son possible pour que ces adresses se transforment en acte d'adhésion au régime et il conseille au gouvernement de ne pas les rendre publiques. Au niveau national, trois journaux (le *Constitutionele Vlieg*, le *Politieke Bliksem* et le *Revolutionaire Praat-al*) sont menacés pour avoir critiqué la France ou ironiser sur le gouvernement de Vreede. Le gouvernement fait encore poursuivre les *Nouvelles politiques de Leyde* (7 juin), le *Politieke Donder* et le *Waakzaam Oog* (9 juin). A. Huussen jr., op.cit., p. 120. S. Schama, op.cit., p.345. *N.N.J.B.*, 1798, II, p.757 et pp.919-924. De là la proclamation contre les abus de la presse du 22 mai et de nouvelles mesures prévues les 7 et 9 juin.

^c AE., vol.599. Lettres du 14 prairial et du 18 prairial an VI.

quinze mois où elles ont exercé leur souveraineté.^a C'est que La Haye comprend désormais la souveraineté populaire comme une centralisation poussée du pouvoir. L'exerceront les députés de la république Une et Indivisible. Les Municipalités elles-mêmes doivent renoncer à leurs prérogatives; elles ne sont plus qu'administratives et doivent s'adresser aux ministres et non plus directement au gouvernement né du coup d'Etat. Entre ministres et municipalités justement, l'entente n'est pas toujours cordiale. Le directoire batave se lamente ainsi que la municipalité de la capitale enfreigne les bornes de son pouvoir, tandis qu'Amsterdam se plaint du comportement de van Kooten (éducation nationale) et de Tadama (justice), qui ont désapprouvé des licenciements et les ont cassés. Là aussi le bât blesse. Non seulement la ville est sous la coupe d'un gouvernement national qui n'a pas été élu ou nommé légalement, mais elle perd ses antiques prérogatives. Dilemme pour des Bataves épris de légalité et d'autonomie municipale. Les décrets malencontreux sur la prorogation du directoire provisoire (17 mars) et, surtout sur celle du corps législatif (4 mai) contribuent donc à déchirer plus encore le parti radical. S'opposent alors des légalistes qui se refusent à vivre dans l'exception et des opportunistes moins nombreux qui y trouvent de quoi raffermir leur pouvoir et espèrent parachever dans leur sens la révolution. Les feuilles de l'époque reflètent cette division. Certaines se dotent du qualificatif 'constitutionnel' pour manifester leur désapprobation.^b Et Champigny de noter combien le peuple batave est attaché à son droit de suffrage – beaucoup plus que ne le seraient ses compatriotes.^c Il est vrai que ce droit était à l'ordre du jour depuis les années 1780. Il n'empêche. Les patriotes d'Amsterdam durant quelques mois ont cultivé l'espoir d'être entendus par une administration plus ouverte à leurs doléances et soucieuse de rendre leur poste ou de verser une indemnité aux ci-devant exilés et aux véritables patriotes. Qu'elle soit regrettée, c'est ce que va prouver le dernier sursaut populaire.

Contre-révolution ou Terreur?

Le 12 juin, un nouveau coup d'Etat renverse les radicaux. Les légalistes reviennent au pouvoir, ce qui n'est pas partout accueilli avec enthousiasme. Entre le 19 juin et le 6 août, la république batave est confrontée à de nouvelles turbulences. A Delft, à Rotterdam, à Enkhuizen, mais aussi à Amsterdam, le peuple entre en insurrection. Dans la capitale, des clubistes se révoltent le 19 juin au nom de 'Vive Nobbe! Vive de Wilde! Vive le château de Muiden! Vivat Bax!'.^d Certains d'entre eux se sont attroupés devant la Municipalité, alors que d'autres encore distribuent des

^a Breen, op.cit., p.75. Le président de ce que l'on appelait le 'comptoir des Assemblées primaires'. Pour la presse, voir note 38.

^b M. Everard, 'In en Om de (Nieuwe) Bataafsche Vrouwe Courant', op.cit., p.78. S. Schama, op.cit., p. 340.

^c La responsabilité de Delacroix dans ces mesures illégales ne fait aucun doute. Il eût également souhaité que l'on impose ni plus ni moins la Constitution. A la présenter au peuple, s'imposaient selon lui des épurations. Voir Champigny Aubin, AE, 599, lettre du 14 prairial an VI.

^d Notons que ce sont tous des hommes de la municipalité. Nobbe, le maire; de Wilde, le commandant patriote; Bax, le nouveau commandant de la garde nationale. Au château de Muiden avaient été emprisonnés les radicaux de la municipalité d'Amsterdam, suite au coup d'Etat du 12 juin.

libelles incendiaires.^a Aux yeux de ces clubistes, le 12 juin est rien moins qu'une réaction, qu'une tentative pour museler la voix du peuple. Un membre de la garde à cheval se serait même plaint que l'on n'y gagnait rien, sinon de nouvelles taxes: 'nous ne sommes que plus esclaves que ce que nous étions avant la révolution' avait-il ajouté. Et d'espérer que Daendels fasse tomber ces 'têtes aristocratiques'. En juillet, nouveaux désordres. A la nouvelle du rappel de Joubert, les 'anarchistes' tirent des conclusions incongrues et préparent les esprits à une énième insurrection. Ils croient, semble-t-il, que le coup d'Etat de juin est désapprouvé par le gouvernement français. De là l'espoir d'une réhabilitation des hommes du 22 janvier. Consterné et agacé par ces troubles, le directoire exécutif intermédiaire décrète le 19 juillet 1798 une série de mesures, destinés à terroriser les agitateurs et à museler les clubs et les feuilles politiques:

toute action ou parole visant à semer le désordre et à renverser le nouveau gouvernement sera sanctionnée par une flagellation publique, 5 ans de prison et un bannissement. Toute réunion secrète ou publique qui irait dans le même sens encourra les mêmes peines, plus la marque; ceux qui seront coupables de sédition et de violences seront punis de façon identique, mais ils risquent de surcroît la peine de mort; qui plus est, s'ils sont pris sur le fait, ils n'auront pas droit à faire appel ou à aller en cassation'.^b

On comprend mieux alors pourquoi Blauw parle à ce sujet de 'véritable terreur', là où Delacroix dénonce une contre-révolution et où Fijnje s'indigne de l'hypocrisie réactionnaire à l'oeuvre. Et pourtant, aux yeux des hommes du 12 juin, les suppôts de Robespierre, ce ne sauraient être que leurs prédécesseurs en ce qu'ils auraient mis en oeuvre un gouvernement 'inconstitutionnel' et un régime terroriste: un *schrikbewind*.

N'en déplaise à ces mesures outrées, les militants radicaux n'entendent pas accepter le changement sans quelque protestation et, erreur suprême, préférèrent penser que les troupes françaises prendront leur parti plutôt que celui des modérés. Amsterdam revit alors un épisode franchement révolutionnaire et la Municipalité est une dernière fois menacée. Le peuple proteste contre le coup d'Etat, contre la libération des détenus du 22 janvier, mais encore et surtout contre la fermeture des ateliers de la ville et le licenciement des ouvriers patriotes. C'est que début août, trois à quatre cents d'entre eux ont été renvoyés et ont ensuite cherché querelle à ceux qui avaient été épargnés.^c Le soir du 6 août, ils se sont attroupés une fois de plus devant la mairie et ont pénétré dans la salle de réunion. Seule l'arrivée des troupes françaises a sauvé la Municipalité, car une partie de la garde nationale souhaitait elle aussi punir les coupables du 12 juin et avait pris le parti des insurgés. La situation était explosive et sans la cavalerie française, aucun doute: les radicaux l'auraient emporté. C'est aussi ce que conclut Champigny-Aubin. Qui plus est, les meneurs du parti radical n'ont pas dit leur dernier mot et affirment qu'avec 200.000

^a Champigny-Aubin signale des troubles non seulement à Amsterdam, mais à Rotterdam et à Delft. A.E. 599, lettre du 2 thermidor an VI.

^b *N.N.J.B.*, 1798, II, pp.534-538. Pris sur le fait, ils ne seront même pas interrogés, mais tout de suite condamnés. Nous citons librement, mais le texte est bel et bien similaire.

^c Selon Gogel, il fallait fermer les ateliers, parce que la Ville ne pouvait plus les financer. Champigny-Aubin trouve cette suppression intempestive. AE vol. 599, en date du 20 thermidor an VI.

florins, ‘on culbutera’ leurs successeurs. Le fait est qu’en ce mois d’août 1798, la masse de la nation est plus que jamais mécontente: ‘elle n’a pas encore vu les bienfaits de l’alliance’, soupire le législateur de Leeuw à l’adresse du secrétaire de la légation française. Suite à cette ultime insurrection, le 8 août, deux des protagonistes sont jugés coupables de sédition et de violence. Ils auraient commis des ‘actes très dangereux pour la société, lesquels ne peuvent être tolérés dans une ville de bonne justice et doivent être punis exemplairement’ – ainsi que le décrétait la loi du 19 juillet précédent. Les deux patriotes sont condamnés au fouet, à la marque, à dix ans de prison^a et à dix ans de bannissement. Mais comme le constate Champigny, ce sont là des acolytes et non point les véritables chefs dont on n’a pas retrouvé trace. Le Comité de justice a sélectionné deux victimes expiatoires. Et pour qui recherche des régularités dans ces actions populaires, force est de souligner que sont absents une fois de plus les hommes de premier plan.^b Avertis à temps, il semblerait que plus d’un se trouve à Wesel, en Allemagne. Aussi sera-t-il facile de les amalgamer aux orangistes. Que feraient Eberstein, Ducange et Bode sur les bords du Rhin si ce n’est rallier les contre-révolutionnaires à leurs conspirations futures! Ainsi vont les rumeurs, en dépit de toute logique.

En 1798, et contrairement aux années précédentes, les inculpés ont du moins des repères précis, puisque la Constitution a été largement approuvée et mise en oeuvre. La citoyenne Susanna Timmermans, écrouée pour distribution de feuilles ultra-révolutionnaires, se défend ainsi d’avoir prôné des principes contraires à ceux du 12 juin, mais insiste par ailleurs sur le fait que l’article 16 de la déclaration confère aux Bataves la liberté de la presse. Cette liberté, hélas, est peu respectée des autorités et ce qui précède en témoigne. Les municipalités sanctionnent selon leur bon plaisir ce qui leur paraît irrévérencieux ou dangereux pour le nouvel ordre des choses. Une fois la Constitution introduite, et en dépit de l’article 16 de la déclaration, le gouvernement national tentera de régler ses propres entorses à ce droit de l’homme et du citoyen – par un arrêté du 22 mai 1798 et par celui, bien pire encore du 19 juillet.^c De ce point de vue aussi, la république batave présente des analogies avec la France: elle eut autant de mal à accepter le pluralisme des opinions – et surtout les interventions populaires dans la haute poli-

^a AE. Vol. 599, lettre du 23 thermidor an VI. Ce que nous appelons prison est plus spécifiquement une maison de travail (forcé). Les deux hommes sont Philip Gerbrands (commandeur licencié) et Jan de Vries (marchand de cornichons). La sentence fait scandale à Paris dans le milieu des néo-jacobins du *Journal des Hommes libres*, qui la trouvent ‘digne de la Sainte Inquisition’ (fructidor an VI, p.170). Elle est en effet extrêmement sévère par rapport aux autres sentences proclamées aux Pays-Bas pour crime politique. Notons aussi que si la torture y a été abolie, les peines corporelles sont encore et toujours de rigueur, n’en déplaise aux droits de l’homme et du citoyen – et à l’humanité des peines. A comparer avec la France, R. Allen, *Les tribunaux criminels sous la Révolution et l’Empire, 1792-1811*, Presses Universitaires de Rennes, 2005.

^b Il va sans dire que les chefs du gouvernement en revanche ont bel et bien été écroués: Wildrik et Fokker temporairement; van Langen et Fijnje, plus durablement. Vreede est resté caché et s’est expliqué par lettre. De même, le maire d’Amsterdam Nobbe a été emprisonné.

^c Le gouvernement du 12 juin met fin à cette (fausse) impunité de la presse par le décret du 19 juillet 1798, qui promet peines corporelles et bannissement à quiconque émettrait des critiques sur le gouvernement. A.H. Huussen jr., ‘Freedom of the Press and Censorship in the Netherlands, 1780-1810’, op.cit., p. 120. Le 22 mai 1798, une proclamation avait déjà sanctionné les abus de la presse, tandis que dès mars 1795 étaient passibles de poursuites les écrits orangistes. Huussen note à juste titre que la loi du 8 avril 1802 n’est donc pas aussi rétrograde que ne le disait G.D. Homan dans un article de 1976: ‘The *Staatsbewind* and the Freedom of the Press’, *TvG*, 1976, pp.12-27.

tique. En dépit du mythe toujours vivace d'une nation tolérante à l'excès, les péripéties vécues par les militants populaires qu'ils soient clubistes ou publicistes démontrent à merveille combien les élites s'accordaient en somme pour les réduire au silence. Et là point de grande différence entre Schimmelpenninck, Gogel, Konijnenburg, Valckenaer *et* Vreede, Ockerse ou Fijnje.

De la pétition à la contestation

Début septembre 1798, une dernière action de la part des radicaux amstellodamois mobilise le conseil municipal, son Comité de correspondance intérieure et l'Assemblée nationale: une adresse rédigée par le notaire Heijstek contre le licenciement des patriotes. Ceux-ci se réfèrent aux articles 15 et 10 de la Constitution pour motiver leur action et conserver leur poste.^a L'affaire a assez d'impact pour devenir judiciaire, car la conclusion de l'adresse est jugée impertinente et peu compatible avec le respect dû aux pouvoirs constitués. Cette affaire qui s'amorce début août et se termine début septembre dépasse par son ampleur et ses modalités tout ce qui a eu lieu jusque-là et il est étonnant qu'elle n'ait jamais été remarquée par les historiens.^b alors qu'elle concerne quelques centaines d'ouvriers ou d'artisans amstellodamois qui s'organisent de telle sorte qu'ils constituent durant plusieurs jours une véritable menace pour les autorités.

L'affaire débute en vérité le 2 août 1798 quand les trésoriers des ateliers municipaux avertissent leurs employés qu'ils vont accrocher des listes réalisées depuis le 13 juin, où seront mentionnés les noms de ceux jugés dignes d'être prorogés – et ceux évidemment qui en seront indignes. La mesure a été encouragée par le ministre des Finances qui rêve d'économie et trouve ces ateliers trop onéreux. Une note précise que les personnes jugeant injustes les remarques à leur égard pourront protester et apporter des preuves dans les deux semaines à venir. La foule alors exige que les listes soient aussitôt affichées, en présence des trésoriers. Ces derniers refusent et prennent le large. A peine sont-ils partis et avant même que la paie ait eu lieu et que les affiches aient été collées, éclatent des désordres. Les listes, enfin collées, sont aussitôt arrachées. Le sous-chef est malmené, et tous ceux qui tentent d'apaiser la foule. Vers 5 heures du soir, celle-ci reprend sa route, mais, habitude oblige, s'arrête au café Schiedam, non loin du Dam. Une fois échauffée par le genièvre, la foule en question se dirige vers la mairie, où le président van Hasselt parvient à faire fermer les portes avant que n'entre le peuple éméché. Entre-temps, un prisonnier est libéré par des manifestants, menés par un certain Philip Gerbrands. Le lendemain matin, tous se retrouvent devant les ateliers et crient 'Tous au travail, sinon pas de travail!'; ils menacent ceux qui font mine d'entrer. Les autorités ferment les portes des ateliers; la foule, sous la direction de Jan de Vries, décide de se rendre à la mairie. Là, elle envahit le Comité de correspondance pour se plaindre des mesures injustes prises vis-à-vis de ses camarades et demander leur retrait. Et de réaffirmer que tous iront travailler ou personne. La garde nationale laisse faire. Certains déposent même leur couvre-chef sur leur baïonnette.

^a Article 10: conditions pour exercer son droit de suffrage; article 15: sur l'exclusion des stadhoudériens et des fédéralistes, privés donc de leur citoyenneté durant 10 années consécutives à partir de l'acceptation de la constitution.

^b S. Schama la note en passant, mais focalise sur une autre affaire (nationale) de novembre 1798, où seraient impliqués d'anciens maires, délégués des assemblées de quartier, etc... op.cit., pp. 359-360. Sur ces événements, GAA, 5053, 337 (Dagblad van de municipaliteit) et 347 (Bijlagen).

D'autres encore, tel le capitaine Helfer, se rangent ouvertement du côté des insurgés, tandis qu'il en est dans les rangs adverses qui sont presque lynchés par la foule, sans que leurs collègues n'interviennent. Consternés devant une insolence inconnue de mémoire d'Amstellodamois, les pouvoirs constitués promettent aux insurgés un châtement exemplaire, mais s'interrogent aussi sur les véritables chefs. Et de crier au complot anarchiste, d'autant que des placards invitent tous les patriotes menacés à se réunir le lundi suivant.

Deux jours de calme s'ensuivent, pendant lesquels les manifestants ont établi leurs revendications. Car il ne s'agit plus de pétition. Les trois à quatre cents ouvriers et artisans ont conclu un acte d'association, dans lequel ils se promettent mutuellement de ne pas travailler si chacun n'est pas réembauché. Entre le samedi et le dimanche, le directeur des ateliers a été par ailleurs contraint de rédiger une déclaration où il reconnaît l'injustice des mesures et une commission est partie à La Haye pour essayer de convaincre le corps législatif du bien-fondé de ces revendications: parmi eux, Philip Gerbrands, Hendrik Kok, Johannes Meijer, Johannes Muiderman.^a Ceux-là mêmes qui ont forcé le directeur à libeller un texte en leur faveur, qu'ils comptent donc présenter au corps législatif.

Parallèlement, sur les murs de la ville ont donc été affichés des placards où sont écrits: LIBERTÉ, MAINTIEN DE LA CONSTITUTION OU LA MORT..., et un texte qui défend la révolution du 22 janvier et incrimine celle du 12 juin. Ils appellent le peuple à venir en masse sur le Timmertuin ou sur le Dam le lundi suivant. La réunion n'aura pas lieu sur le Timmertuin, car sur place ont été envoyées des troupes fidèles et les manifestants sont contraints de se réunir sur le Dam. La suite de l'histoire est celle contée plus haut. Le 6 août, mené par Jan de Vries qui est bien vite arrêté et incarcéré, le peuple se rassemble une dernière fois devant la mairie et menace de mort plusieurs membres de la garde et du conseil municipal;^b désarmé devant ces violences, celui-ci appelle à l'aide les troupes françaises. Un piquet de cent grenadiers suffit à disperser les manifestants, sans que soit versé trop de sang. Deux victimes seront sélectionnés pour venger la majesté outragée des pouvoirs constitués. Les autres seront peu à peu relaxés faute de preuves.

Les insurgés ne s'avouèrent pas vaincus. Entre le 7 août et le 6 septembre, plusieurs d'entre eux prennent contact avec les notaires Wagner et Heijstek et leur font rédiger une protestation – ou déclaratoire – contre l'inconstitutionnalité des mesures prises en août. Ce sont eux qui en appellent des articles 10 et 15 de la Constitution, sur lesquels est fondée leur argumentation, avant de conclure sur des menaces: dans le cas où leurs revendications ne seront pas prises en compte, ils s'adresseront en haut lieu et y donneront toute la publicité possible et imaginable. La subtilité juridique qui ressort de ce texte, en ce qu'il relie l'article 15 à l'article 10 (ce qui implique que les hommes non inscrits sur le registre des votants ne sauraient avoir des places, des charges ou des pensions), consterne le Conseil municipal, lequel doute au plus haut point que ce soit le peuple lui-même qui ait pu inventer telle construction et libeller de telles revendications. On comprend du reste où doit mener cette subtilité juridique: à réintégrer les vrais patriotes dans leurs emplois et à en chasser les imposteurs. La Municipalité est quasiment

^a Curieusement seul Philip Gerbrands sera poursuivi. Il est vrai qu'il s'était déjà fait remarquer. Déserteur en 1793, amnistié en 1795 mais n'ayant pas repris le service, il est inculpé pour vol en 1796, mais relaxé faute de preuves. GAA, 5061, 640A.

^b La foule essaie également de libérer Jan de Vries, qui se trouve dans les cachots au sous-sol de la mairie.

affolée devant telle impertinence: ‘cette adresse mérite toute votre attention à cause du ton qui y est employé, car bien que votre comité doive admettre que tout citoyen de cette ville est libre de porter ses plaintes devant la municipalité, cela doit se faire sur un ton mesuré et avec une argumentation qui découle de l’affaire elle-même..’. Le peuple en un mot ne saurait se permettre de jongler avec les articles de la Constitution. Impérativement invité à venir s’expliquer, le notaire Heijstek avoue avoir rédigé l’adresse, mais non point conçu le contenu, qui semblerait l’avoir été par un certain Willem van der Vuurst, ci-devant membre du Conseil municipal, au grand étonnement du conseil, qui se demande pourquoi van der Vuurst n’a pas mieux songé aux intérêts des pétitionnaires et pourquoi il a accepté de se prêter à leurs manoeuvres.^a

Ici la Municipalité est confrontée à une action inédite. Que des centaines d’ouvriers et d’artisans fassent acte d’association.^b que certains d’entre eux fassent ensuite rédiger leurs revendications ou contestations par des hommes de loi et les fondent sur les articles de la Constitution, et qu’ils menacent les autorités d’en appeler en haut lieu et à l’opinion, voilà qui dépasse en audace tout ce qu’elles avaient jamais vécu. Avec ou sans des meneurs d’envergure, force est de constater que pour la première fois, trois à quatre cents hommes du peuple ont eu assez d’audace pour faire bloc contre des mesures jugées injustes et incompatibles avec les droits de l’homme et du citoyen, voire avec la Constitution. C’est dire combien certains d’entre eux avaient compris ce qu’impliquaient les lois nouvelles. Et ce sont les autorités qui une fois encore les trahirent, au nom du respect dû à la représentation. Mais c’est dire aussi combien dans ses débuts, la pratique de la démocratie terrifia tous ceux qui en avaient été les premiers apôtres – en théorie.

Suite au 12 juin et à la répression sévère qui sanctionne l’insurrection d’août 1798, les hommes et les femmes des sociétés et des clubs, qui ont du reste perdu le soutien des unitaristes (légalistes ou modérés) désormais au pouvoir^c et peu soucieux de voir le petit peuple s’occuper de haute politique ou surveiller leurs faits et gestes, abandonnent la place publique et réintègrent cette fois pour longtemps le cercle de la vie privée. Quelques pétitions parviennent certes encore au corps législatif, demandant justice et travail, mais c’en est fait des grandes manifestations populaires. En mai 1799, des pétitions imprimées d’Amsterdam et d’Enkhuizen offensent une fois de plus la dignité des pouvoirs constitués, en ce qu’elles font part de leur mécontentement sur la mauvaise administration des fonds pour les pauvres; sur l’amnistie incomplète ou l’admission d’orangistes dans les assemblées primaires, en dépit des articles de la Constitution. Lors de l’invasion anglo-russe de l’été 1799, de nouveaux désordres sont signalés: cette fois-ci en faveur du prince d’Orange. Ils sont néanmoins trop rares ou trop individuels pour menacer sérieusement Amsterdam ou La Haye. Quant aux sociétés populaires, elles ne font plus entendre

^a Willem van der Vuurst était membre du conseil municipal provisoire de 1795 et du conseil municipal régénéré en mars 1798. A la suite du 12 juin, il fut congédié. Nous n’avons pas retrouvé son interrogatoire dans les Confessieboeken. Sans doute a-t-il été interrogé à un autre niveau. Breen, op.cit., p. 9; p.55 et p.72.

^b Cela existait, comme à Utrecht entre les patriotes présents en 1785, mais c’était alors une action des élites en vue de buts politiques. Les canonnières s’étaient eux juré mutuellement soutien et fraternité, mais n’avaient pas fondé leurs exigences sur des bases juridiques.

^c Malgré la réaction indéniable du 12 juin, ce sont des unitaristes qui gouvernent: Gogel, Goldberg, van Maanen, Spoors, Tadama, van Hooff, etc. Les fédéralistes ne reviennent au pouvoir qu’après 1801.

parler d'elles. Ni les clubs, ni les quartiers.^a Les cercles constitutionnels qui persisteront jusqu'en 1801 se voient assigner pour tâche de traiter des affaires et des principes: ils sont l'école du peuple seulement en cette matière et n'ont plus le droit de pétitionner collectivement ou de s'intéresser aux personnes. Qui plus est, les déceptions récentes ne semblent pas avoir outre mesure stimuler leurs activités.

Reste la presse qui jouit d'une liberté surveillée. A l'automne 1798, Jan Greeven est ainsi espionné par la police et soupçonné d'avoir écrit des articles impertinents dans le *Constitutionele Vlieg*. De fait, en cet automne, suite à l'insurrection d'Amsterdam et aux remous révolutionnaires dans d'autres villes, le nouveau gouvernement est inquiet. Le ministère de la Police centralise les informations; intercepte les courriers; espionne les radicaux et incarcère les suspects. Des bruits courent que des militaires brabançons ont rejoint des officiers hollandais émigrés et que, déguisés, ils ont l'intention de rallier tous les mécontents afin de renverser le gouvernement. Mais celui-ci est surtout persuadé de l'imminence d'une vaste conspiration 'anarchiste', à l'initiative de van der Hoeven et de Eykenbroek, deux radicaux notoires qui intriguent à Paris et dont la police a découvert quelques lettres. D'après ces missives, Lombard de Langres et le général Brune, qui tous deux viennent d'être nommés en Hollande, auraient pour mission de déposer le gouvernement du 12 juin. Bref, celui-ci craint d'être *cisalpiné*, ainsi qu'il le formule lui-même. Aux Postes, Hahn, qui en a retrouvé la direction, est invité à intercepter le courrier de tous ceux qui ont joué un rôle dans la révolution du 22 janvier précédent – y compris des hommes comme Ockerse, Bosch ou Konijnenburg.^b Le 20 novembre, un comité secret, composé de sept patriotes est arrêté à Amsterdam et leurs papiers sont confisqués. Il s'avère alors que le complot 'terroriste' est à peine esquissé, et, surtout pas national. Bref, le danger qu'il représente est illusoire. La crainte d'être *cisalpiné* ou *fructidorisé* ne disparaîtra pas pour autant. En 1799, quand est annoncée l'arrivée de Fouché, lequel rejoint donc Brune, resurgit la hantise d'une conspiration 'anarchiste'. Il n'en sera rien. A cette date, ce serait plutôt du côté orangiste que viendrait la menace. Car, comme l'écrit Lombard à Talleyrand, à force de 'se prononcer contre ceux qu'ils appellent les anarchistes', les nouveaux directeurs 'laissent chaque jour faire de nouveaux pas à l'aristocratie'.^c Avec la menace que fait peser sur la république batave la descente anglo-russe d'août 1799, modérés et radicaux cesseront de s'étriper pour oeuvrer à la défense commune et sauver la patrie en danger.^d Ce qui n'empêchera pas les publicistes de poursuivre de leurs sarcasmes les gouvernements successifs, de dévoiler des pièces secrètes, d'attiser le flambeau de la discorde entre nations voisines ou alliées et de jouer leur rôle de quatrième pouvoir, si bien que la loi du 8 avril 1802 réduira plus encore la liberté de la

^a Une exception: le club 'Tot Steun van Volksgezag' ('Pour le soutien de l'autorité populaire'), interrogé le 18 mars 1799, pour savoir s'il agissait bien constitutionnellement. GAA, 5061, 542. Voir la loi du 14 février 1799, qui règlemente les sociétés, de même que les discussions de mai 1799, *Dagverhaal*, no.480, pp. 840-851.

^b N.A., 2.01.12, 221 (rapports de police intérieure). La république cisalpine venait de subir un énième choc, dirigé justement par Brune, général qui passait pour être 'jacobin'.

^c GS, III, p.38.

^d Entre autres, S. Schama, *op.cit.*, pp.394-399. Plusieurs membres du gouvernement essaient même d'obtenir la neutralité de la Hollande et entament des négociations secrètes avec la Prusse et l'Angleterre.

presse.^a On comprendra mieux alors qu'en juin 1802, le *Burger en Boer* consacre son dernier numéro aux funérailles en grande pompe de l'arbre de la Liberté – les déesses de la liberté y sont en noir et le cortège est composé de tous les martyrs de ce qui aurait dû être une 'heureuse révolution'.

Conclusion

Le radicalisme batave existe bel et bien. Ce qui précède en témoigne. Qu'il soit proche de celui des patriotes n'étonnera pas.^b Pétitions, rassemblements devant l'hôtel de ville, manifestations bruyantes, incursions sur les lieux de pouvoir, épurations, pillages et violences, tout cela a déjà été vécu entre 1781 et 1787. Dès lors étaient destitués les fonctionnaires orangistes, les aristocrates, les non patriotes. De même, que ce soient les cafés, les sociétés ou les milices, les structures de la sociabilité politique populaire étaient plus anciennes que la révolution batave. Ce qui est incontestablement nouveau, ce sont les assemblées de quartier et leur Assemblée générale ou l'Assemblée centrale des sociétés du pays tout entier, de même que les assemblées primaires et les clubs politiques qui, en tant que porte parole du peuple souverain, rivalisent avec les autorités constituées et, de ce fait, sont voués à disparaître ou à devenir discrets. Car la révolution ici comme ailleurs est fondée sur un gros malentendu. Là où le peuple pense accéder à une liberté inédite et à un pouvoir accru, ce qui s'accroît en réalité et se consolide, c'est l'emprise de l'Etat. Démocratie, peut-être, mais démocratie représentative, laquelle peu à peu renvoie le peuple dans son foyer. Celui-ci doit voter, choisir ses représentants et contrôler leurs travaux, mais ne saurait gouverner à leur place ou délibérer en permanence. Nouvelle encore est la volonté d'oeuvrer à l'unité et à l'indivisibilité de la nation et à instaurer le règne de la loi et des droits. Mais à trop chanter les droits de l'homme, les législateurs incitent justement le peuple à penser qu'il peut et doit revendiquer sa souveraineté et son droit de participation au grand oeuvre. Ce qui implique vigilance et contrôle des ennemis *et* des autorités. De là l'action des canonniers d'Amsterdam, qui se flattent de sauver la patrie, en expulsant les orangistes lesquels menaceraient l'existence du nouvel ordre – envers et contre la Municipalité estimée trop frileuse.

Si elles sont proches de celles des patriotes, les priorités des radicaux populaires n'ont pas moins des traits communs avec celles des sectionnaires parisiens. Comme ces derniers, le peuple batave veut s'arroger une fonction de vigilance et se débarrasser des ennemis intérieurs, qui semble-t-il attendent un soutien de l'extérieur. Et de fait, les actions véritablement radicales s'opèrent dans les périodes estimées dangereuses pour l'avenir de la révolution. La volonté punitive du peuple coïncide avec les rumeurs d'une avancée des Prussiens, ce qui ravive l'obsession du complot étranger. Le projet d'un tribunal révolutionnaire en est un exemple, mais aussi la chasse aux orangistes et aux juifs, les mesures contre les émigrés français ou les revendications en faveur d'une municipalité épurée et d'une Convention nationale: toutes des

^a Homan, op.cit., p.24. La police pose des scellés sur plusieurs presses en juin suivant et conçoit de nouvelles mesures plus sévères encore. Emprisonné en 1802, Hesse lui aussi se référera en vain aux articles 7, 8 et 9 de la nouvelle Constitution. A.M. Elias, *Het Nationaal Syndicaat 1802-1805*, Bussum, 1975, p.43.

^b Gogel le constate également et rappelle que l'Amérique et les Pays-Bas avaient ouvert la voie à la révolution.

mesures qui doivent protéger la révolution et ses acquis. Les pétitions politiques (ultra)révolutionnaires se conjuguent avec des attentes plus strictement économiques: du travail et des subsistances à des prix corrects, c'est là ce que le peuple attend de sa révolution.^a Ainsi la grande insurrection d'août 1798 découle directement de la suppression de trois à quatre cents places, tandis que dans un second temps seulement, les militants expriment leur sympathie envers les hommes tombés le 12 ou 13 juin, s'inquiètent du procès de Wibo Fijnje ou exigent le maintien de la Constitution.

Est-ce suffisant pour parler de transfert et d'un jacobinisme batave? Le transfert, on le soupçonne derrière certains termes, tels que 'convention'; 'tribunal révolutionnaire' ou 'certificat de civisme'. Si celui-ci s'inspire à n'en pas douter du modèle français, le premier peut tout aussi bien émaner d'une inspiration américaine et il a déjà été employé par Valckenaer en 1791, tandis que le second est avancé par le club francophile et francophone des *Amis de la liberté*, où domine un patriote d'origine française. Ce que le Comité de Surveillance générale se fait fort de noter, quand il rappelle aux manifestants l'exemple dissuasif de la France. Certes, dans les débuts de la révolution, des hommes comme Gogel et Valckenaer lancent eux aussi un appel en faveur d'une exportation de la guillotine et du tribunal révolutionnaire, mais ces idées ne s'imposeront pas. La grande majorité des élites politiques répugne à des mesures estimées incompatibles avec le caractère national et avec l'avenir de la révolution. Les traditions (de modération) sont trop bien ancrées, et surtout les ennemis n'apparaissent pas irréductibles. De plus, la république batave a besoin d'eux pour financer le paiement de l'indemnité colossale exigée par la France. De là le revirement progressif de Gogel – surtout après août 1797, quand a été rejeté le projet (fédéraliste) de constitution, ce qui promet d'ici peu une unité nationale et une centralisation financière. Dans le journal des *Democraten*, il explique du reste l'absence de terreur en Hollande par la présence des armées françaises, par le précédent français et par le caractère de la nation, qui fait que le radicalisme batave égalerait à peine en audace le modérantisme de la République alliée. Sans doute aurait-il pu ajouter qu'en 1795, les révolutionnaires français *et* hollandais avaient une expérience qu'ils n'avaient pas en 1789 ou en 1792, ce qui les a rendus plus circonspects.

Qui plus est, les préoccupations des Néerlandais sont différentes, tout comme le sont les réactions des ennemis de la révolution. Celles-ci sont tout au plus des impertinences, de vaines menaces ou de discrètes résistances. Celles-là touchent à l'unité nationale et au redressement financier tout autant qu'à la Constitution et à ses principes. La tentation terroriste est vite dépassée au sommet. A la base se perpétue en revanche une violence traditionnelle, ainsi qu'en témoignent les actions des clubs et des canonniers qui tiennent de l'héritage patriote, mais qui ont pu se déployer pleinement grâce à la vacance du pouvoir. Et là, il en va en somme comme il en était allé en France jusqu'en automne 1793, quand la Convention reprend le pouvoir en main. Indéniablement nouvelle, à l'inverse, est l'association d'août 1798 de quelques centaines d'ouvriers et d'artisans, dont une partie se fonde ensuite sur la Constitution pour légitimer leurs exigences communes. Ce sera tout au plus un éclair dans le nimbus qui suit la chute des

^a En vérité, c'est aussi ce que j'ai découvert en France auprès du menu peuple. Là aussi, il s'intéresse peu aux finesses de la démocratie, mais revendique une activité et par suite une prospérité. Son bon sens lui dit que les querelles politiques au sommet ne donne rien de bon à la 'base'. A. Jourdan, op.cit., pp.84-134. Sur les Etats-Unis qui ne sont pas épargnés, cf. Foner, op.cit., entre autres p.106-107 (économie) ou p.145 (hiérarchie sociale).

radicaux.

Que ce soit la terreur ou le jacobinisme, souvent invoqués pour disqualifier les adversaires, ils n'ont pas ici la même signification et ne recouvrent pas les mêmes réalités. Le radicalisme est certes ainsi étiqueté par les partisans ultra-révolutionnaires et par leurs adversaires modérés et orangistes, mais il n'en va pas de même chez les 'vrais amis de la Liberté' que seraient les radicaux dirigistes ou libéraux. Eux distinguent leur patriotisme de celui des 'anarchistes'. Dans le contexte de crise économique, qui touche Amsterdam, terreur et jacobinisme consistent avant tout à exiger l'exclusion des orangistes des postes officiels et éventuellement à arrêter et à spolier les régents et les contre-révolutionnaires au profit de la république régénérée. Ces exigences se doublent, il est vrai, d'attaques contre les gros, les puissants et les riches, de la part des publicistes ultra-révolutionnaires, et, notons-le, non point des sociétés et des assemblées. Si l'on entend par 'jacobinisme' un radicalisme de ton et des actes qui ne le sont pas moins, nul doute que la république batave ne l'ait connu et vécu à plusieurs reprises, ainsi que l'attestent les insurrections ou les violences commises contre les adversaires; mais si l'on comprend par là une idéologie conséquente, sa présence est moins avérée et le fait d'individus – clubistes ou folliculaires – non de groupes. Si l'on opte pour la définition proposée par Mathiez, selon laquelle le jacobinisme serait une transformation révolutionnaire et volontariste de la société par une minorité organisée qui dicte sa loi et impose un système centralisé, caractérisé par l'unité idéologique et la discipline politique, il est tout à fait inconcevable dans une république comme celle des Pays-Bas, où le centralisme parvient difficilement à s'implanter et où il n'y a aucune unité idéologique et aucune discipline de groupe. Même entre janvier et juin 1798.^a

A choisir l'interprétation de Patrice Gueniffey, pour qui le jacobinisme serait une autonomisation du politique par rapport aux institutions et un système où la force se substitue au droit et où les moyens l'emportent sur les fins, il est possible en revanche d'étiqueter de la sorte les radicaux au pouvoir après le 22 janvier 1798. Jacobins, ils le seraient en ce qu'ils initient un dirigisme inconnu de mémoire de Batave et mettent en œuvre des mesures d'exception, telles que des emprisonnements, des épurations ou le décret des deux tiers. Des traits propres à la mentalité jacobine sont ainsi perceptibles chez plusieurs d'entre eux: culte de l'énergie, autorité impérieuse, exigence de participation populaire, mesures de salut public, mais les moyens pour réaliser ces fins contrastent fortement avec ce qui s'est passé en France. Jamais ou presque n'est ainsi décrétée la peine de mort pour crime politique, tandis que la justice suit son cours habituel et que les épurations se veulent équitables. Et puis, on l'a dit, les directeurs du 22 janvier hésitent à renier totalement le droit par crainte des répercussions économiques et des effets néfastes pour la prospérité de la patrie et par suite pour son indépendance.^b De plus, une fois au pouvoir, ils oublient quelque peu leurs beaux discours et promesses des années antérieures: en particulier sur l'esclavage, le droit des pauvres, les prérogatives du peuple,

^a Sur ces définitions, l'article de C. Mazauric dans *Dictionnaire historique de la Révolution française*, PUF, 1989, pp. 585-592.

^b P. Gueniffey, *La politique de la Terreur. Essai sur la violence révolutionnaire*, Fayard, 2000, p. 217 et p. 223. Les épurations sont prévues par la Constitution. Ce sont moins celles-ci qui sont attaquées que les excès auxquels elles ont donné lieu. Reste le décret du 4 mai, qui a, semble-t-il, ému bien des patriotes. A. van Boeseken proposait même au gouvernement de ne pas rendre publiques les adresses à ce sujet. GAA, 5053, 235, p.376 et *Authentieke bijlagen tot de Gebeurtenissen van den 12 juni 1798*, Leyde, 1798.

l'égalité ou la liberté de la presse.^a Ce qui ne veut pas dire que leurs successeurs aient été plus complaisants.

Les actions populaires que ce soient celles des clubistes ou celles des canonnières sont plus simplistes, pour ce qui est de leurs fins. Ce qu'elles recherchent en effet, c'est ni plus ni moins le droit – ou la justice. Qu'il s'agisse d'épurations, d'arrestations, de spoliations, de licenciements, tout cela est revendiqué de sorte à ce que soit rendu à chacun ce qui lui revient. Les moyens doivent être à la hauteur de ces fins, sous forme de lois décrétées par les autorités. Par défaut de lois, il est vrai que le peuple s'arroge le droit d'initiative et entre en insurrection. Et par là, il diffère peu des foules américaines et françaises.

Enfin, la république batave a la chance d'être créée à une date où s'est apaisée en France la grande vague de jacobinisme. C'est l'heure des néo-jacobins ou des démocrates. Avec eux, les révolutionnaires bataves partagent l'idée que la démocratie ne saurait être que représentative; qu'il importe de respecter la Constitution et les libertés.^b tandis que l'égalité se traduira par la progressivité de l'impôt et que l'accent se posera sur l'éducation du peuple. A la veille du coup d'Etat de Bonaparte, dans les deux pays commencent aussi à être acceptés le pluralisme et le mal nécessaire que sont les factions. Les révolutionnaires bataves vont plus loin encore, puisqu'ils prônent encore et toujours les droits naturels, jusqu'en 1801 au moins. De ce point de vue, Gogel, Wiselius, van Hooff, Goldberg, Ockerse ou Konijnenburg sont plus en symbiose avec leurs homologues français que Vreede, van Langen ou Fijnje – stimulés, il est vrai, par le ministre français Delacroix et l'agent Ducange. Les deux groupes se séparent en effet sur les moyens, par où les seconds s'apparentent malgré tout aux redoutés jacobins, sans pour autant leur être tout à fait identiques, puisqu'il y a certaines limites qu'ils ne sauraient dépasser.^c

Aux Pays-Bas, le radicalisme n'a donc jamais pris les dimensions de celui que l'on attribue un peu arbitrairement aux Jacobins français. La hiérarchie sociale y a été peu ébranlée et la noblesse, notamment, n'a pas subi ce qu'elle avait subi en France. En 1801, elle rentrera dans ses droits – tout comme l'église réformée – sans pour autant recouvrer ses privilèges. Faute de biens nationaux, la propriété n'a pas non plus été redistribuée ainsi qu'elle l'a été en France et dans une ampleur moindre aux Etats-Unis. La limitation des richesses a été peu invoquée, et certainement pas par les législateurs, contrairement aux deux autres précédents. Il n'y a pas eu non plus de justice révolutionnaire, rapide et inflexible; ni de tribunaux d'exception ou d'armées révolutionnaires, semant la terreur dans le pays. Alors que l'on condamnait à mort les assassins ou les voleurs récidivistes, les ultra-révolutionnaires ou ultra-conservateurs en ont été quitte pour quelques années de prison, de bannissement et des peines corporelles, tout à fait dans la tradition pénale. Le maximum a été à l'ordre du jour, mais seulement quand se faisaient rares les subsistances et les autorités de quelque bord qu'elles soient ont été en permanence attentives à

^a Sur les radicaux qui renient leurs beaux discours et belles promesses de 1797 – et pas seulement parce qu'ils sont sous la coupe de Delacroix. Voir aussi N.C.F. van Sas, 'Over gelijkheid en geluk' et W.R.E. Velema, 'Politiek, pers en publieke opinie', in: *Grondwetgeving 1795-1806*, pp.51-64 et pp.65-81.

^b Et même si, on l'a vu, dirigistes et libéraux ne peuvent s'empêcher de les violer à plusieurs reprises.

^c M. Vovelle, op.cit., pp. 12-57 et notamment p.55, où Vovelle note fort à propos qu'il ne faut pas confondre sans-culottes et jacobins. Pour ce qui concerne la Hollande, à trop focaliser sur les directeurs, on oublie que c'est le corps législatif qui décrète. Or, celui-ci veut aller plus loin que ne le souhaite Vreede, van Langen et Fijnje – voir la lettre du 11 avril 1798. C'est aussi au corps législatif qu'est dû le décret du 4 mai.

ce que le peuple ne meure pas de faim, ce qui dans le plat pays n'était pas non plus inédit. En bref, c'est seulement dans le camp des publicistes et des clubs ultra-révolutionnaires que se font entendre quelques voix exaltées, comparables à celles des sections parisiennes ou des sans-culottes.^a La foule amstellodamoise elle entre en action seulement quand est ou semble menacée son existence.

Les revendications récurrentes du peuple militant touchent en réalité moins aux principes qu'à des mesures pragmatiques ou symboliques: expulser des postes clés les ennemis de la révolution afin de ne pas faciliter leur travail destructeur et leur substituer des patriotes, avides de retrouver une activité – et par suite une prospérité. Leurs mots clés sont simples: sauver la patrie; rendre leurs places aux patriotes; punir les coupables, où peuvent se déceler l'impact de la crise économique que traverse le pays, mais aussi les traumatismes causés par la répression de 1787. Cette culture populaire inclut un désir de revanche, de vengeance, de punition, où peut se lire une soif de justice rarement apaisée. Pour trouver des revendications hautement politiques et sociales, mieux vaut se tourner vers la presse. Le *Domkop* et le *Nationaale Bataafsche Courant* sont éloquents à ce sujet. C'est là que sont explicitement invoqués les droits de l'homme et du citoyen, la liberté, l'égalité, la fraternité. C'est là aussi que des patriotes se donnent de temps à autre pour 'jacobins' et exigent une démocratisation plus poussée de la société. Auprès des canonniers et des clubistes, les mots d'ordre sont moins sophistiqués. On crie 'Vive Nobbe!', 'Vive de Wilde!' ou 'Vivent les Braves!' Les principes se personnifient dans des hommes réels, martyrisés en raison de leur solidarité avec le peuple souverain, si souvent méprisé par les aristocrates nouveaux.

S'il s'intéresse modérément aux principes en soi, le peuple amstellodamois a fait son apprentissage politique et a fort bien compris les leçons à tirer de l'événement. Très vite, il se donne pour le Souverain suprême et comprend la volonté générale comme étant celle des sociétés populaires. Il revendique son dû: du pain et des places, mais aussi une participation directe et un droit de regard sur les actes officiels – ne serait-ce que pour refuser des impôts nouveaux, rejeter des représentants peu fiables ou censurer des dépenses intempestives.^b Et, on l'a vu assez hardi pour contester des mesures au nom de la Constitution. A lire les critiques de Gogel, Ockerse, Konijnenburg ou Valckenaer, ce n'était pourtant pas là l'éducation nationale qu'envisageaient les élites. Au cours du processus surgit donc un décalage entre les attentes élitistes de la révolution et les attentes populaires. Il n'y a rien là de bien surprenant. Un même décalage est perceptible aux Etats-Unis et en France, où le peuple est bien vite remis à sa place. Que ce soient les meneurs radicaux du 22 janvier 1798 ou les républicains unitaristes du 12 juin, tous se retrouvent pour lire le nouveau régime comme un régime représentatif, où le peuple ne saurait gouverner par lui-même. Et ils n'en reviennent pas d'être confrontés à des manifestations qui leur paraissent outrées. Est-ce là le fait du peuple calme et résigné de leurs représentations? Ou bien est-ce dû aux intrigants et anarchistes^c? Mieux vaut pour eux pencher pour la seconde

^a Il était temps que l'on réinterroge les sans-culottes parisiens. H. Burstin le fait de façon éloquente dans *L'invention du sans-culotte. Regards sur le Paris révolutionnaire*, Paris, Odile Jacob, 2005.

^b Voir Breen, op.cit., pp. 63-72.

^c Il va sans dire que ces arguments sont également ceux des Français ou des Américains devant un brouhaha aussi inattendu qu'insupportable à l'élite révolutionnaire, qui n'entend pas que le peuple gouverne à sa place. La même chose vaut en Suisse, O. Zimmer, *A Contested Nation. History, Memory*

interprétation, qui fait moins violence à leurs certitudes.

Que le peuple s'identifie aux meneurs locaux, voilà qui déplaît à des hommes comme Gogel, Ockerse ou Konijnenburg. C'est qu'à leurs yeux, les radicaux amstellodamois de 1798 aspireraient non seulement à l'unité et à l'indivisibilité, mais aussi au pouvoir, à une participation directe, voire à une égalité de fait et donc à l'anarchie.^a En réalité, rien dans la politique de la municipalité régénérée n'incite à penser dans ce sens. D'autant, on l'a dit, que les assemblées primaires sont bientôt dissoutes et doivent se reconstituer en cercles constitutionnels. Mais, une fois la Constitution introduite, les ministres de La Haye ne visent qu'une chose: accélérer la reprise des activités, le rétablissement des finances, la diffusion des bonnes moeurs républicaines. Toute turbulence nouvelle porterait tort au crédit, au commerce et à la prospérité. Et c'est ainsi que sont appréhendées les épurations outrées de 1798 et les protestations qui s'ensuivent, mais sans doute aussi les mesures décrétées en mars et en mai 1798 par le corps législatif. A la municipalité d'Amsterdam régénérée, Gogel reproche plus particulièrement d'être tombée entre les mains d'incapables, avides d'emplois et menés par des vues particulières. Alors qu'il importe de favoriser 'les intérêts du commerce, de la navigation, du crédit public, d'une banque célèbre, d'une cour de justice ...'.^b Dans ce pays, où tout repose sur la confiance, la stabilité et la réputation, le nouveau personnel fait scandale.^c

Même s'ils sont plutôt paternalistes, les pouvoirs eux aussi font montre d'un radicalisme certain vis-à-vis du peuple, perceptible dans les sanctions infligées aux crimes politiques: fouet et marque, prison et bannissement, voilà qui peut paraître cruel. Et cela l'est pour le *Journal des Hommes libres*, qui s'indigne de la réaction à l'oeuvre dans la république soeur. La sanction se veut surtout exemplaire, car les peines sont parfois rapportées ou beaucoup plus légères. Ainsi, Gerrit van Nes verra sa peine réduite des deux tiers^d et les trois gardes arrêtés en novembre 1795 seront-ils amnistiés, tout comme Redelingshuys, ci-devant rédacteur de l'*Oprechte Nationaale*

and Nationalism in Switzerland, 1761-1891, Cambridge University Press, 2003.

^a Seul Lucas Butot d'Amsterdam évoque cette égalité de fait et le partage des richesses. Même lors des émeutes de subsistances, jamais n'est évoquée telle mesure. Le peuple exige des prix raisonnables, tout simplement.

^b Pour Gogel, GS II, pp.759-763. A partir du 14 mai 1798, un désaccord oppose le ministre des Finances (Gogel) à la Municipalité d'Amsterdam à propos de l'état des finances de la ville. Gogel veut en confier le rapport à la banque; Amsterdam veut le réaliser soi-même et ressent la mesure comme un affront. Le 11 juin, nouvelle lettre de Gogel: il reproche à Amsterdam d'avoir négligé les finances (et la rentrée des impôts). GAA, 5053, 237, p. 47 et pp. 54-55. Vervolg der Dagbladen van de vergaderingen van administratieve municipaliteit, pp.26-55 et GAA, 5053, 337, p.41-42.

^c La presse révolutionnaire ironise à loisir sur ce personnel. Et pourtant, il faut lire les procès-verbaux du Conseil municipal entre le 15 mars et le 13 juin 1798 pour s'apercevoir combien les radicaux prennent leur tâche à coeur, combien ils essaient de restreindre les dépenses, de faire rentrer les impôts et de mettre de l'ordre dans les finances. GAA, 5053, 235, *Dagblad van de administratieve municipaliteit*, 1798. A vrai dire, les élites de La Haye – tout comme les diplomates français – suivent le courant que leur indiquent les indices de la bourse. Ainsi, le coup d'Etat du 22 janvier avait provoqué une hausse; les épurations une baisse; etc...

^d De Boer, op.cit., pp.26-27.

Courant.^a Lenersan, il est vrai, aura plus de mal à être réhabilité malgré l'intervention de la France, de Delacroix et de Gogel ou de Valckenaer. La peine de mort et la déportation, en revanche, n'ont pas réussi à s'imposer. Delacroix aurait bien souhaité que l'on envoie 'aux îles' les fédéralistes arrêtés le 22 janvier, mais les radicaux bataves n'ont pas suivi.^b Aussi ont-ils été traités eux-mêmes comme ils avaient traité leurs adversaires. Et ils seront amnistiés en même temps que ces derniers. Entre juillet et décembre 1798, l'ancien palais du stadhouder se vide de ses prisonniers. Les meneurs politiques retrouvent leur liberté et parfois leur poste de député.^c Quant aux orangistes, ils ont été tolérés tant qu'ils n'entreprenaient rien contre la république, et ce, en dépit des revendications des radicaux populaires qui auraient souhaité voir tout ce beau monde, spolié et en prison.

Pour conclure, force est de constater que le radicalisme batave existe mais qu'il diffère de celui des Français. Non seulement pour ce qui est des sanctions qui menacent les ennemis de la Révolution, mais aussi quant aux revendications. Prédomine ici le problème des indemnités et des places, conséquence de la répression de 1787, elle-même omniprésente dans les esprits. Pour ce qui est d'Amsterdam, sont en jeu quelque trois mille postes. Ne pas les restituer aux ci-devant réfugiés et aux patriotes véritables perpétue un sentiment d'injustice et accroît les frustrations, et, donc le radicalisme. Il ne s'agit pas du reste seulement d'ambition, mais de nécessité vitale pour des hommes et des femmes qui ne mangent pas à leur faim. Qui plus est, conserver dans ces postes des ennemis du nouvel ordre équivaut à nourrir des vipères en son sein. Cet argument n'est pas moins récurrent auprès des patriotes populaires. Omniprésent est aussi le problème des indemnités, qui coïncide avec une soif de revanche et de justice. Dans un second temps seulement, s'exprime le désir d'exercer une souveraineté véritable et de délibérer sur tout ce qui concerne la communauté. Mais même là viennent au premier plan des revendications économiques, que ce soit celles relatives au monopole des marchands, aux salaires jugés outrés des magistrats ou à la création d'une fabrique destinée à donner de l'ouvrage au peuple.^d La politique populaire se double assurément d'une dimension socio-

^a GAA, 5061, 640A. Redelingshuys est inculpé en mars 1798 pour une lettre insérée dans le *Goudasche Courant* où il discrédite les autorités nationales et le comité de justice d'Amsterdam. Il sera donc amnistié en décembre 1798. Van Ollefen, en revanche, fera appel en vain. Il sera relaxé seulement en 1800, après avoir purgé sa peine. M. Everard, 'Lieve van Ollefen, Catherina Heybeek', op.cit., p.220. En vérité, quatre amnisties successives trouvent place: l'une en décembre 1798; les autres en juin 1800, mars 1801 et août 1802. Lors de cette dernière, Hespe, le rédacteur du *Politieke Blixem* incarcéré en mai 1802, est libéré. M. Kluit, *Cornelis Felix van Maanen. Tot het herstel der onafhankelijkheid*, Groningen, 1953, pp. 81-127.

^b Pour des nuances sur la justice en France de 1792 à 1811, R. Allen, *Les tribunaux criminels sous la Révolution et l'Empire*, Presses Universitaires de Rennes, 2005, pp. 195-229. Dans les procès avec jurés, notamment, la justice a été beaucoup plus clémentine que ce que dit la légende – plus clémentine que dans la république batave, qui elle a refusé le jury.

^c Pour ce qui est de la libération des chefs radicaux, il est vrai qu'elle est due en grande partie à Paris. Lombard de Langres avait pour mission de les faire libérer, car le Directoire français ne tenait pas à ce que deviennent publics des aveux qui risquaient de le déconsidérer. Notons que les hommes du 12 juin manifestaient une sévérité plutôt surprenante vis-à-vis de leurs prédécesseurs – du moins vis-à-vis des directeurs soupçonnés d'avoir dilapidé les deniers publics.

^d Cette fabrique de bas, fondée à Amsterdam sur l'initiative des assemblées de quartier et reprise ensuite par la Municipalité, donnera du travail à plus de sept cents personnes en 1797 et en 1800 à plus de seize cents cinquante. Resink & Verhoeven, op.cit., pp. 41-42.

économique, un peu moins perceptible auprès des publicistes et des pouvoirs constitués.^a

Mieux que les Français, les élites révolutionnaires bataves ont compris que leurs dissensions étaient néfastes à l'avenir de la révolution et à leur patrie; de même, elles étaient conscientes que la lutte opposait des frères et non des traîtres. Une réconciliation était possible, quitte à faire quelques compromis, ce qui s'inscrit dans une tradition qui était déjà celle de la république des Provinces-Unies. La tentation terroriste a donc régulièrement été supplantée par une tendance à la réconciliation, perceptible après juin 1798 (pour ce qui est des modérés ou des libéraux vis-à-vis des radicaux^b) ou après décembre 1801 (pour ce qui est des orangistes qui se résignent^c). Modérantisme et légalisme ne sont pas des options inédites dans un pays qui vit par le crédit, lequel, on le sait, exige confiance, stabilité et bonne réputation.^d Les pouvoirs du moins en sont persuadés. Outre la tradition, le précédent français et ses drames, encore et toujours dans les mémoires, ont évidemment incité les politiques à faire des efforts pour oublier leurs querelles ou les interpréter pour ce qu'elles étaient vraiment: de simples différences d'opinion. Inversement, le peuple était plus porté à crier à la trahison ou au complot et à manifester une volonté punitive et un radicalisme certain. Plusieurs de ses actions, on l'a dit, ne sont pas incomparables avec celles des sectionnaires parisiens. Mais, contrairement à leurs homologues, jamais ils n'ont eu l'occasion de les accomplir pleinement. Grâce à la décentralisation initiale, à la prudence et à la fermeté des autorités *et* à la présence des troupes françaises, le peuple batave n'a jamais pu imposer longtemps sa volonté et surtout il n'a pu l'imposer à la nation tout entière.

Comme Paris, la république batave a ses sectionnaires et ses clubistes, mais aucune société ne rassemble les radicaux autour d'une ligne commune. Pour ce qui est de la capitale, les révoltes populaires se font au nom du *peuple amstellodamois* et non à celui de la nation. La tradition municipale demeure. Aussi y a-t-il autant de clubs et de sociétés qu'il y a de quartiers dans la ville – et même si de temps à autre une 'centralisation' se fait jour, comme sont parvenues à la réaliser les assemblées de quartier, cela est toujours provisoire. Dans cet éparpillement réside une spécificité néerlandaise indéniable – qui facilite la tâche de 'nationalisation' du gouvernement de La Haye. Aucune grande société ne peut lui tenir tête, et

^a Il en va de même en France ou aux Etats-Unis. Les révoltes américaines (Shays; Whiskey) découlent de problèmes économiques. En France, le peuple de Paris soutient l'Assemblée nationale, alors qu'il manque de pain. Et les sections de Paris manifestent une volonté punitive vis-à-vis des accapareurs, des gros marchands etc... Ce qui n'empêche pas les ministres bataves d'être obsédés par l'état désastreux de leurs finances et par leur crédit.

^b En juillet 1799, devant le cours jugé trop modéré du gouvernement, Wiselius et Gogel envisagent de réemployer des radicaux, tels Fijnje et Ockerse. GS, II, p.513-516 et p.523.

^c En décembre 1801, rappelons-le, le stadhouder appelle ses partisans à servir, s'ils le souhaitent, le nouveau gouvernement *et* par suite la 'chère patrie'. GS, III, p.1191-1192.

^d De là donc selon nous, le renversement du gouvernement radical. Non seulement les épurations l'avaient déconsidéré, mais aussi et surtout la décision du corps législatif de spolier les régents de 1787 *ou* leurs héritiers, ce qui aurait bouleversé dangereusement la société et ébranlé la confiance dans le crédit néerlandais. Le pays tout entier en aurait été désorganisé et par suite l'indépendance menacée. Dès le 28 juin, Gogel fait annuler toutes les mesures prises par les municipalités qui iraient dans ce sens. Il veut y introduire une plus grande rigueur. Au lendemain du 12 juin, un document officiel condamnait que les anciens régents aient été considérés par le décret du 31 mars, comme 'un corps moral', où chacun serait responsable et puni. Un tel système serait le 'deshonneur du peuple batave'. *NNJB*, 1798, I, pp.465-470 et II, p.546.

d'autant moins que n'a donc pas réussi à se maintenir l'Assemblée centrale (ou nationale) des sociétés de 1795. Précédent français oblige! Les législateurs en ont tiré les leçons, tout comme les troupes de Beurnonville ou de Joubert. L'assemblée générale des quartiers d'Amsterdam n'avait pas plus de chances de s'imposer durablement auprès des autorités municipales dès lors que celles-ci démocratisaient leur politique, car elle était partagée entre une tendance modérée – les beaux quartiers – et une tendance populaire radicale, affaiblie par le petit peuple qui chérissait le prince d'Orange plus que la révolution. Une fois la Constitution acceptée à l'unanimité, la république des Provinces-Unies, avec ses sept provinces et ses villes souveraines, était bel et bien morte et enterrée. Leurs intérêts étaient trop divers pour qu'elles puissent faire front contre ce qui avait été ratifié par le *peuple batave*. Mais culture oblige, les changements furent progressifs et l'esprit fédéraliste se maintint beaucoup plus longtemps que ne le supposaient les unitaristes, qu'ils soient dirigistes ou libéraux.

Nationalisation politique ne veut pas dire 'nationalisation' et 'uniformisation' du peuple. De ce point de vue, l'entreprise paraît peu réussie, et même si les journaux arborent l'étiquette 'national' ou 'batave'. Voeu pieux plus que réalité. L'espoir d'instruire le peuple, de l'éclairer, de le rendre *un* s'est soldé par un échec. Et de cela les législateurs sont en partie responsables, puisqu'ils ont perdu de vue le peuple réel pour ne plus voir que celui de leurs représentations: un peuple passif, respectueux, malléable et ignorant – qui n'avait rien de ressemblant avec celui qui peuplait les clubs et les assemblées. Or, le peuple (réel) a lui-même fort bien compris ce qu'impliquait la révolution. De là ses revendications. Il l'a si bien compris qu'il a tout de suite exigé une participation directe, un contrôle des représentants, un droit à la parole. Ainsi les actions, les organisations et les revendications populaires sont-elles allées beaucoup plus loin que ne l'avaient jamais envisagé des élites quelque peu méprisantes vis-à-vis de la multitude. De là aussi le hiatus avec la période patriote que note à juste titre Gogel, lequel a la nostalgie de la révolution bien réglée de 1785-1787. Ce radicalisme inattendu de la part des masses militantes n'a évidemment pas contribué à rétablir la concorde, d'autant moins que, dans un premier temps, les élites elles-mêmes ont tout fait pour les politiser, de sorte à imposer leurs vues. Ce faisant, elles ont accentué les divisions et radicalisé les positions. Depuis octobre 1795 par la voix de Wiselius ou depuis juin 1796, par celle de Gogel et d'Ockerse, sans oublier Valckenaer, Konijnenburg ou les 12 apôtres, combien d'initiatives unitaristes n'ont-elles pas suscité des tumultes, des désordres, des bagarres et des violences, mais aussi des réactions étonnées ou scandalisées de la part de ceux qui les avaient bien imprudemment provoqués!

A l'issue du coup d'Etat du 12 juin, le pays est encore et toujours divisé. Le peuple n'est pas *un* mais multiple, comme l'a prouvé la diversité des sociétés, des feuilles ou des clubs populaires de la capitale. Demeurent des Amstellodamois qui se séparent en: orangistes, 'aristocrates', modérés et 'anarchistes', sans oublier les corporations, abolies seulement sur papier et les protestants, peu enchantés par les réformes qui leur ôtent leurs privilèges. Il est même des luthériens orangistes, tandis que parmi les douze pasteurs réformés qui ont refusé de prêter serment, certains disent la messe en secret. Que la voix du peuple ne se fasse plus guère entendre, découle non du fait qu'il accepte docilement le nouvel ordre de choses, mais de ce que les réseaux militants ont été démantelés; les meneurs sont en exil et surtout, depuis la date fatidique du 12 juin et les répressions sévères de la dernière insurrection, il a compris l'inutilité de son action et il n'aspire plus qu'à la paix – synonyme, lui dit-on, de prospérité. Ainsi que l'écrit une héroïne parmi tant d'autres: après trois ans de troubles, il est temps de retrouver la

concorde et la fraternité, car ‘l’état catastrophique de la révolution a ébranlé depuis trop longtemps notre patrie et l’a menée quasiment à sa perte.’^a C’est la leçon que tireront bien des *braves* lors de la chute des radicaux. Ils deviennent conscients que les dés sont bel et bien jetés et se réfugient désormais dans le silence. Mais ils ne sont pas ‘nationalisés’ et s’ils sont éclairés, ce n’est certes pas dans le sens où l’entendaient des législateurs trop volontaristes.

Contrairement à la France, le pays ne possède pas de capitale apte à incarner la nation. La Haye, siège de la représentation nationale, n’est alors qu’un gros village. La ville la plus vaste englobe tout au plus deux cent mille habitants, partagés en de multiples factions. A une vingtaine ou trentaine de kilomètres se trouvent Haarlem et Leyde; un peu plus loin Utrecht ou Rotterdam, toutes des villes où sont présentes ces factions et où se déroule le même scénario: manifestations, pétitions, insurrections, célébrations, élections, et par là même, la république batave annonce sa couleur: elle a beau être devenue unitaire, aucun lieu ne figure à lui seul la nation – pas même l’assemblée nationale de La Haye, discréditée par les coups d’Etat successifs et les interventions de la France. Le fait même que l’Assemblée nationale n’ait jamais été attaquée par les ultra-révolutionnaires témoigne de ce qu’elle n’est pas encore vue comme le centre du pouvoir. Le peuple s’en prend encore et toujours à sa municipalité, et non à l’Assemblée. Aucun espace ne concentre en soi toutes les forces libérées par l’événement. De là sans doute un radicalisme auquel l’on peut raccrocher l’oxymore de modéré.

^a Johanna van Haren, cité par M. Everard, ‘Burgeres’, op.cit., p.105 et p.200.

published titles:

1. P.J.G. Kapteijn, *Over de Europese Grondwet* (May 2005)
2. Joep Leerssen, *The Cultivation of Culture* (September 2005)
3. Peter Hoppenbrouwers, *Medieval Peoples Imagined* (November 2005)
4. Hercules Millas, *Tourkokatia* (April 2006)
5. Annie Jourdan, *Amsterdam en révolution* (October 2006)

